

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 5063-13, Paris.)

PRIERE DE JOINDRE LA DERNIERE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4° Législature

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION

COMPTE RENDU INTECRAL — 5° SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 17 Ju*illet* 1968.

SOMMAIRE

1. — Déclaration de l'urgence de projets de loi (p. 2257).
2. — Politique générale. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2258).
M. Couve de Murville, Premier ministre.
MM. Fabre, Poujade, Duhamel, Mondon, Ballanger, Hablb-Deloncle, Briot, Neuwirth, Rivierez, Offroy.
Renvol de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 2275).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

* (14)

— 1 —

DECLARATION DE L'URGENCE DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre les lettres suivantes :

« Paris, le 17 juillet 1968.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : COUVE DE MURVILLE. »

« Paris, le 17 juillet 1968.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif aux salaires des ouvriers et techniciens à statut ouvrier du ministère des armées.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : COUVE DE MURVILLE »

Acte est donné de ces communications.

— 2 —

POLITIQUE GENERALE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur sa politique générale et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Maurice Couve de Murville, Premier ministre. Mesdames, messieurs, jamais, dans l'histoire de la République, le peuple français n'a, à l'occasion d'une élection générale, marqué sa volonté d'une manière aussi éclatante et aussi décisive qu'il l'a fait les 23 et 30 juin dernier. Rarement, en temps de paix, notre pays s'est trouvé confronté, pour l'immédiat et pour le proche avenir, à autant de problèmes majeurs, dont la solution pèsera d'un poids aussi lourd sur son destin.

C'est sous le signe de ces deux faits évidents que le Président de la République a constitué le gouvernement dont il m'a fait le lourd honneur d'être le Premier ministre. Sous le même signe, l'Assemblée nationale se réunit pour entendre la déclaration que je vais avoir l'honneur de faire au nom de ce gouvernement.

Ai-je besoin de dire qu'au moment où je prends ainsi la parole devant vous, ma première pensée se porte vers mon prédécesseur que je salue sur ces bancs (*Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs*) avec toute l'estime, l'amitié et, s'il le permet, l'affection que je lui porte depuis le jour lointain où nous avons commencé à collaborer et qui n'ont fait que grandir au cours des années, surtout depuis ces mois de mai et de juin où l'épreuve a permis, comme toujours, de prendre la mesure de la véritable qualité humaine. Que Georges Pompidou sache bien que nous aurons souvent besoin de ses conseils, de son jugement et de son autorité, en attendant que la destinée le charge à nouveau de ces responsabilités politiques qu'il est, plus que tout autre, capable d'assumer. (*Vifs applaudissements prolongés sur de nombreux bancs.*)

A l'Assemblée nationale, je dirai maintenant que ce premier débat marque — c'est en tout cas mon espoir — le début d'une collaboration entre elle-même et le Gouvernement, qui me paraît être la condition nécessaire de tout travail utile pour l'une comme pour l'autre. Je le dis au moins pour ceux d'entre vous qui appartiennent — et ils me paraissent ici nombreux — aux groupes de la majorité. (*Sourires.*) Mais je le dis aussi pour d'autres qui voudraient ne pas s'en tenir au réflexe de l'opposition systématique. Dans les conditions où se trouve notre pays, il est souhaitable que le plus grand nombre s'associe à l'œuvre nationale de redressement et de réformes qui s'impose.

Il va de soi, et j'aborde maintenant les questions de fond, que de toutes façons, et plus encore compte tenu de l'expérience que nous venons de vivre, une telle œuvre ne peut se concevoir, à plus forte raison être entreprise et menée à bien, que dans un climat politique et social où l'ordre public et la sécurité des citoyens soient pleinement et constamment assurés. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) Là est le devoir élémentaire de tout gouvernement et j'affirme que c'est notre premier souci. Telle est d'ailleurs la volonté clairement exprimée dans son vote par l'immense majorité du peuple français. Il ne s'agit pas, comme on l'a prétendu, d'un réflexe de peur, mais d'une manifestation du bon sens populaire. Le Gouvernement en est parfaitement conscient et est résolu à en tirer les conséquences.

Cela étant dit, simplement mais sans équivoque, notre action, pour l'essentiel, s'inscrit naturellement dans deux chapitres : la politique économique et financière d'une part, les grandes réformes d'autre part.

L'économie et les finances, dont je parlerai en premier lieu, sont pour le moment, d'une manière quasi totale, dominées par les conséquences de la crise, autrement dit par les graves pertes de production résultant d'une grève générale prolongée, et surtout par la brusque et considérable augmentation de toutes les rémunérations, donc des coûts de production dans leur ensemble et des charges budgétaires. Je constate d'emblée que ces phénomènes, en quelque sorte accidentels, n'altèrent en rien dans la profondeur les structures de notre économie. Il s'agit, comme l'on dit souvent, de digérer, avec le minimum de troubles, les conséquences d'une telle discontinuité, autrement dit de rétablir, aussi rapidement que possible, l'équilibre qui a été rompu et de mettre à nouveau la France à égalité dans la compétition internationale. C'est à dix-huit mois que l'on peut, me semble-t-il, évaluer le temps nécessaire, et c'est sur cette période, soit entre maintenant et la fin de 1969, que sera conçue notre action, donc notre politique.

Je dis immédiatement qu'un tel programme, au départ, doit exclure résolument les moyens de la facilité, qui sont la tentation immédiate, cette facilité qui crée les illusions et conduit très vite au désastre. Affirmant cela, j'ai dans l'esprit en particulier le souvenir de 1936, où, parti de conquêtes sociales étonnantes, l'on a abouti en deux ans, après quatre dévaluations successives, à remettre en cause une grande part de ces conquêtes.

Ne perdons pas de vue non plus qu'aujourd'hui il n'est nul besoin d'utiliser un découvert budgétaire pour relancer la consommation. La hausse des salaires y pourvoit suffisamment. Quant aux problèmes monétaires, il faut comprendre que, de nos jours, ils ne peuvent être considérés que dans un contexte international. Cela est vrai à cause du Marché commun. Cela est vrai aussi compte tenu du rôle que jouent encore les monnaies dites de réserve, dollar et livre sterling.

Sous le bénéfice de ces observations, il n'est qu'une politique imaginable pour la France dans la conjoncture présente, c'est celle du *Zaamisme* et de l'expansion. J'entends une expansion très fortement accrue par rapport à ce qui avait été prévu et qui se reflétait notamment dans le V^e Plan. Les chiffres devront naturellement être précisés lorsque pourra être revu ce Plan pour ses deux dernières années, 1969 et 1970.

Une condition de cette expansion était naturellement de maintenir notre pays dans la concurrence internationale, à laquelle il participe pleinement dans la Communauté économique européenne. C'est pourquoi il était capital de respecter, comme nous l'avons fait, les échéances tarifaires du 1^{er} juillet dernier, de ne rien faire, en d'autres termes, qui pût faire revivre les vieux démons du malthusianisme et du protectionnisme, autre forme de cette facilité que je dénonçais à l'instant.

Le pays paraît l'avoir bien compris, puisque nul n'a contesté, ou osé contester, la décision. Sans doute comprend-il aussi que les extrêmes entre lesquels nous allons avoir, pendant longtemps, à naviguer, autrement dit les deux périls majeurs contre lesquels il nous faut lutter, sont d'une part l'inflation, d'autre part le sous-emploi, pour ne pas dire le chômage.

L'inflation réduirait vite à néant les avantages consentis aux travailleurs et tout serait à reprendre, dans le climat social que l'on imagine.

Ceci signifie d'abord que, si une politique de crédit dynamique s'impose en faveur des activités productrices, l'Etat ne doit pas recourir à la création monétaire pour financer ses propres charges. C'est pourquoi il lui faut, pour 1969, revoir strictement ses dépenses et, dès maintenant, accroître ses ressources, en se gardant toutefois de peser sur les prix et sur les coûts de production. Nul ne peut penser que nous allons, au cours des dix-huit mois dont j'ai parlé, rétablir l'équilibre budgétaire. Ce dont il s'agit, c'est de limiter le découvert aux montants qui peuvent être financés par le marché.

L'autre figure de l'inflation, c'est, bien entendu, la hausse des prix. Il n'est pas question de revenir à un blocage qui ne ferait que mettre nombre d'entreprises, et d'abord les plus modestes, dans l'impossibilité de travailler. Mais il faut limiter les hausses inévitables à ce qui est vraiment nécessaire et justifié. La concurrence nationale jouera à cet effet un rôle capital. L'Etat doit, d'autre part, exercer un strict contrôle : c'est ce qu'il a commencé d'entreprendre, et je puis donner l'assurance que son action continuera à s'exercer sans relâche et sans défaillance.

Le sous-emploi est l'autre danger, d'autant que la situation antérieure n'était déjà pas satisfaisante : elle a pesé sans doute de son poids dans la crise sociale de mai. Il va de soi que la formation des cadres et des travailleurs joue à cet égard un rôle important ; beaucoup est à faire encore et le sera. Mais l'essentiel est le rythme de la production, autrement dit la mesure de l'expansion. Celle-ci est définie par la pleine utilisation des moyens existants et la création de nouveaux moyens permettant d'accroître l'emploi.

La pleine utilisation des moyens existants découlera de la consommation accrue que l'on peut attendre à partir de l'automne, dès lors que la hausse des salaires ne serait pas absorbée par une montée abusive des prix.

La création d'emplois nouveaux suppose des investissements accélérés, que l'Etat a aujourd'hui le devoir de provoquer. Un projet de loi est en préparation, qui préconisera à cet effet des mesures très amples par la voie fiscale, et par d'autres voies. J'y attache pour ma part une importance exceptionnelle car c'est des résultats que l'on peut en attendre que dépendra pour une grande part le rétablissement dans les dix-huit mois dont j'ai parlé. Le projet sera présenté à l'automne, si possible à une session extraordinaire du Parlement que je voudrais demander dans la mesure où les élections sénatoriales le permettront ; il faut en effet que les mesures soient applicables rétroactivement dès le 1^{er} septembre, et ce, pour les commandes livrées à partir de cette date.

Je ne doute pas que l'Assemblée nationale réserve à de telles mesures un accueil favorable. J'ajoute que, si alors, compte tenu de la conjoncture, d'autres décisions apparaissaient nécessaires, le Gouvernement n'hésiterait pas à les proposer en même temps.

Dès maintenant, le second « collectif » de l'exercice en cours va vous être soumis. Essentiellement, il enregistre les conséquences financières de la crise, et vous savez qu'elles sont lourdes. Il amorce, par ailleurs, un effort de redressement dans l'esprit que j'ai défini tout à l'heure. Qui peut douter qu'aujourd'hui et demain des sacrifices s'imposeront à tous pour rétablir une situation que l'épreuve a gravement compromise ?

Ensuite viendront le budget et la loi de finances pour 1969. Je n'en traiterai pas aujourd'hui car le projet antérieurement établi a dû être entièrement repris. Mais il est clair que c'est alors que devront intervenir les grandes options qui commanderont notre politique financière et, à travers elle, très largement, notre politique économique.

Dans cet ensemble, le Gouvernement sait bien que des problèmes particuliers se posent à notre agriculture. Celle-ci est restée très largement à l'écart des grands bouleversements qui sont intervenus, mais elle en subit, bien entendu, les conséquences. Le « collectif » en a tenu compte et prévoit des crédits nouveaux considérables tant pour le soutien des marchés agricoles qu'au titre des mesures, notamment sociales, décidées par le gouvernement précédent.

Cette action sera poursuivie et amplifiée pour faciliter les grandes mutations en cours, poursuivre la rénovation des zones défavorisées et assurer aux agriculteurs le niveau de vie auquel ils peuvent prétendre.

J'ai tenu, mesdames, messieurs, à parler d'abord de la politique économique et financière, car, au même titre que le maintien de l'ordre, elle commande tout, et d'abord les grandes réformes que le pays attend. Aucune de celles-ci ne serait réalisable dans un climat où les finances publiques iraient à l'abandon et où, dans les villes comme dans les campagnes, la vie de chacun ne serait pas assurée. Ceci acquis, et je ne doute pas qu'il puisse l'être, rien ne sera encore réglé si les conséquences totales ne sont pas tirées de la crise que nous avons vécue et qui, en réalité, a fait éclater au grand jour le besoin des grandes transformations — pour ne pas dire des révolutions — qui s'imposent pour adapter la France au monde moderne.

La révolution était déjà en cours dans notre économie. Industrie, agriculture, commerce, soumis aux impératifs de la concurrence internationale, ont, depuis quelques années, non sans douleur parfois, mais avec un succès qui s'affirme, entrepris le processus de la modernisation. Il faut — avec, si besoin est, les aménagements indispensables — le poursuivre jusqu'au bout.

Dans d'autres domaines, en revanche, rien n'est réglé encore, si l'essentiel ne reste pas à faire. Tel est le cas de notre éducation nationale, tel est celui de notre organisation politique et administrative, notamment pour les rapports entre le centre et la province, tel est celui enfin des rapports sociaux à l'intérieur des entreprises. Voilà la tâche qui nous attend et pour la réalisation de laquelle une grande règle s'impose partout, que définit le terme de participation, autrement dit le concours de tous les intéressés.

S'agissant de réformes, c'est à l'Université que nous pensons fatalement d'abord. Elle a été secouée par une tempête qui révèle la profondeur de la crise actuelle de la jeunesse. A travers des excès injustifiables et inacceptables, dont le renouvellement ne peut être toléré, il est apparu une désorientation totale qui, comme l'a dit André Malraux, est la marque d'une crise de civilisation. Refus ou réaction contre une civilisation de consommation dominée par la technique et qui n'offre pas d'espérance à des jeunes, dont certains refusent un passé qui

est le nôtre et qu'ils ne veulent plus connaître. C'est un drame en profondeur que seul le temps pourra dominer, mais dont nous devons être conscients et tirer dès à présent les conséquences là où l'Etat a directement un rôle et des devoirs ; je veux dire, bien entendu, pour ce qui est de l'enseignement.

Le Gouvernement vous propose d'organiser dès la présente session un vaste débat sur ce thème capital, qui vous permettra d'entendre une déclaration de M. le ministre de l'éducation nationale et qui permettra au Gouvernement de connaître vos vues et vos suggestions. Je me bornerai donc pour le moment à de premières indications, notamment pour l'immédiat. Ce dont il s'agit de ce point de vue est, d'une part, d'organiser la rentrée, d'autre part, de préparer les réformes.

La rentrée, d'abord pour les écoles du premier degré, puis pour les établissements d'enseignement secondaire. Celle de l'enseignement supérieur posera, bien entendu, de tout autres problèmes. Elle sera nécessairement précédée par les examens, dont beaucoup n'ont pu être passés, et qui conditionnent la suite. Il y aura aussi à établir les conditions indispensables à une rentrée qui doit se faire dans l'ordre ; ce sera l'affaire du Gouvernement, des recteurs et des doyens, avec la participation nécessaire des enseignants et des étudiants, le grand problème pour ces derniers étant bien entendu de déterminer leur représentativité.

La réforme elle-même sera une œuvre de longue haleine. D'ores et déjà une sorte de consensus général paraît se dégager sur quelques grands principes : personnalité des établissements universitaires, modification des règles traditionnelles de l'uniformité des enseignements, des programmes et des examens, transformation des méthodes pédagogiques, nécessité d'adapter les disciplines aux possibilités de débouchés dans la vie active, enfin large participation des enseignants d'une part, des étudiants d'autre part, dans tous les domaines, et aussi des représentants des intérêts économiques et sociaux.

Il appartient au Gouvernement d'établir un projet de loi définissant de tels principes et orientations, projet qui sera soumis au Parlement dès la session extraordinaire dont j'ai parlé tout à l'heure. C'est sur cette base que pourront être ensuite entrepris, à l'intérieur des établissements devenus autonomes, les travaux et les discussions — auxquels les pouvoirs publics prendront part nécessairement, car ils ont la responsabilité nationale et la responsabilité financière — travaux et discussions qui conduiront à l'édification de l'Université nouvelle.

Un tel dispositif aurait pour résultat capital, non seulement de transformer un enseignement supérieur devenu sclérosé dans ses méthodes, dans ses programmes et même dans sa finalité, mais encore et surtout de créer des rapports nouveaux entre étudiants d'une part, professeurs d'autre part, pouvoirs publics enfin, en reconnaissant aux premiers la large participation qu'il faut prévoir dès lors qu'ils seront en mesure d'assumer leurs responsabilités.

Les réformes dans les autres domaines que j'ai mentionnés ne revêtent pas le même caractère dramatique. Elles sont cependant, elles aussi, essentielles.

Notre organisation politique et administrative est, comme notre Université, très largement dépassée, parce qu'elle n'associe pas suffisamment toutes les parties intéressées à la discussion de leurs problèmes et, ici encore, aux responsabilités à prendre. Cela est vrai en particulier, je l'ai déjà dit, des rapports entre le centre et la province, autrement dit de la politique régionale.

Un premier besoin est sans doute la déconcentration des pouvoirs administratifs, autrement dit la nécessité de plus larges délégations de Paris à l'autorité sur place, à commencer par le préfet. Un second besoin est une certaine décentralisation en faveur des collectivités locales.

Mais il faut voir plus haut et plus loin. Le monde moderne impose d'organiser dans l'ensemble du pays, entre la capitale et les régions, et à l'intérieur de chaque région, un vaste dialogue propre à préparer, à tous les échelons, la politique et les décisions, qu'il s'agisse du Plan et du crédit ou de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire des travaux à entreprendre de la mise en valeur des régions et, plus généralement, de l'expansion économique.

Au centre, le général de Gaulle l'avait déjà marqué dans un discours prononcé à Lille le 20 avril 1966, le besoin apparaît — et je cite — « de réunir en une assemblée unique des représentants des collectivités locales et des activités régionales avec ceux des grands organismes d'ordre économique et social du pays, afin de délibérer des affaires de cette nature avant que l'Assemblée nationale, représentation politique, les tranche en votant les lois ».

Une telle réforme, nécessairement une réforme constitutionnelle, s'accompagnera d'une réforme de l'organisation régionale, c'est-à-dire des Coder, qui doivent être mieux représentatives et davantage responsables.

Ainsi, de haut en bas, la participation de tous serait-elle assurée, étant entendu que, comme toujours, chacun doit être conscient de ses responsabilités et capable de les assumer. Le Gouvernement mettra sans délai à l'étude les textes nécessaires, toutes les collectivités et organisations intéressées devant y être, bien entendu, largement associées. Il sera en fin d'année en mesure de faire connaître et de présenter ses conclusions.

Les rapports sociaux constituent le dernier titre du chapitre des grandes réformes. Les événements de mai-juin ont démontré — s'il en était besoin — que la participation doit, ici encore, devenir le maître mot.

S'agissant des relations entre employeurs et employés, entre patrons et travailleurs, une évolution est nécessaire de la part de chacun. Je pense en particulier à ce qui, à l'image du Gouvernement et de l'administration, peut apparaître nécessaire, en fait de décentralisation des directions d'entreprises, et de meilleure participation des intéressés, notamment des cadres, aux décisions à préparer.

Mais l'Etat a aussi son rôle.

Il l'a joué à deux reprises dans le passé. En 1945, la loi a institué les comités d'entreprise. Quelque mélangés que soient les résultats pratiques de ce système et quelles que soient les responsabilités respectives à cet égard des patrons et des syndicats, la création de ces comités a marqué le début d'une coopération. En 1967, une ordonnance a organisé la participation des travailleurs aux bénéfices des entreprises. Nous en verrons à l'expérience — et celle-ci commence à peine — les résultats. Mais le pas est décisif.

Depuis, les accords de la rue de Grenelle ont prévu qu'un projet de loi sera déposé au sujet de l'exercice du droit syndical dans les entreprises. Des réunions ont été convenues à ce sujet entre le ministre des affaires sociales et les organisations syndicales et professionnelles. Elles pourront commencer dès la fin de ce mois et le projet vous sera proposé à l'automne.

Mais une étape essentielle est encore devant nous : c'est le dialogue à organiser à l'intérieur des entreprises entre la direction et les salariés, pour tout ce qui les intéresse en commun, sur la base d'une information ouverte et complète. Il appartient à la loi d'en définir les principes. Le Gouvernement entend vous la proposer avant la fin de la présente année. Son établissement sera également entouré des consultations les plus larges. Nous voudrions à cette occasion trouver le concours à la fois des organisations syndicales et des organisations patronales.

Les unes et les autres doivent comprendre qu'au-delà des revendications traditionnelles, l'ensemble des travailleurs doit pouvoir suivre la marche de l'entreprise, donner son sentiment et être en fait associé à la prospérité des affaires. Elles doivent comprendre aussi que les intérêts ne sont pas réellement opposés et qu'au-delà de la transformation nécessaire des rapports sociaux, nul ne peut contester qu'une entreprise doit être dirigée et que cette direction est le fait de ceux qui sont responsables. De la même façon, le profit est justifié dès lors que le risque existe et que la concurrence joue. La participation des travailleurs aux résultats, qui est entrée dans la loi, ne peut que le confirmer.

Nous voudrions sur ces thèmes réaliser l'accord de tous les intéressés.

Mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale peut constater que ma déclaration traite au fond des seuls grands problèmes qui s'imposent dans l'immédiat et dont la solution commande tout. Il en est d'autres bien entendu, beaucoup d'autres, auxquels nous aurons à faire face.

L'un est celui de l'O. R. T. F. dont la grève prolongée paraît être à son terme : il s'agit maintenant d'en tirer les conséquences par une réorganisation profonde, comportant un allègement des structures, dans le souci d'une information accrue et objective.

La politique extérieure, d'autre part, demeure par nature un élément essentiel de notre action d'ensemble. La continuité est à cet égard assurée. Dans l'immédiat, nous avons à discuter des affaires européennes, car il nous faut concilier nos obligations vis-à-vis de nos partenaires avec les sujétions qu'impose la situation du moment. Je n'aperçois, pour ma part, aucun motif de ne pas y parvenir. De toute façon, comme je l'ai marqué à propos de l'échéance du 1^{er} juillet, la poursuite de la construction européenne n'est pas en cause.

Au total, la tâche qui attend le nouveau Gouvernement, et aussi la nouvelle Assemblée, est immense et rude. En particulier, le nombre et l'importance des mesures à prendre et des actions

à mener d'ici à la fin de l'année sont impressionnantes, qu'il s'agisse des réformes proprement dites ou de la restauration de notre économie et de nos finances. Le Gouvernement en est conscient et est décidé à faire face à ses responsabilités.

Il y parviendra d'autant mieux qu'il sera assuré d'avoir le soutien de la nation, et d'abord de votre Assemblée. Il sait que pour bénéficier de ce soutien, rien ne devra être négligé de sa part pour favoriser l'information la plus large et la plus complète, pour organiser la discussion, ou, comme l'on dit, le dialogue, avec tous, bref pour mettre en œuvre lui-même cette participation qui est le besoin de l'époque.

Parallèlement, le pays devra surmonter définitivement le désarroi né de la crise. Beaucoup demeurent encore traumatisés par l'événement. Les jeunes, dont bon nombre s'étaient de bonne foi et joyeusement lancés dans l'aventure, ne peuvent pas ne pas être déconcertés car ils ont le sentiment de se trouver maintenant bien souvent dans l'impasse. La masse des Français sera longtemps marquée par le souvenir des désordres et l'horreur de l'anarchie. Les risques que des menaces et des prétentions absurdes ou odieuses ont fait couvrir à nos libertés ne seront pas oubliés de sitôt. Enfin beaucoup vont être obsédés par le souci quotidien de la hausse des prix ou de la perte de l'emploi.

Rien n'est plus humain que de telles réactions. Mais là n'est pas l'avenir de la France. Nous avons connu des heures difficiles. Elles sont passées depuis que, le 30 mai, le Président de la République nous a tracé la voie. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Les élections qui viennent d'avoir lieu ont ouvert un nouveau chapitre de l'histoire, alors que rien d'essentiel n'avait en définitive été compromis. L'œuvre à accomplir est, je l'ai dit, immense pour rétablir la situation et nous faire entrer définitivement dans le monde moderne. Mais, s'il veut consentir l'effort nécessaire, les chances de notre pays restent entières. Le Gouvernement pour sa part en a la conviction. Son rôle est de la faire partager par le plus grand nombre et d'agir en conséquence. (*Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs.*)

M. le président. En application de l'article 132 du règlement, j'ai organisé le débat dans le cadre des séances fixées. L'ordre et la durée des interventions sont affichés.

La parole est à M. Robert Fabre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. Robert Fabre. Monsieur le Premier ministre, vous vous présentez aujourd'hui devant notre Assemblée dans une position parlementaire plus confortable que celle dont avaient jamais pu rêver vos prédécesseurs.

Finies pour vous les affres précédant les votes de motions de censure dont le rejet ne tenait qu'au fil de quelques voix de majorité.

Vous vous en mesure de gouverner sans aucun souci, du moins dans l'immédiat, du côté du Parlement.

Qu'il me soit permis cependant de rappeler que l'éventail politique de cette Assemblée ne reflète pas l'équilibre politique du pays. (*Interruption sur de nombreux bancs.*)

Je vous en donne tout de suite la preuve : comme vous le savez, votre écrasante majorité parlementaire ne représente que 46,39 p. 100 du corps électoral, alors que la centaine de députés de l'opposition est l'émanation de plus de 53 p. 100 des électeurs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Nous ne contesterons pas l'ampleur de votre victoire. Nous nous demanderons seulement avec l'ensemble du pays ce que vous allez en faire.

Il y a quelques jours encore la majorité reposait sur ces deux piliers que constituaient l'U.N.R. — devenue U.D.R. — et le groupe des républicains indépendants. L'un avait pour chef M. Pompidou, l'autre pour leader M. Giscard d'Estaing. Or, à l'étonnement, pour ne pas dire à la stupéfaction du pays, qui ne comprend pas, on a vu dans l'espace de huit jours disparaître successivement de leur poste de responsabilité M. Pompidou et M. Giscard d'Estaing. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Cette victoire, allez-vous la dominer, la surmonter, selon l'expression de l'un d'entre vous, ou bien allez-vous l'exploiter à fond, comme certains indices nous permettent de le croire ? Cette question vise à la fois votre attitude devant le Parlement et votre attitude devant les problèmes qui se posent à la nation.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous continuer à considérer cette Assemblée comme une simple chambre d'enregistrement ? Le Gouvernement continuera-t-il, comme il l'a fait jusqu'à présent, à user de son droit de fixer l'ordre du jour prioritaire pour interdire l'examen des propositions de loi qui ne lui conviennent pas ? Abusera-t-il encore du vote bloqué qui stérilise nos débats ?

On a beaucoup parlé de dialogue au cours de la campagne électorale et tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, vous repreniez ce terme. Au cours de cette campagne, M. le président de l'Assemblée lui-même s'est fait le vigoureux défenseur du dialogue entre le Gouvernement et le Parlement, ainsi que de la nécessaire réhabilitation du système parlementaire. Quelques faits nous incitent, hélas, à une certaine inéducativité.

N'avons-nous pas vu la majorité reprendre en l'aggravant la regrettable méthode employée sous les législatures précédentes et monopoliser la quasi-totalité des postes dans les bureaux des commissions parlementaires ?

Ne voyons-nous pas, cet après-midi même, le Gouvernement se contenter d'une simple déclaration au lieu de demander à l'Assemblée un vote de confiance ? (*Mouvements divers*).

Oh, je sais bien que ce vote de confiance ne faisait aucun doute. Mais, monsieur le Premier ministre, vous n'auriez pas créé un précédent en la matière, car un tel vote a déjà été demandé et non pas seulement sous la III^e et sous la IV^e République. Le 16 janvier 1959, en effet, M. Debré avait sollicité la confiance de l'Assemblée et il l'avait obtenue en recueillant déjà 453 voix ; M. Pompidou, le 27 avril 1962, avait, lui aussi, demandé un vote de confiance de l'Assemblée et il avait encore demandé un tel vote le 14 décembre 1962.

Nous regrettons que cette tradition parlementaire, éminemment démocratique, ait disparu depuis quelque temps et nous souhaitons, monsieur le Premier ministre, que le futur gouvernement qui viendra devant cette Assemblée reprenne cette tradition.

Ne risquez-vous pas ainsi d'accroître le discrédit dont l'opinion accable injustement le Parlement, majoritaire et opposition confondues, discrédit qui conduit à la contestation dans la rue ?

C'est donc avec la plus grande attention que nous observerons les premiers actes du Gouvernement et de sa majorité. Ne croyez pas que l'opposition, même affaiblie, se résignera à de vaines joutes oratoires ou se contentera de mener un combat de harcèlement.

L'importance même de votre majorité ne risque-t-elle pas d'entraîner à plus ou moins brève échéance quelques divisions en son sein ?

Nous ne serons pas les spectateurs passifs de la dégradation qui risque de se produire très vite dans les rapports des différents groupes qui la constituent. Déjà apparaissent les premières fissures dans cet imposant, mais fragile édifice. (*Mouvements divers*.)

Un député de l'union des démocrates pour la République. Et dans la fédération ?

M. Robert Fabre. Il suffit de voir ce qui s'est passé hier pour comprendre que déjà on s'épie, pour ne pas dire qu'on se suspecte. Ce mariage de pure raison qui a été conclu entre les républicains qui se veulent imaginatifs et cette inimaginable union de défenseurs de la République nous semble d'ores et déjà placé sous le régime de « la communauté réduite aux aguets ». (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs*.)

Non, l'opposition ne se contentera pas de vous observer et de vous juger. Elle ne jouera pas davantage la mouche du coche, mais elle sera votre conscience, car elle a le devoir de représenter ici plus de la moitié du peuple de France.

La fédération de la gauche, pour sa part, vous posera les questions que se posent tant de Français en proie à l'angoisse devant l'incertitude de nos lendemains, et qui vous rendent aujourd'hui pleinement responsables de ce qui va advenir de notre pays.

Nous ne pratiquerons pas la politique du pire. Si vous nous en donnez les moyens, nous apporterons dans ces débats des éléments positifs et constructifs, car ce qui compte à nos yeux, c'est de résoudre les problèmes très difficiles qui se posent à la nation, mais de les résoudre dans le respect des libertés démocratiques que nous voulons restaurer.

Ces problèmes — il est indispensable de le rappeler ici — ne se sont pas brusquement posés à la nation au lendemain des événements du mois de mai. Contrairement à ce que trop souvent on veut laisser entendre à l'opinion publique, la situation actuelle de notre économie est moins la conséquence des événements de mai que ceux-ci ne sont la conséquence de la situation économique et sociale dans laquelle se trouvait déjà notre pays au début du printemps. (*Applaudissements sur plusieurs bancs*.)

Nos concitoyens, en effet, ont un peu trop tendance à ne se souvenir que des barricades et des grèves. Ont-ils oublié les raisons qui ont fait naître ces troubles après dix années de pouvoir gaulliste sans partage ?

Enfin, souvenez-vous : en 1963, le plan de stabilisation avait pour but de bloquer les salaires et les prix. Mais, s'il a bloqué les premiers, il n'a guère bloqué, parmi les seconds, que les prix agricoles. Ne voulant pas renoncer à des dépenses d'armement et de prestige largement au-dessus de nos moyens financiers, vous avez sacrifié les investissements productifs, la modernisation de notre industrie et de notre agriculture à la veille de la concurrence du Marché commun.

C'est ainsi que notre situation s'est constamment dégradée, en particulier dans le domaine de l'emploi. Faut-il vous rappeler le recours aux ordonnances de l'été 1967 dont le résultat le plus évident a été d'accroître le mécontentement des salariés ? La situation s'aggravant encore en janvier dernier, M. Debré a dû prendre des mesures de relance de l'économie dont nous avons, en son temps, souligné l'insuffisance.

A la veille des événements de mai, nous avions un demi-million de chômeurs et nos jeunes, qu'ils soient étudiants, apprentis ou ruraux, restaient dans la même angoisse d'un avenir incertain.

Permettez-moi de rappeler ce qu'écrivait, pendant ces événements, un éminent parlementaire : « Le Gouvernement est entièrement responsable, et c'est mon devoir de parlementaire de le marquer, d'obliger les ministres à assumer leurs responsabilités et, quant à moi, d'essayer de les renverser ».

« Je considère que le Gouvernement actuel a accumulé une série d'erreurs qui sont à l'origine des troubles que la France a connus, de l'émeute et de la dévastation du Quartier latin d'abord, puis de cette immense chaîne de répercussions auprès de la classe ouvrière et des syndicats. »

Ce courageux et lucide parlementaire ne faisait pas partie de l'opposition ; vous l'avez déjà deviné, il s'agit de M. Capitant (*Applaudissements sur plusieurs bancs*), aujourd'hui devenu ministre de la justice, et qui ne manquera de convaincre ses collègues du Gouvernement de la nécessité de profondes réformes.

Mais les réformes que vous vous proposez de mettre en œuvre vont-elles constituer ce véritable changement d'orientation politique qui nous apparait, à nous, indispensable ?

Vous nous avez déjà fait part, monsieur le Premier ministre, de vos projets à court et à moyen terme. Vous allez aussi nous demander d'avaliser les mesures financières prises par un gouvernement que vous ne dirigez pas, mais dont vous étiez le ministre des finances. De cela, nous discuterons dans les jours à venir !

Aujourd'hui, nous voudrions vous interroger sur les grandes lignes de votre politique, que vous avez à peine ébauchée tout à l'heure, car il devrait s'agir d'une politique nouvelle.

Ce qu'il y a de remarquable dans le régime gaulliste, c'est le mystère dont il entoure ses actes. Nous avons connu le « suspense » de la désignation du Premier ministre. Ce changement revêt à nos yeux une très grande importance. Pourquoi changer d'homme, en effet, si ce n'est pour changer de politique ?

Seule, sans doute, la lecture des mémoires du chef de l'Etat permettra aux historiens de connaître les véritables motivations de ce qui est, pour les uns une disgrâce, pour les autres l'espoir d'une promotion.

Arrêtons-nous toutefois un instant sur les conditions dans lesquelles M. Pompidou a été amené à quitter le pouvoir, M. Pompidou dont le général de Gaulle disait, dans cette allocution du 30 mai qui a été rappelée tout à l'heure : « Je ne changerai pas le Premier ministre dont la valeur, la solidité, la capacité, méritent l'hommage de tous ». (*Applaudissements sur de nombreux bancs*.)

Messieurs, vos longs applaudissements de tout à l'heure, comme ceux de maintenant, prouvent que ses amis de la majorité ressentent la nécessité de lui rendre cet hommage. Mais M. Pompidou n'est plus premier ministre ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs*.)

Or, que disait M. Pompidou dans sa lettre de démission ?

« Mon général, vous avez bien voulu me faire part de votre intention de procéder à la nomination d'un nouveau gouvernement. J'ai l'honneur, en conséquence, et conformément à l'article 8 de la Constitution, de vous présenter la démission du Gouvernement. »

Que dit l'article 8 de la Constitution ? « Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement... »

Vous sentez tout de suite la nuance qu'a soulignée volontairement M. Pompidou. (*Protestations sur quelques bancs*.)

D'après la Constitution, c'est le Premier ministre qui décide de la démission de son gouvernement et c'est le Président de la République qui, à sa demande, met fin à ses fonctions.

Dans le cas présent, c'est le général de Gaulle, Président de la République, qui a fait part au Premier ministre de son intention de procéder à la nomination d'un nouveau gouvernement. Et ce n'est qu'en conséquence que le Premier ministre s'est trouvé dans l'obligation de remettre sa démission.

En réalité, M. Pompidou n'a pas démissionné ; il a été démissionné. (Applaudissements sur plusieurs bancs. — Exclamations sur de nombreux autres.)

D'ailleurs, il ne proteste pas !

M. Jacques-Philippe Vendroux. Votre démonstration est quelque peu tirée par les cheveux !

M. Robert Fabre. C'est une nouvelle violation de la Constitution, affirmeront quelques-uns !

Nous y sommes tellement habitués, direz-vous ! Une de plus, une de moins !

M. Jacques-Philippe Vendroux. Parlez-nous donc plutôt de la Convention !

M. Robert Fabre. Qu'importe, notons-le pour l'Histoire !

Bref, voici M. Pompidou, ange déchu ou futur rédempteur, redevenu député du Cantal, et voici M. Couve de Murville devenu Premier ministre.

C'est vous, monsieur le Premier ministre, qui, en vertu de l'article 20 de la Constitution, allez déterminer et conduire la politique de la nation, si toutefois le Président de la République vous en laisse la possibilité.

Pendant dix ans, dans le sillage du chef de l'Etat, vous vous êtes occupés des affaires étrangères avec une distinction à laquelle chacun rend hommage, mais avec des succès divers. S'occuper des affaires étrangères, il faut le dire, c'était bien souvent, comme au Québec, s'occuper des affaires intérieures des autres nations. (Applaudissements sur plusieurs bancs. — Exclamations sur d'autres.)

M. Julien Schwartz. De tels propos sont honteux de la part d'un député !

M. Robert Fabre. Vous voici maintenant appelé à vous occuper des affaires intérieures de notre pays. Il était grand temps. Nous nous en réjouissons.

Vous avez exposé tout à l'heure quelques lignes de l'action que vous vous proposez de mener. Permettez-moi de vous demander quelques précisions complémentaires, d'autant que — vous l'avez dit vous-même — vous n'avez pas abordé tous les sujets. Je le ferai sans reprendre l'ordre dans lequel vous avez exposé vos projets.

Le dialogue d'abord. Ce dialogue, nous souhaitons le voir s'instaurer dans l'Assemblée, mais s'étendre aussi à toutes les forces représentatives du pays. Si vous ne voulez pas que les manifestations de rues deviennent fâcheusement endémiques, si vous ne voulez pas que la contestation en soit réduite à la violence, il faut que vous établissiez des contacts permanents avec les syndicats, les groupements professionnels, les chambres consulaires, et surtout avec les élus locaux que l'on a trop tendance à oublier.

Il faut par exemple que, toutes affaires cessantes — et vous avez annoncé un prochain débat sur ce sujet — M. Edgar Faure, dont personne ici ne conteste la brillante intelligence et le sens de la diplomatie, prenne immédiatement contact avec les représentants qualifiés des organisations d'étudiants, des maîtres de l'Université, des parents d'élèves, et qu'il se penche avec compréhension sur les problèmes scolaires et universitaires, à quelques semaines d'une rentrée qui s'annonce plus difficile que jamais.

Les jeunes — pas seulement les étudiants, mais l'ensemble de notre jeunesse — ne comprendraient pas que leur cri de désespoir n'ait pas été entendu.

Il faut que M. Le Theule, oubliant qu'il a été spécialiste des questions militaires, apporte à l'O. R. T. F. l'apaisement nécessaire et les réformes que nous préconisons depuis longtemps. Le scandale de l'épuration actuelle et des gaspillages qui s'ensuivent doit cesser. La radio-télévision ne doit plus être le servile instrument de propagande du Gouvernement, mais devenir l'organe d'information digne et impartial que le pays est en droit d'exiger (Applaudissements sur plusieurs bancs) et que de nombreux autres groupes de cette Assemblée souhaitent, avec nous, voir instituer.

Vous avez accepté un débat sur les ordonnances ; il sera engagé prochainement devant le parlement. Mais nous ne nous satisferons pas d'une simple approbation qui n'apporterait pas de profondes améliorations. Au-delà, c'est tout notre système social, et particulièrement tout ce qui touche à la santé publique, qui est à repenser.

Bien sûr, tout notre système économique est à remettre en cause, depuis la gestion des entreprises jusqu'à la distribution, en passant par la fiscalité.

Monsieur le Premier ministre, vous faites de la participation votre cheval de bataille, votre « maître-mot », avez-vous dit, je crois. C'est un magnifique slogan que la participation, mais ce système bâtard, que certains trouvent paternaliste et d'autres pseudo-capitaliste, ne satisfait ni le patronat ni la classe ouvrière.

Pourquoi ne pas vous orienter d'abord vers une vraie démocratisation de l'entreprise permettant à l'ouvrier d'être informé loyalement de la marche d'une entreprise dans laquelle il ne veut pas être un simple robot, et lui assurant la juste rémunération de son travail avec la sécurité de l'emploi ?

La participation, c'est en premier lieu le dialogue et la discussion, car nul ne veut de réformes octroyées. M. Gilbert Grandval a développé ce thème dans le dernier numéro de la « République », et je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point.

Tenterez-vous de réformer un système fiscal d'une injustice flagrante, qui s'alourdit d'année en année par le simple jeu des augmentations de ressources en pourcentage ? Ah oui ! messieurs, dans ce domaine, soyez imaginatifs, au lieu de vous servir, une fois de plus, de la malheureuse vignette automobile, que vous avez autrefois tant reprochée au président Ramadier.

Quelle politique de l'emploi allez-vous mener ? Comment envisagez-vous la résorption de ces centaines de milliers de demandes d'emploi acceptées par le V^e Plan dont j'ai cru comprendre, tout à l'heure, que vous envisagiez la revision ?

Comment pensez-vous insérer dans la vie active les apprentis sortant des ateliers, les étudiants quittant l'Université, les jeunes ruraux condamnés à l'exode ?

Quel espoir de vie meilleure donnez-vous aux exploitants agricoles, en particulier aux éleveurs de nos régions défavorisées, aux prises avec des difficultés qui leur paraissent insurmontables et qui provoquent chez eux un immense découragement ? Certains ne perçoivent même pas le salaire minimum garanti aux salariés ?

Comment, en face des grandes entreprises capitalistes qui souffrent bien moins que les autres de l'augmentation des charges imposées à tous, défendez-vous nos petites entreprises artisanales, commerciales et industrielles menacées les premières par la récession et l'accroissement de ces charges ?

Comment lutterez-vous efficacement contre une hausse des prix qui retirerait aux salariés le bénéfice des avantages récemment acquis ?

Il faudrait — mais j'arrêterai là ce catalogue — parler encore de beaucoup d'autres choses, par exemple de la crise du logement qui n'a pas été résolue, de la catastrophe du téléphone que l'un d'entre vous évoquera dans quelques jours à l'occasion d'une question orale.

Vous avez manifesté aussi, monsieur le Premier ministre, votre intention de modifier les structures régionales dans le sens d'une décentralisation accrue. Nous en prenons acte en rappelant que la fédération de la gauche a inscrit dans son programme la démocratisation des institutions régionales. J'ai moi-même, à cette tribune, le 26 avril dernier, suggéré à M. Marcellin, alors ministre délégué, chargé du plan et de l'aménagement du territoire, la création d'assemblées régionales élues se substituant aux Coder et dotées de pouvoirs de décisions économiques et financières. Sa réponse fut alors négative. Depuis, M. Olivier Guichard a semblé reconnaître la valeur de notre proposition.

Si nous souhaitons une véritable décentralisation démocratique, nous ne voulons pas de sa caricature qui ne serait qu'une déconcentration et qui s'accompagnerait peut-être — avec ou sans consultation du Parlement, puisque vous avez envisagé un référendum, à moins que l'on n'ait changé d'avis — de la suppression des conseils généraux et d'un regroupement communal autoritairement imposés dont les élus ne veulent pas.

Il faudrait encore évoquer votre politique monétaire — vous avez été très bref sur ce point, monsieur le Premier ministre — et vous demander si vous persisterez dans votre tentative de retour à l'étalon-or et dans votre lutte stérile contre le dollar, ou si vous songez à la création d'une nouvelle monnaie internationale qui pourrait, par exemple, être fondée sur les réserves des puissances européennes.

Mais encore faudrait-il modifier votre conception de l'Europe et en venir à la construction de l'Europe politiquement unie que vous avez refusée avec tant de persévérance et qui pourtant, seule, aurait pu transformer en succès pour notre économie le demi-échec du Marché commun.

Renoncerez-vous enfin, au bénéfice d'une recherche efficace de la paix dans le concert des nations, à votre inutile, ruineuse et dangereuse politique d'armement atomique qui ne nous apporte, en réalité, ni prestige, ni véritable sécurité, mais nous interdit un redressement économique durable? (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Mesdames, messieurs, nous vivons dans un monde en effervescence où un peu partout se posent les problèmes de la jeunesse, où ne cessent de renaître les conflits raciaux, où des peuples entiers peuvent être menacés d'extermination sans provoquer une révolte générale de la conscience humaine, où des millions d'hommes meurent de faim pendant que nous jetons à la rue nos excédents agricoles.

La France n'est certes plus une très grande puissance. Mais elle a encore un rôle important à jouer sur l'échiquier mondial, à condition de résoudre d'abord ses problèmes internes dans le cadre d'un régime démocratique rénové.

Votre tâche, monsieur le Premier ministre, va donc être terriblement lourde. Nous sommes sûrs que vous êtes conscient — vous l'avez dit vous-même dans votre déclaration — du poids des responsabilités qui pèsent sur vos épaules. En gagnant la bataille des élections, vous n'avez gagné qu'une bataille. Vous avez maintenant à gagner la bataille économique et sociale. Vous avez surtout, après avoir beaucoup concouru à créer la division entre Français, à gagner la paix civique.

Quel que soit le rôle dévolu à cette Assemblée, ce n'est pas seulement devant elle que vous aurez à rendre compte de votre action; c'est aussi devant le pays tout entier.

Depuis dix ans — nous ne cessons de le répéter — le gaullisme a mené une politique que nous jugeons néfaste.

Puisse la réflexion sur les graves événements de mai vous inciter à reconnaître son échec et à changer résolument d'orientation.

Votre victoire électorale n'a résolu aucun problème et surtout pas les problèmes sociaux et humains qui dominent les problèmes économiques et financiers. La même angoisse continue à étreindre notre pays.

La France redoute que vous n'ayez pas tiré la leçon de ces événements au point de répondre à ses aspirations profondes et, en particulier, à celles de sa jeunesse. Elle redoute que des sursauts plus tragiques encore ne surviennent si vous ne parvenez pas à réussir.

Porte-parole de millions de Français qui ne vous ont pas accordé leur confiance, nous ne cessons pas, ici et dans le pays, de lutter pour l'instauration d'un système politique de progrès économique et de justice sociale. Surtout, nous ne cessons pas de lutter pour ces valeurs que sont l'accession des citoyens à la responsabilité et le respect de la dignité humaine. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Robert Poujade. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, rarement des élections législatives auront dégagé d'une façon aussi nette, aussi indiscutable, une majorité.

Nous aurions pu espérer au soir de la décision du peuple français voir s'élever des rangs de l'opposition une autre voix que celle de ce personnage d'Ibsen qui s'écrie: « La majorité n'a jamais le droit de son côté ».

Cette persévérance dans l'erreur explique bien des événements politiques depuis dix ans.

La nation attachée aux institutions de la V^e République et au régime vient de le témoigner d'une manière à la fois irrécusable et très délibérée, en une heure de crise. Le dénouement de cette crise par le suffrage universel marque sans nul doute que la V^e République encore très jeune a montré non seulement sa capacité de résister à la subversion mais encore son enracinement dans le pays.

C'est une des leçons et non des moindres des événements que nous venons de vivre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Cela dit, une majorité à plus de devoirs que de droits. Le premier de ces devoirs est d'être fidèle à l'esprit des institutions, fidèle au mandat de ses électeurs, c'est-à-dire d'apporter un appui loyal et constant au Premier ministre que le Président de la République, conformément à la Constitution, a choisi. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Un soutien loyal, cela veut dire que nous écartons toute tentation de démagogie ou de surenchère, cela veut dire que ce groupe sera fidèle à l'esprit de sa déclaration constitutive et qu'il demeurera uni profondément dans la réflexion et dans l'action.

Si naguère certains avaient pu l'oublier un moment, les récents événements nous rappelleraient la sagesse de l'Écriture: « Tout royaume divisé contre lui-même est dévasté ».

Un soutien constant, cela veut dire que nous ne laisserons pas à ceux qu'accablent aujourd'hui les conséquences de leurs erreurs ou de leurs fautes, l'espérance de se relever par notre faiblesse ou par notre faute.

La majorité de cette Assemblée, qui est, certes, le groupe que je représente à la tribune, celui qui lui est associé, mais qui réunit en fait bien d'autres hommes qui partagent un idéal de liberté dans le progrès, cette majorité sait que le pays attend d'elle beaucoup de détermination et de continuité, une coopération sans défaillance avec le Gouvernement.

Cette coopération nous paraît, de prime abord, facile, monsieur le Premier ministre, parce que nous vous connaissons, parce que votre fidélité rassure la nôtre, parce que vous avez éminemment contribué à donner dans le monde une certaine idée de la France, pour reprendre une formule fameuse, parce que se sont imposés votre personnalité, votre talent et votre caractère, parce que vous avez toujours été l'un des collaborateurs les plus efficaces et les plus brillants du général de Gaulle vers qui, après la tourmente et au seuil de la législature, va plus que jamais la reconnaissance des Français. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Vous succédez à un homme pour qui vous éprouvez, comme nous tous, une admiration et une affection profondes. Georges Pompidou a su gagner, au fil des années, dans le travail quotidien, puis dans l'épreuve, un capital de confiance qui reste à la disposition de la nation, au moment où il a le droit de s'éloigner un peu des affaires.

Mais je n'ai pas à faire son éloge, c'est chose faite et par vous, monsieur le Premier ministre, et par le Président de la République, en des termes dont chacun a compris le sens et la portée. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Votre tâche sera lourde, assurément. Vous aurez, certes, à maintenir la paix civile et peut-être à ramener certains à la raison. Le précédent gouvernement, en des heures tragiques, a défendu la République avec fermeté et humanité. Désormais, toute tentative de troubler l'ordre public devra être réprimée dans l'instant.

M. Jean Bozzi. Très bien !

M. Robert Poujade. Profondément libéral de tempérament, je dois cependant rappeler que, parmi les auteurs des événements de mai, certains doivent s'estimer heureux que la République n'ait pas plus durement sanctionné leur comportement.

Les atteintes à la sûreté intérieure de l'État, les provocations à l'émeute sinon au crime dont quelques personnages célèbres et peut-être éphémères se sont rendus coupables ont été condamnées par l'opinion publique et par le corps électoral. Elles ne pourraient relever désormais que des juridictions compétentes. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Le pays n'est pas disposé à supporter de nouveau des violences, des désordres systématiques et des dépredations.

Quant à ceux qui ont l'honneur — car c'est un honneur autant qu'une dure mission — de maintenir l'ordre public, s'ils doivent s'imposer des disciplines sévères et même, dans les circonstances les plus difficiles, se comporter toujours, au sens le plus généreux du terme, comme des soldats, ils doivent aussi être compris et soutenus par le Gouvernement, par l'opinion et par la nation.

L'expérience a montré que la gendarmerie et la police ne disposaient pas de tous les moyens en personnel et en matériel nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de leurs tâches qui ne se limitent pas, il s'en faut de beaucoup, au maintien de l'ordre public.

Mais la République se défend d'abord par la collaboration entre l'exécutif et les élus, par une information constante, par l'esprit d'initiative. Nous espérons de votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, une concertation systématique et confiante avec cette Assemblée. Elle veut simplement user, sans abus ni restriction, des prérogatives que lui confère la Constitution en matière d'initiative et de contrôle parlementaires.

Chacun a dénoncé au cours de ces derniers mois les risques et les échecs d'une action trop technocratique. Contre ces risques qui, en définitive, menacent tout gouvernement et d'abord votre Gouvernement, vous avez dans le Parlement et dans votre majorité des alliés naturels. Vous êtes vous-même élu, comme la totalité de vos ministres, sauf l'un d'entre eux qui aurait pu d'ailleurs se faire élire dans toutes les circonscriptions.

Rien ne peut nous être plus agréable, non parce que nous sommes si jaloux de nos droits, mais parce que nous sommes soucieux des intérêts du pays et, malgré la séparation des pouvoirs, il faut le dire, comptables en fait devant le pays des actes du Gouvernement.

Vous avez la chance d'être en face d'une Assemblée plus que jamais hostile au régime d'assemblée. En retour, ne laissez pas gouverner la grande société anonyme des bureaux qui a fait perdre trop de temps et trop de sympathies à cette république qui a tant travaillé. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

N'écoutez pas notre seule voix, mais écoutez notre voix car nous vivons la vie quotidienne de la nation, contrairement à ce que l'on a pu conclure d'un récent et dramatique débat. La lumière qui tombe de cette verrière n'est peut-être, comme dans le mythe platonicien, qu'un reflet de la lumière vraie, mais elle n'est ni inutile, ni méprisable, à moins qu'on ne lienne pour inutiles la démocratie parlementaire et l'humanisme politique.

Quant à l'information, elle est une des nécessités vitales des sociétés modernes. Plus vous informerez, mieux vous serez servi, plus vos ministres informeront, mieux ils seront compris. Un mauvais procès a été fait à cet égard à la V^e République. Loin d'abuser des moyens d'information dont il avait légitimement le droit d'user, et notamment de l'O. R. T. F., le Gouvernement n'en a pas toujours usé. Il a trop laissé à ses adversaires le soin sinon de souligner ce qui allait moins bien, du moins de dissimuler les réussites ou de les minimiser. (*Mouvements divers.*)

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Robert Poujade. Il n'a pas assez fait connaître l'immensité des efforts accomplis dans les domaines les plus divers, social, agricole, universitaire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Plus simplement encore, depuis que radio et télévision existent, on s'en est trop peu servi pour donner aux Français, selon les termes de la déclaration de notre groupe, une conscience civique, économique et sociale qui leur permettrait de participer plus efficacement encore à la vie publique.

Pour conclure sur ce chapitre, je dirai simplement qu'une gestion rationnelle et rigoureuse de l'O. R. T. F. contribuerait à résoudre beaucoup de problèmes.

Vous avez à prendre des initiatives dans le domaine universitaire. Nous sommes à deux mois de la rentrée des établissements secondaires, à trois mois de celle des facultés. La rentrée apocalyptique que certains nous promettent n'aura pas lieu, car les professeurs, les parents, les étudiants, les lycéens sont dans leur grande majorité las des excès commis, des divagations intellectuelles ou des entreprises d'endoctrinement partisan. Les réformes à entreprendre sont assurément très profondes. Elles seront évoquées lors d'un prochain débat ; mais, dès à présent, il convient de dire avec force que le principe de neutralité doit s'imposer de nouveau dans les établissements d'enseignement public. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Le scandale des conférences politiques substituées dans les lycées et collèges à un enseignement qui tenait naguère à honneur d'être impartial doit cesser. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Les salles de réunion ne manquent pas en dehors des préaux et des amphithéâtres et l'éventail des opinions peut s'y déployer à loisir.

Ce retour aux plus saines des traditions universitaires n'empêchera nullement, bien au contraire, une participation très large et très complète de tous les étudiants à la réforme de l'Université ; car la participation est une nécessité. Elle n'est pas seulement une réforme sociale, dans la ligne de ce que nous avons toujours espéré ; elle est une exigence actuelle de tous les milieux, de toutes les professions, je pourrais presque dire de tous les âges.

C'est ainsi qu'il faut la comprendre comme une des données fondamentales des sociétés d'aujourd'hui, où le principe d'autorité ne peut plus s'imposer, où les responsabilités — c'est un fait — ne peuvent plus s'exercer sans partage.

La participation est le moyen de redonner un sens actuel et profond à la devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité », cette trilogie admirable dont on a peut-être oublié que les trois termes sont inséparables et qui demeure un programme imparfaitement réalisé.

Sur le plan social, la participation ne pourra être organisée sans paradoxe que par une large concertation afin de bien connaître ce qui est souhaitable et ce qui est souhaité, ce qui est rationnel et ce qui est raisonnable.

Vous allez devoir, monsieur le Premier ministre, continuer l'œuvre entreprise pour moderniser notre industrie, notre équipement, nos structures administratives, notre organisation régionale. Vous aurez aussi à accélérer notre expansion économique en maintenant les prix, tout en développant la compétitivité de notre industrie et en soutenant notre agriculture. Ce n'est pas facile ; cela exigera beaucoup d'esprit d'initiative et de la promptitude dans les décisions.

La crise de mai n'aura peut-être pas été totalement stérile, car elle ne nous appelle pas au confort intellectuel, elle ne nous appelle pas à l'autosatisfaction, elle nous appelle à l'audace et à la réforme.

En revanche — il faut le dire — sur le plan économique, elle a été objectivement nuisible aux intérêts du pays et des travailleurs qui s'en rendent mieux compte aujourd'hui.

Elle a, dans le domaine de l'emploi, de la monnaie, de la production, des exportations et, en définitive, de la vie quotidienne, des conditions de vie de chacun, des conséquences que regrettent déjà certains de ceux qui se sont laissés entraîner à l'aventure il y a quelques semaines.

Ces conséquences, vous aurez à les limiter, à les effacer.

Mais vous avez un atout majeur dans votre jeu. Le pays, nous avons le droit de le dire en ce mois de juillet, fait confiance dans son unanimité, au Premier ministre désigné par le Président de la République. Cette confiance n'est pas irréfléchie, elle est au contraire raisonnée, consciente et attentive.

Nous vous adressons, pour notre part, nos vœux et la promesse d'un soutien unanime et chaleureux à vous qui portez, avec le chef de l'État, les espérances de la nation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Duhamel. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. Jacques Duhamel. Mesdames, messieurs, tout se passe depuis quelques jours comme si rien, il y a quelques semaines, ne s'était passé ; comme si juillet succédait sans histoire à mai et juin pourtant déjà marqués dans l'histoire ; comme si la France, après avoir traversé une crise, l'avait déjà surmontée et que les problèmes seraient aisément résolus dès lors que la majorité sortante se trouve massivement reconfortée.

À l'égard de la majorité sortante, des gestes de fermeté répondent mal, semble-t-il, aux paroles d'ouverture adressées au-delà même de cette majorité et renouvelées tout à l'heure par vous-même, monsieur le Premier ministre.

Au sein du Gouvernement, après un départ inattendu, et semble-t-il regretté, des mutations de portefeuilles dessinent mal, jusqu'ici du moins, les mutations politiques qui étaient annoncées, et par vous-même encore à l'instant.

Où, tout se passe un peu jusqu'à présent comme si rien ne s'était passé. Et pourtant, en profondeur, rien n'est réglé. Il subsiste au contraire, nous le sentons bien, comme une fêlure dans notre société, et peut-être entre générations.

Votre tâche, monsieur le Premier ministre, notre tâche commune est d'éviter que cette fêlure ne devienne une cassure. Alors — qui en doute ? — le consentement le plus large serait essentiel à cette recherche la plus vraie, à cette entreprise, la plus difficile peut-être depuis l'épreuve de la décolonisation, qui a douloureusement opposé des Français à d'autres Français et dont la page juridique sera demain, sera bientôt, avec l'amnistie et l'indemnisation, définitivement tournée.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, souhaité que chacun dans cette Assemblée, où qu'il se situe, puisse utilement contribuer à cette tâche déterminante qui est la vôtre et qui est la nôtre. Faites en sorte que cela soit possible. Pour notre part, nous y sommes prêts, car cette entreprise ne peut être seulement l'œuvre de quelques-uns, et encore moins d'un seul.

Les élections — de réflexe peut-être plus que de réflexion — sont passées. Quelles qu'aient pu en être les motivations, tout démocrate doit en accepter les résultats.

Vous disposez ainsi à l'Assemblée nationale d'une majorité considérable, j'allais dire écrasante. Mais il y a, dans les événements de mai, des avertissements graves, que la sécurité apparente de votre majorité parlementaire ne doit pas, aujourd'hui, vous dissimuler ; vous en avez certainement conscience.

Vous voici donc chef nouveau d'un gouvernement presque inchangé. Vous-même, que votre fidélité au chef de l'État définit politiquement, et votre ministère, dont la composition veut traduire la continuité, vous voici appelés à une tâche lourde, à une tâche grave.

En vous écoutant tout à l'heure, je me suis sans cesse interrogé, et je me dois maintenant, au nom du groupe Progrès et démocratie moderne, de vous interroger, sur vos intentions et sur le sens exact de votre mission.

Le mélange d'audace et de nuance, de résolution et de mesure qui a caractérisé vos propos me semblait à chaque instant susceptible de deux interprétations :

Etes-vous un gouvernement de transition ? Etes-vous un gouvernement de mutation ? Allez-vous être tenté de minimiser la crise récente ? C'est l'art des diplomates que de réduire des drames à des malentendus regrettables. Et parce que les conséquences de cette révolution refusée posent déjà nombre de problèmes sérieux, allez-vous méconnaître les causes profondes de cette crise récente ? Votre gestion serait alors seulement de réparer, mais cela ne saurait suffire.

Ou bien, au contraire, votre gouvernement a-t-il reçu du chef de l'Etat, dont il émane, un tout autre mandat, qui fasse de vous et de vos ministres les ouvriers zélés d'une transformation dictée par une inspiration souveraine ? Votre tâche serait alors simplement d'assumer ; mais cela ne saurait convenir.

Le désarroi tragique dont une génération a souvent fait preuve au cours des mois récents en face d'une jeunesse plus désemparée encore que révoltée ne doit conduire maintenant, monsieur le Premier ministre, ni à un oubli lénifiant, ni à des réformes octroyées.

Blâmée par les uns, dupée par les autres, cette jeunesse, dans les universités, dans les ateliers ou dans les champs, ne doit pas se sentir désormais oubliée.

Les jeunes seront demain nos juges, s'ils ne le sont déjà, et parfois un peu vite. Leur tristesse, à votre place, m'inquiéterait plus encore que leur tumulte.

A nous, qui sommes engagés dans l'existence et dans les responsabilités, ces jeunes, à travers des débordements intolérables, ont posé une interrogation vraie : quelle société voulons-nous, quelle société préparons-nous ? Il nous appartient de répondre et pour cela, d'abord, de comprendre.

Cette réponse, monsieur le Premier ministre, nous n'avons le droit ni de la reporter, sous prétexte que nous devons faire face aux difficultés réelles qui nous assaillent, ni de la rechercher dans le secret d'une inspiration révélée ou d'une rigueur technocratique. C'est à la nation d'apporter cette réponse, et d'abord à ses représentants élus, à tous ses représentants. C'est par un immense concours de tout ce qui, dans le pays, est responsable, par un débat approfondi avec tout ce qui, dans le pays, est représentatif, et donc d'abord avec le Parlement, que doit s'opérer cette mutation raisonnée, sans laquelle, tôt ou tard — et, je le crains, très tôt — surviendrait une nouvelle explosion et, cette fois-là, dramatique, peut-être irrémédiable.

C'est au Parlement, après avoir trouvé des sièges, que vous devez trouver des idées.

Le Parlement, vous pouvez en le négliger encore plus, ou l'utiliser enfin mieux. L'étendue de votre majorité devrait vous conduire, je pense, à rechercher une solution durable à un difficile problème : la place d'un Parlement dans une démocratie moderne, ce qu'un de nos collègues formulait sous forme interrogative : un Parlement, pour quoi faire ?

Nous croyons, au groupe Progrès et démocratie moderne, que son rôle est à la fois d'orienter et de contrôler l'action gouvernementale, d'élaborer et de voter la loi.

Il me semble, à cet égard, que ceux qui appartiennent et ceux qui n'appartiennent pas à votre majorité pourraient et même devraient se trouver solidaires. Rien que la Constitution, mais toute la Constitution, telle devrait être notre règle commune ; sauf à décider d'un système franchement présidentiel, qui comporterait alors un équilibre différent des pouvoirs.

Nous aurons l'occasion très prochaine, monsieur le Premier ministre, à propos de la ratification des ordonnances sur la sécurité sociale, de juger si, dans notre système tel qu'il est, le droit d'amendement, forme du droit d'initiative du Parlement, est reconnu à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Mais je voudrais préciser à cet égard notre conception. Le dialogue qu'il s'agit d'instituer ne doit pas être, à notre sens, un débat direct et exclusif avec votre seule majorité, à l'intérieur de laquelle il y aurait sans doute quelques nuances ; Talleyrand disait : il y a plus qu'un abîme, une nuance. Les affaires de la République ne sont pas des affaires de famille. C'est avec l'ensemble du Parlement qu'il faut instaurer la discussion.

Dans un récent entretien, vous m'avez affirmé, et je crois pouvoir le rapporter ici : « Contrairement à ce que l'on dit souvent, j'aime discuter, et même convaincre ». Ne doutez pas, monsieur le Premier ministre, que la réciproque soit également vraie.

Une démocratie se reconnaît aux droits qui sont garantis aux minorités ; et cela pas seulement au Parlement, mais également à la télévision, dont on vient de reprocher à votre prédécesseur

de ne pas l'avoir utilisée assez, ce qui me paraît quand même un peu excessif. Si l'on admet volontiers que c'est de la discussion que jaillit la lumière, comment ne pas reconnaître que c'est de la contradiction que naît l'objectivité ?

Monsieur le Premier ministre, vous avez dû sentir, au cours des journées de mai, même si vos fonctions d'alors vous ont retenu un certain temps à Kaboul et à Bucarest, que le régime tenait moins encore dans les racines profondes qu'il aurait dans la nation que par le verbe puissant de l'homme qui l'incarnerait. Le régime est comme posé sur le pays, il n'est pas enraciné en lui.

Vous avez alors l'occasion, et l'occasion unique, tant est vaste la majorité qui vous est léguée, d'affermir ses institutions. C'est, pour l'avenir, important.

Si nous vous demandons de faire ainsi jouer au Parlement rien que son rôle mais tout son rôle, y compris au Sénat — dont on peut, en effet, concevoir pour l'avenir une base électorale renouvelée à partir d'assemblées régionales elles-mêmes élues, et qui pourrait servir, pour quoi pas, de base à l'Europe unie — c'est, croyez-le, pour servir.

Vous avez indiqué, monsieur le Premier ministre, que vous alliez devoir, tout à la fois ou presque, régler le passé le plus récent, le régler économiquement et financièrement, et préparer l'avenir le plus incertain, préparer des réformes encore mal définies.

Dans l'immédiat, trois dangers, me semble-t-il, vous guettent : le blocage par les étudiants, à la rentrée, des lycées et des universités, le chômage des ouvriers du fait de la fermeture d'entreprises modestes, la révolte agricole en raison des écarts de revenus entre régions et entre productions.

Vous devez d'abord — nul doute que votre nouveau ministre de l'éducation nationale y apportera son esprit imaginaire — organiser la rentrée des établissements scolaires et universitaires.

Aujourd'hui chacun admet, même ceux qui le refusaient naguère, qu'une profonde réforme des structures, des méthodes et des programmes s'impose. Pourquoi a-t-il fallu pour cela des barricades ? On pense au proverbe américain : « Il y avait des innocents qui ne savaient pas que la chose était impossible ; alors, ils l'ont faite ». Oui, pourquoi a-t-il fallu des barricades ?

Mais de cette confusion d'idées, dont beaucoup sont très sérieuses, il faut maintenant délibérer, avec le plus grand nombre, pour déduire des réformes ; même s'il est vrai, monsieur le Premier ministre, et je l'admets avec vous, qu'il faudra pour nombre d'entre elles beaucoup de temps pour qu'elles soient pleinement applicables. Mais l'Etat se doit — car il s'agit d'un service public qui intéresse aussi ceux qui ne sont pas ou ne sont plus étudiants — de démontrer là, et d'une manière exemplaire, sa volonté et sa méthode de changement. Non pas dans un esprit de fausse réforme qui consiste, depuis quelques temps, à opérer annuellement des réformes variées, multiples et contradictoires, mais avec une volonté d'adaptation complète de notre enseignement trop traditionnel et trop magistral aux exigences de la société et de l'économie modernes.

Oui ! ce serait exemplaire. Car l'éducation nationale est l'exemple typique de notre administration française où règne, avec une centralisation ancestrale, un héritage de castes et de privilèges, d'habitudes de juridisme et d'uniformité.

Oui ! l'autonomie y aurait valeur exemplaire dans un pays qui n'admet pas d'initiative sans tutelle et de dépense sans visa.

Monsieur le Premier ministre, aux jeunes demain, et déjà à ceux qui, très nombreux, arrivent à l'âge actif, et aussi aux adultes qui se demandent s'ils pourront retrouver ou conserver un emploi, votre tâche première, et à vrai dire permanente, sera d'offrir un travail. Vous l'avez admis, le problème est posé avec une acuité inconnue depuis trente ans et encore accrue du fait des charges nouvelles qui mettent en jeu l'existence même d'un très grand nombre d'entreprises, petites ou moyennes, industrielles, artisanales, commerciales ou agricoles, auxquelles l'aide annoncée est, en pratique, trop souvent refusée.

A ce problème crucial du chômage, au-delà de remèdes curatifs concernant l'âge de la retraite, le non-cumul d'une rémunération et d'une retraite, la durée du travail, il n'y a en vérité qu'une solution dynamique : donner à l'économie française un rythme de croissance sans commune mesure avec celui qui a été établi, et parfois freiné, depuis plusieurs années et d'où résulte aujourd'hui encore un état de neurasthénie déprimant.

A la relance par la consommation, qu'il eût mieux valu favoriser plus tôt et moins brutalement, il faut maintenant ajouter la relance par les investissements. Je me réjouis que des avantages, même temporaires mais impulsifs, soient accordés à tout ce qui est créateur d'activités et d'emplois nouveaux. Il n'était pas nécessaire d'attendre septembre pour préciser ces avantages,

car les investisseurs hésiteront à décider sans savoir. Et c'était financièrement possible. L'impôt retrouve vite dans l'expansion ce qu'il a d'abord perdu pour la stimulation. De cela, monsieur le Premier ministre, vous avez parlé et nous reparlerons très prochainement, lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative. Seulement — et de cela vous n'avez pas parlé — il faut une contrepartie à cette concentration des efforts sur ce qui est productif, aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture.

On a longtemps cru qu'une agriculture traditionnelle constituait un handicap dans une économie moderne, et on n'admet pas encore assez en France qu'une agriculture moderne est un atout dans une Europe communautaire. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Cette concentration des efforts sur ce qui est productif exige en contrepartie une économie de dépenses sur ce qui est improductif, car la France est déjà, de tous les pays d'Europe, sauf la Suède, celui où le prélèvement public sur le revenu national est le plus élevé.

Une révision de ces dépenses improductives, notamment de nos programmes militaires, s'impose. C'est difficile sans doute, car cela touche parfois à l'emploi. Mais, au moins dans ce programme de dix-huit mois que vous annoncez pour le mois d'octobre, dans ce plan intérimaire qu'il pourrait en quelque sorte constituer, dans le budget de 1969 qui doit déjà le traduire, et dans le VI^e Plan que vous aurez à préparer, il est indispensable que de nouveaux équilibres, de nouvelles priorités, établis selon de nouvelles méthodes, puissent s'inscrire.

Sans doute ces équilibres seraient-ils plus aisément trouvés si, dans de plus nombreux domaines, notre effort se plaçait plus délibérément dans le cadre communautaire de l'Europe, où l'harmonisation des règles tarde dangereusement. Car si l'on fait le Marché commun à moitié, on en prend bien les risques mais on en saisit mal les chances.

C'est aussi en fonction de cette construction européenne que devrait s'organiser ce qu'il est convenu d'appeler la participation au niveau de l'entreprise, même si les textes ne sauraient suffire à changer tous les comportements. Une idée séduisante socialement peut en effet — à s'en tenir à certaines réflexions imprudentes, et, me semble-t-il, discordantes des vôtres — conduire à des projets redoutables économiquement.

Que la direction ait, dans une entreprise, une responsabilité à l'égard non seulement des actionnaires mais des travailleurs, c'est évident. Qu'une information plus complète des salariés, que des garanties plus réelles pour les syndicats soient nécessaires, c'est vrai. Qu'une décentralisation des décisions à différents niveaux soit mieux recherchée, c'est souhaitable et d'ailleurs productif.

Mais l'unité de direction — et nul, au fond, dans l'entreprise, ne le conteste — ne doit pas être compromise, car seraient compromis avec elle, presque fatalement, l'investissement qui détermine l'avenir, le développement qui suscite l'emploi et le risque qui justifie le profit.

La responsabilité, ou la participation, doit être organisée, par ailleurs, à tous les niveaux. Mais pour ce qui se situe dans le cadre de l'entreprise, votre relative discrétion, monsieur le Premier ministre, nous a paru poser le problème des méthodes, j'allais presque dire de l'autonomie du Gouvernement.

Le recours éventuel et, nous le craignons, imprécis, au référendum ne saurait remplacer le débat loyal et contradictoire devant le Parlement. Sous la IV^e République, le Parlement a souvent été abusif; sous la V^e, trop souvent oublié. Il n'y a jamais de bonnes raisons — fût-ce la précarité d'une majorité — pour négliger la représentation nationale.

En tout cas, aujourd'hui, une majorité incontestable existe, comme jamais la France n'en a connue peut-être depuis la Chambre introuvable, mais qui était censitaire. Et cette majorité-là est, contrairement à l'autre, celle que le souverain et vous-même, monsieur le Premier ministre, pouviez souhaiter.

Au reste, il y a, sur les bancs de cette Assemblée, sur tous les bancs, des hommes dont l'attitude n'est dictée, soyez-en sûr, que par le sens de l'Etat et l'intérêt de la nation. Ne craignez pas leurs remarques et leurs initiatives. Craignez plutôt de ne pas trouver assez de contestation; car ce pourrait être là un danger.

Monsieur le Premier ministre, c'est derrière Tocqueville, qui avait quelque raison à l'époque de le noter, que, sans insolence, je voudrais m'abriter pour vous dire ceci :

« C'est après un grand succès que se rencontrent d'ordinaire les chances les plus dangereuses de ruine. Tant que le péril dure, on n'a contre soi que ses adversaires et on en triomphe. Mais, après la victoire, on commence à avoir affaire à soi-même, à sa mollesse, à son orgueil, à l'imprudente sécurité que la victoire donne; on succombe. »

Nul ne souhaite, monsieur le Premier ministre, que vous succombiez de la sorte; car vous êtes aujourd'hui le Gouvernement de la France. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. le président. La parole est à M. Mondon. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Raymond Mondon. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, cette année — et nous ne sommes qu'au mois de juillet! — aura été l'année de la surprise et aura en quelque sorte apporté la réponse directe et percutante à l'article d'un éditorialiste réputé qui écrivait au début de 1968: « La France s'ennuie ».

Au début de cette année, tout ou presque tout en effet, sur le plan politique, semblait se dérouler à peu près normalement, au milieu des difficultés classiques et habituelles. Voici qu'au printemps, au mois de mai, à l'époque où fleurissent les caclous (Sourires), les événements ont surpris les responsables qu'ils soient politiques, économiques, sociaux ou universitaires. Mais les révolutionnaires de mai et leurs alliés de gauche et d'extrême-gauche eux-mêmes ont été surpris aussi par l'ampleur plus ou moins spontanée de ces événements. C'est le cas de le répéter: « Ils prenaient l'offensive et tenaient la victoire... ou presque, et ils s'en réjouissaient déjà!

Jamais l'opinion publique n'avait été aussi désemparée: elle attendait.

Mais le 30 mai, ces mêmes hommes politiques de gauche et d'extrême-gauche furent à leur tour étonnés par la réaction très saine de la nation et de l'ensemble de l'opinion. La dissolution ordonnée par le Président de la République et les élections des 23 et 30 juin surprisent tout le monde. La majorité elle-même, vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, ne echa pas son propre étonnement au vu des résultats de ces élections, au point que votre prédécesseur, M. Pompidou, dans sa sagesse et dans son bon sens, déclara au soir du 30 juin, au micro d'un poste de radiodiffusion périphérique: « L'étendue de la victoire nous impose la discrétion car, là aussi, il faut savoir dominer les événements ».

Malheureusement, l'événement nous apprend qu'il est difficile de mettre ce conseil en pratique, que ce soit au sommet de la hiérarchie ou à des échelons plus modestes comme, par exemple, à l'occasion de l'élection d'un président à une commission de l'Assemblée nationale...

De ces surprises, de ces événements très graves que nous avons vécus, saurons-nous, nous les membres de la majorité, saurez-vous, monsieur le Premier ministre et messieurs les membres du Gouvernement, tirer les conclusions essentielles et indispensables, en évitant les querelles mesquines, si nous voulons répondre à l'impérieux devoir qui nous est imposé maintenant par le corps électoral, et si nous ne voulons pas décevoir le peuple de France qui nous a fait confiance? (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Quels furent en effet les grands thèmes, les grandes idées qui dominèrent la campagne électorale du mois de juin 1968 et dont nous devons garder le souvenir afin de les traduire dans les faits?

Ce fut d'abord, comme l'a rappelé M. Poujade, le refus de la violence et de l'illégalité, le refus du drapeau rouge et du drapeau noir.

Ce fut, en somme, la défense des libertés républicaines, celle du travail, en particulier. Nous avons assisté, il faut le dire, non pas à la victoire de la peur, mais à la victoire de la légalité et de la défense des libertés. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Ce fut aussi — et pour certaines causes très valables qui, comme M. Duhamel vient de le rappeler, motivèrent les mouvements du mois de mai — la prise de conscience générale, à tous les échelons des classes sociales françaises, de la nécessité des réformes économiques, sociales, administratives, universitaires, agricoles. Aussi est-ce très volontiers que je prends acte, monsieur le Premier ministre, de ce que vous avez déclaré à propos de certaines réformes dans les domaines universitaire et administratif, ainsi qu'à propos de la décentralisation et de la régionalisation à laquelle tous les maires et tous les conseillers généraux de France sont profondément attachés.

Je prends acte aussi, avec satisfaction, au nom de mes amis, de votre déclaration relative au monde agricole qui, lui, dans sa grande sagesse et à juste titre, s'est tenu à l'écart de tous ces événements. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Ces réformes doivent s'accomplir dans l'ordre et dans la méthode, par la participation et par un dialogue véritable, comme le recommandait le Président de la République dans son interview télévisée du 7 juin dernier.

L'autre idée, l'autre thème, ce fut le vœu des Français, après les soubresauts de 1962 et de 1968 et alors que les contextes internationaux sont moins précaires, de voir la V^e République et ses institutions mieux assises, par un fonctionnement moderne, dynamique et harmonieux du régime, grâce à un équilibre mieux adapté des pouvoirs.

Ainsi, monsieur le Premier ministre, de graves problèmes se posent à la majorité et au Gouvernement, d'autant plus graves que la politique à mener est rude, que la majorité est importante et qu'en son sein un groupe peut l'assurer à lui seul.

A plusieurs reprises ont été évoqués les dangers que peut engendrer une majorité restreinte comparable à celle que nous avons connue de mars 1967 à mai 1968. Pourtant — je dois le rappeler — jamais une motion de censure n'a été votée par le groupe des républicains indépendants, fidèle en cela à sa politique de sagesse et d'intérêt général, même lorsqu'il avait de sérieuses critiques à formuler; je pense notamment aux ordonnances de mai 1967 et à la publicité à l'O.R.T.F.

Les dangers et les inquiétudes ne risquent-ils pas d'être plus importants lorsque la majorité est trop sûre d'elle-même? La tentation peut être grande, malheureusement — c'est humain et il ne s'agit pas là d'un reproche — d'user de sa force, ce qui est bien, mais aussi d'en abuser, ce qui est moins bien. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Aussi, le 30 juin — excusez-moi de le citer encore — M. Pompidou donna-t-il ce sage et prudent conseil qui aurait déjà mérité d'être suivi: « Une victoire de cette importance nous impose des devoirs » et, ajouta-t-il, « le premier est de ne pas en abuser »...

M. Michel d'Aillières. Très bien!

M. Raymond Mondon. ... sage maxime que certains de nos collègues feraient bien de méditer avant de s'engager dans des actions hasardeuses qui risquent de provoquer des chocs en retour.

Si mes amis et moi-même avons parfois été difficiles et pouvons le demeurer, c'est parce que nous avons conscience d'exercer efficacement notre mandat parlementaire au sein de la majorité, parce que nous avons la conviction que les grandes choses ne peuvent se réaliser dans l'indifférence et dans l'acquiescement pur et simple.

Les grandes réformes attendues — et vous en avez longuement parlé, monsieur le Premier ministre — doivent être entreprises et menées à bien, si nous ne voulons pas décevoir et donner raison à ceux qui prétendent que seule la destruction de la société permettra d'obtenir les mutations nécessaires.

Pour que ces réformes se réalisent dans l'ordre et dans la méthode, il faut une majorité non seulement au Parlement mais dans le pays; il faut l'adhésion du pays par la discussion devant l'Assemblée nationale. Beaucoup de ceux qui, entre les élections de mars 1967 et celles de juin 1968, ont quitté l'opposition pour rallier la majorité et ont ainsi permis son élargissement, ne l'ont-ils pas fait dans l'espoir d'un dialogue réel et de l'existence d'une véritable majorité nationale qui ne soit ni exclusive, ni solitaire?

Combien de fois avons-nous entendu des Français de bonne foi, soucieux de l'avenir de notre pays, nous dire: « Une discussion parlementaire, même sévère, même serrée, à condition qu'elle soit sérieuse et efficace est, de très loin, préférable aux manifestations de rue, aux occupations de facultés ou d'usines dont on ne peut jamais prévoir le dénouement! »

Les problèmes qui se posent à nous requièrent cette discussion, cette confrontation. La jeunesse intellectuelle et la jeunesse manuelle sont inquiètes pour leur avenir. Tout en ne se satisfaisant pas, vous l'avez d'ailleurs dit, monsieur le Premier ministre, d'une société de consommation, ces jeunes et leurs familles se soucient de l'emploi, de la promotion sociale et de l'idéal qui doit les animer. Ils savent, comme le reste du pays, que l'expansion économique et la stabilité financière doivent être les éléments indispensables, les leviers qui assureront la progression des revenus et la justice sociale, et non une fin en eux-mêmes, cette fin étant le grand idéal de la dignité humaine.

Pour cela, le chef de l'Etat, vous l'avez rappelé, monsieur le Premier ministre, a préconisé la participation dans l'entreprise et dans l'université. Nous pensons avec conviction que cette participation doit elle-même être dominée par la participation dans la vie politique dont l'efficacité conditionne celle des autres secteurs d'activité de la vie publique et privée.

Le chef de l'Etat a eu raison de dire le 7 juin dernier à la télévision: « Si les résultats des élections sont bons sur des bases élargies, par le fait même des perspectives élargies s'ouvriront pour les gouvernements et aussi pour leurs rapports avec l'Assemblée nationale nouvelle ».

Nous souscrivons largement à un tel programme et à l'application de telles méthodes que nous voudrions, monsieur le Premier ministre, voir le Gouvernement mettre rapidement en pratique, comme vous avez paru le dire tout à l'heure!

Comment réaliser ces rapports au sein de la majorité? C'est très simple: par des discussions valables, solides, de bonne foi sur tous les problèmes qui nous concernent.

Avec le Gouvernement, par l'étude des réformes, non pas lorsque celles-ci sont décidées sous forme de projet de loi, mais dès leur préparation, comme cela s'est fait au début de cette année, à propos de la réforme communale.

J'ai retenu avec beaucoup d'attention et d'intérêt, monsieur le Premier ministre, que pour la régionalisation, la décentralisation et la réforme des Coder, vous aviez l'intention de faire participer réellement tous les intéressés — élus cantonaux, départementaux ou nationaux — à la préparation de ces réformes indispensables.

La participation doit se manifester aussi dans les commissions par l'audition plus fréquente des ministres, car, on l'oublie trop souvent, le contrôle parlementaire peut être exercé ainsi sous une forme particulièrement efficace.

Enfin elle doit se manifester à l'Assemblée nationale par le vote des amendements et en faisant en sorte, monsieur le Premier ministre, que la procédure du vote bloqué soit l'exception.

L'exercice réel du contrôle parlementaire doit aussi s'exercer par les questions orales. La conférence des présidents de groupes doit d'ailleurs se préoccuper de ce problème dans les jours prochains.

Tout cela doit être fait dans un esprit d'ouverture politique, d'élargissement et dans un climat de confiance réciproque. La façon de donner ne vaut-elle pas mieux, souvent, que ce qu'on donne? Nous n'avons pas le droit de nous altérer à des querelles mesquines ou subalternes dont l'opinion publique ne veut plus. Rien ne serait plus décevant pour elle que de constater que ce premier débat de la nouvelle législature ne serait pas porté à la hauteur des événements de mai et de juin!

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je conclurai en résumant les graves leçons que nous tirons de ces événements et de l'heureux sursaut national qui, le 30 mai et les semaines suivantes, les a suivis.

La France aspire à la règle politique moderne alliant l'efficacité au dialogue. Les Français entendent participer à tous les niveaux, à la préparation des décisions qui les concernent: c'est vrai pour les salariés, les étudiants, les agriculteurs, les industriels, mais c'est également vrai pour les citoyens et pour leurs représentants que nous sommes.

Le dialogue souhaité par la nation doit ainsi s'établir. Nous ferons, nous, républicains indépendants, tout ce qui dépend de nous pour qu'il puisse s'ouvrir dans l'efficacité et dans l'objectivité.

Mais, monsieur le Premier ministre, la décision finale vous appartient. Pour que ce dialogue ne soit pas un inutile bavardage autour de décisions qui n'en tiendraient pas compte, il faut que vous acceptiez la règle difficile de la démocratie qui est de n'arrêter une décision qu'après la consultation attentive des intéressés.

Nous avons choisi l'ordre et le dialogue. Cette position a rencontré un très large accord chez nos compatriotes. Nous souhaitons fermement que vous en fassiez désormais la règle de votre action. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Ballanger. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. Robert Ballanger. Mesdames, messieurs, M. Couve de Murville, nouveau Premier ministre, vient, en même temps qu'il la présentait, de donner quelques informations sur les intentions de son équipe ministérielle.

Sa composition est si voisine de celle des gouvernements précédents qu'on pourrait les confondre. Seul, ou presque, son chef a changé, victime de la royale ingratitude du Président de la République.

Sa politique sera-t-elle différente de celle suivie depuis dix ans par le pouvoir gaulliste, depuis six ans par l'ancien Premier ministre M. Georges Pompidou? Cela voudrait dire que la seule présence de ce dernier suffisait à empêcher le gouvernement qu'il présidait de prendre les mesures qu'attendait et qu'attend encore notre pays pour sortir du marasme. Ce serait à la fois injuste et profondément contraire à la vérité.

C'est la politique gaulliste au service du grand capital qui a placé la France dans la situation mauvaise où elle se trouve aujourd'hui; nous sommes, pour notre part, convaincus que ce n'est pas elle qui l'en sortira.

C'est donc de votre politique réelle, non de vos intentions ou de vos promesses jamais tenues, qu'il nous faut parler.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, une majorité très confortable dans cette Assemblée. Le parti gaulliste revient en force après la crise de mai. On ne peut cependant pas dire que les élections législatives de juin 1968 aient été pour la majorité une bataille d'idées, qu'un programme quelconque ait été avancé par ses candidats.

Rien de tout cela ! Seulement un déchainement anticommuniste, dont M. Pompidou, remarquable dans son interprétation de Premier ministre au masque tragique, donnait le ton à la télévision. Jamais peut-être, depuis quarante ans, nous n'avions assisté à une argumentation aussi basse et intellectuellement déshonorante pour ceux qui l'employaient. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Vous avez réussi à tromper des centaines de milliers de Français et de Français...

M. Xavier Deniau. Vous ne croyez pas au suffrage universel !

M. Robert Ballanger. ... qui ont cru, sous la foi de vos affirmations, que l'Etat s'écroulerait, que l'heure de l'anarchie, de la dictature des « rouges », du drapeau noir avait sonné. Vous avez assimilé sans vergogne le mouvement ouvrier, le parti communiste, la C. G. T. aux enragés provocateurs, souvent d'ailleurs manipulés par vous (*Exclamations sur de nombreux bancs*) et que nous n'avons cessé de dénoncer.

M. Xavier Deniau. Vous défiliez avec eux à la Bastille.

M. Robert Ballanger. Vous avez été jusqu'à laisser entendre que la propriété du champ, de la modeste maison était en péril, mieux : dans certaines circonscriptions, que les retraites ne seraient plus payées, que le ravitaillement serait arrêté, que sais-je encore !

Plus le mensonge est gros, plus il a de chances d'être cru. Vous avez avec ruse et détermination appliqué ce principe et il faut convenir que cette attitude vous a réussi.

Il est vrai que, dans cette besogne, vous avez été puissamment aidé par les gesticulations de groupes gauchistes (*Exclamations sur de nombreux bancs*) et l'attitude de personnalités politiques agissant avec une totale irresponsabilité. Leurs provocations, les brutalités policières, les émeutes ont été pour le parti gaulliste une aubaine inespérée. Vous leur devez la plus grande partie de vos succès. Les barricades spectaculaires mais sans danger pour le pouvoir, les autobus et les voitures brûlées, les arbres sciés vous ont permis de faire momentanément oublier dix ans de mécontentement suscité par votre politique: (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Si votre succès électoral est réel, il faut cependant en marquer les limites. Les candidats de la V^e République ont eu 354 élus, avec 43,65 p. 100 des suffrages. Les partis de gauche en ont eu 90 avec 41,20 p. 100. Le parti communiste, pour sa part, avec quatre millions et demi de suffrages, n'obtient que 33 sièges en métropole. Chacun de mes amis représente ici 134.500 électeurs, alors que chaque député U. D. R. n'en représente que 27.000. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

La loi électorale, en accentuant démesurément le succès électoral de la droite gaulliste, souligne ainsi son caractère profondément antidémocratique. C'est pourquoi nous défendons la représentation proportionnelle, seul scrutin juste et loyal. Avec ce système, la gauche aurait 192 élus, dont 94 communistes, l'U. D. R. en aurait 205 et le centre 49.

M. Albert Marcenef. Ce n'est déjà pas mal !

M. Robert Ballanger. Vous voici, monsieur le Premier ministre, avec une majorité inconditionnelle de 293 députés U. D. R., plus 6 républicains indépendants considérés, si je comprends bien ce qui s'est passé hier, comme une sorte de piétaille d'appoint ! (*Rires et mouvements divers.*)

Je dis : majorité inconditionnelle, parce que l'expérience a montré qu'il ne fallait attacher aucune importance aux velléités d'indépendance parfois manifestées par quelques parlementaires U. D. R. Cela ne va jamais loin ; la voix du maître à tôt fait de tout remettre en ordre !

354, c'est beaucoup, presque trop, mais il n'est ni plus ni moins facile de gouverner avec 354 députés qu'avec 244. Dès l'instant où vous disposez d'une majorité, vous avez la possibilité de résoudre à votre convenance les problèmes posés.

Or, depuis dix ans, ce n'est pas la majorité qui a fait défaut à votre régime. A tout moment, vous avez disposé — et vous en avez usé et abusé — des moyens de faire voter tous les textes que le gouvernement désirait. Depuis 1962, aucune motion de censure n'a été votée, aucun texte voulu par le gouvernement n'a été rejeté, aucune proposition d'initiative parlementaire n'a été adoptée sans l'accord préalable du gouvernement.

Et tout cela nous a cependant conduits à la crise de mai. C'est donc bien de votre politique et de ses conséquences qu'il nous faut parler puisqu'elles ont été à la base de cette crise.

La crise de mai, c'est, pour l'essentiel — chacun de vous en conviendra — l'immense explosion de mécontentement populaire qui a jeté dans la grève généralisée plus de neuf millions de travailleurs, luttant pour défendre leurs revendications et leur dignité d'hommes libres.

Ce que le pouvoir gaulliste leur refusait depuis dix ans, les travailleurs l'ont, pour une part importante, imposé par leur lutte unie. Cela met évidemment en cause toute votre politique économique et financière fondée sur la limitation du pouvoir d'achat et de la consommation intérieure avec, comme contrepartie, l'augmentation du taux du profit capitaliste. Les salariés savent donc qu'il leur faudra lutter pour conserver les avantages acquis en ce printemps 1968.

Quelles sont donc, à l'heure présente, les intentions du pouvoir ?

L'ordre public doit régner, a dit le chef de l'Etat, et vous avez développé cette idée dans votre déclaration gouvernementale.

L'ordre, la tranquillité, la paix civile sont des aspirations communes à l'ensemble des Français. Encore faut-il s'entendre sur ce que vous appelez « faire régner l'ordre ».

Votre ordre, me semble-t-il, c'est la répression, les brutalités policières, le refus du dialogue, l'injustice sociale, le renforcement du pouvoir personnel. Un tel ordre est générateur de désordres et nous n'en sommes pas partisans.

Nous avons montré avec éclat, pendant tous ces derniers temps, notre volonté de soutenir activement la lutte des travailleurs pour la satisfaction de leurs revendications, de même que celle des étudiants pour une université démocratique. Mais en même temps nous avons condamné l'aventurisme et la violence.

C'est dans le cadre de la légalité républicaine que travailleurs et étudiants feront triompher leurs revendications et leurs aspirations. Le désordre, c'est le pouvoir gaulliste qui l'a préparé en refusant par exemple à l'Université les moyens de se rénover et, aujourd'hui pas plus qu'hier, vous ne vous en tirez avec des phrases creuses.

Il faut procéder à une réforme profonde et démocratique de l'enseignement, telle que celle qui a été proposée par le parti communiste français, lequel a établi depuis longtemps déjà un projet de réforme répondant pour l'essentiel aux préoccupations des étudiants comme à celles des enseignants.

Mais, pour appliquer une telle réforme, il faut des crédits. C'est pourquoi nous proposons que le quart du budget de l'Etat soit attribué à l'éducation nationale.

Il faut aussi instituer une allocation d'études permettant aux étudiants qui se trouvent dans le besoin de poursuivre leurs études à temps complet dans de bonnes conditions. Il faut enfin garantir à ces jeunes qu'au terme de leurs études ils trouveront des débouchés propres à assurer leur avenir matériel et intellectuel. C'est de cette façon qu'on pourra régler, dans l'intérêt de tous, les problèmes de l'enseignement et de l'éducation.

Toute notre jeunesse a ressenti combien son avenir était compromis par le régime gaulliste. Les problèmes des débouchés, de l'emploi et de la formation professionnelle préoccupent les jeunes, garçons et filles. Ceux-ci veulent disposer des moyens de vivre, de travailler, d'avoir des loisirs, d'accéder à la culture, tant physique ou sportive qu'artistique ou intellectuelle. Mais ils veulent aussi dire leur mot dans les décisions les concernant.

Prendre part, c'est la revendication majeure et riche d'avenir que de nombreux jeunes viennent d'exprimer.

Pour trouver sa voie, cette jeunesse exige un grand effort d'équipement sportif et culturel, une formation professionnelle profondément élargie et transformée, la réduction sans délai à un an de la durée du service militaire, les droits civils et du citoyen ouverts à dix-huit ans et, dans l'immédiat, une politique dynamique, tournée vers l'avenir, assurant un toit à chaque jeune ménage, un emploi à tout jeune entrant dans l'activité productive.

Quant aux travailleurs, ils veulent garantir, consolider, élargir les succès obtenus par leur lutte de mai et de juin 1968. Ne comptez pas les payer de mots, fût-ce celui — qui vous semble le mot clé — de participation.

Tout d'abord le relèvement des salaires ne doit pas être absorbé par la hausse des prix. C'est parfaitement possible : il suffit de diminuer les taxes de vie chère et de bloquer les prix en réduisant les profits des grandes sociétés capitalistes.

Naturellement, ce n'est pas la voie qu'entend suivre le Gouvernement. Le chef de l'Etat a déjà annoncé aux travailleurs que leurs augmentations seraient plus apparentes que réelles ; il montrait ainsi la volonté des oligarchies financières de reprendre, si elles le peuvent, ce qui leur a été arraché.

Une politique juste et honnête envers le peuple consisterait à lutter systématiquement contre la hausse des prix. C'est, hélas ! une ligne directement opposée aux vœux du pouvoir. Donnant lui-même l'exemple, il prépare l'augmentation des tarifs des services publics, la création et l'augmentation de différentes taxes et même, sommet de l'imagination, la majoration du prix du tabac et des cigarettes ! Il a déjà autorisé — quand il ne les a pas provoquées — des hausses de prix injustifiées dans différents secteurs.

Les revendications des travailleurs étaient d'autant plus légitimes qu'ils n'avaient pas profité de l'augmentation, produite par eux, de la richesse nationale : près de 50 p. 100 en dix ans. Ce qu'ils ont obtenu, ils entendent le garder. C'est pourquoi nous ne cesserons de dénoncer la hausse du coût de la vie et déposerons une proposition de loi instituant l'échelle mobile des salaires, seule capable de garantir efficacement et durablement le pouvoir d'achat.

Il s'agit aussi d'accorder aux pensionnés, aux handicapés physiques, aux retraités et aux plus déshérités des augmentations suffisantes qui portent dans l'immédiat leur pension à 300 francs par mois, en attendant qu'elle puisse, ce qui serait juste, atteindre le niveau du salaire minimum interprofessionnel garanti.

Quant à la participation, « tarte à la crème » du gaullisme, toujours présentée et jamais réalisée — et pour cause — il faut voir ce qu'elle recouvre.

C'est une vieille invention. Les premières propositions remontent à près d'un siècle et la première loi votée, et jamais appliquée, à 1917. Henry Chéron a, dans le général de Gaulle et M. Capitant, de dignes continuateurs. Ils sont en quelque sorte, sur ce point, ses fils spirituels.

Tous ces réformateurs du capitalisme ont un trait commun : leur souci de l'enjoliver, de le farder pour le rajeunir et mieux tromper ses victimes. Mais il ne s'agit en aucune façon de changer le fond ; il s'agit seulement, dans le meilleur des cas, de changer l'apparence.

La loi du capital, celle du capitalisme monopoliste d'Etat en particulier, c'est l'exploitation au maximum de la classe ouvrière. Les bavardages sur la participation n'y changent rien.

D'ailleurs, les princes du régime l'ont proclamé pour calmer les inquiétudes de ceux des patrons qui feignaient d'y croire : il ne sera touché ni au profit, ni à l'autorité des chefs d'entreprise. C'est tout dire !

Cependant, la notion de participation correspond à une aspiration réelle et justifiée. Mais le gaullisme se sert du mot parce qu'il ne veut pas la chose.

M. Michel Habib-Deloncle. Vous parlez bien de la liberté !

M. Robert Ballanger. La participation effective des travailleurs à la gestion de l'économie suppose que celle-ci ne soit plus placée sous la domination des féodalités financières et industrielles. Ce n'est pas le cas en ce moment, on en conviendra.

La participation effective des travailleurs signifierait que ceux-ci seraient partie prenante dans toutes les décisions de l'entreprise, dans son fonctionnement, les conditions d'emploi et de rémunération du personnel, les investissements, le contrôle réel de la comptabilité, les bénéfices.

Il est évident que ce n'est pas cette « participation » que le parti gaulliste envisage. Il s'agit seulement d'un alibi permettant d'aggraver les conditions d'exploitation de la classe ouvrière.

Ce que les travailleurs veulent, ce n'est pas un strapontin dans les conseils d'administration pour écouter les bonnes paroles patronales. C'est, dans le moment présent, les libertés syndicales dans l'entreprise, la possibilité pour la section syndicale, ses responsables, d'y militer librement et d'affirmer l'efficacité de leur action. Ce qu'ils veulent, c'est la garantie de l'emploi, de leur pouvoir d'achat, la garantie des ressources, le droit d'investigation et de contrôle par le comité d'entreprise. C'est d'ailleurs le sens d'une proposition de loi que nous allons déposer.

Quant au sens que le Gouvernement donne, lui, à la participation, il semble qu'il soit précisé par les ordonnances sur la sécurité sociale qui ont supprimé les conseils d'administration élus par les assurés eux-mêmes pour les remplacer par des conseils d'administration désignés et dans lesquels les travailleurs représentant la masse des assurés sont en minorité. Puisqu'un débat sur la ratification des ordonnances va s'engager, le Gouvernement peut-il, aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, dire s'il acceptera que soit rétablie l'élection des conseils d'administration par les assurés eux-mêmes ?

Quant au socialisme, que MM. les présidents directeurs généraux qui siègent sur ces bancs et le pouvoir gaulliste ne s'en mêlent pas ! Les travailleurs et les démocrates sont assez grands pour s'en occuper.

Votre gouvernement comporte un secrétaire d'Etat à l'information. C'est un abus de mot. Vous devriez l'appeler ministre de la propagande. L'O. R. T. F., qui devrait être national, reste l'instrument de la majorité. Les journalistes de la radio et de la télévision qui luttent avec courage pour une information objective au service de la nation et non plus d'une fraction, sont dignes d'éloge. Qu'ils sachent que les démocrates les approuvent et continueront le combat avec eux.

M. Michel Habib-Deloncle. Comme à Prague !

M. Robert Ballanger. L'emploi constitue l'une des préoccupations dominantes de cette époque. Vous allez atteindre et même dépasser les objectifs fixés par le V^e Plan : 500.000 chômeurs. C'est d'ailleurs le seul objectif du Plan qui sera atteint. Il en fallait bien un.

Cette crise a été délibérément provoquée par une politique de récession économique et de limitation de la consommation intérieure. Elle était selon vous destinée à peser sur les salaires.

Les salariés ont défendu avec quelque succès, ces dernières semaines, leurs conditions de vie, mais il reste que 500.000 personnes sont en chômage par votre faute et qu'en octobre la situation risquera de s'aggraver. Dans ce nombre, les jeunes sortant des écoles munis d'un diplôme comptent pour une part importante.

Qu'allez-vous faire ? Il faut non seulement leur allouer des allocations de chômage décentes mais encore instaurer les conditions de la relance économique et créer des emplois.

Pour cela, il faut maintenir le pouvoir d'achat de façon à développer la consommation intérieure. Il faut accroître nos exportations. Quand nous disons consommation intérieure, il s'agit aussi bien de la consommation individuelle que de la consommation collective, c'est-à-dire des équipements sociaux et culturels qui font si tragiquement défaut à notre pays. Là encore, le pouvoir gaulliste s'est placé devant les conséquences de la politique poursuivie depuis dix ans.

Dans tous ces domaines — salaires, pouvoir d'achat, récession économique, chômage, université, équipements — vous ne pouvez esquiver vos responsabilités. Le pouvoir gaulliste ne commence pas en juillet 1968, il date de mai 1958.

Le printemps 1968 n'est qu'une parenthèse. Le calme revenu dans les esprits, la fumée de vos mensonges électoraux dissipée, c'est sur l'ensemble de la gestion que le peuple de France vous demandera des comptes. Il faut dire que le projet de loi de finances rectificative ne procède pas d'une imagination débordante. Certes, le barème de l'impôt sur le revenu doit être modifié. Vous vous contentez d'augmenter, insuffisamment sans doute, l'impôt sur les gros revenus, mais vous ne donnez pas l'ombre d'un commencement d'exécution aux promesses sur les dégrèvements fiscaux promis aux petits et moyens contribuables depuis longtemps. L'augmentation de la « vignette automobile » n'est pas non plus originale ; elle est cependant profondément désagréable et injustifiée. C'est une réforme totale de la fiscalité qu'il faut faire. Dix ans de règne ne vous ont sans doute pas suffi pour la préparer.

Puisque vous êtes à la recherche de crédits pour votre budget, je vous signale que d'importantes économies pourraient être faites en réduisant le budget militaire et singulièrement les dépenses de la force de frappe.

Nous aurons l'occasion, lors des prochains débats, de montrer à nouveau l'ampleur de vos responsabilités dans la crise économique, sociale et politique que traverse notre pays. Nous défendrons avec opiniâtreté les intérêts des différentes couches sociales laborieuses, inséparables des intérêts de la nation. Nous montrerons quelles sont les solutions démocratiques capables de lui donner ou plutôt de lui redonner essor et prospérité.

Nous sommes profondément convaincus que votre régime n'est pas en état de diriger valablement notre pays. Instrument du grand capital, il ne peut être l'expression de l'intérêt du peuple : le résultat de dix ans de gestion gaulliste est sous nos yeux. Vous avez sans doute réussi le miracle de le faire oublier le temps d'un scrutin à une majorité des citoyens de ce pays ; pour eux le réveil sera cruel. Mais ceux qui ont résisté à votre propagande seront, eux aussi, malgré eux, les victimes de votre politique.

Vous êtes confronté à des problèmes que vous-même, membre du gouvernement hier, Premier ministre aujourd'hui, avez été incapable de surmonter et de résoudre en dix ans.

Monsieur le Premier ministre, vous ne pouvez en accuser ni la fatalité ni la conjoncture ni l'opposition, mais vous-même, vos méthodes, votre régime en sont responsables.

Je souhaite, pour notre pays, que l'épreuve soit la moins douloureuse possible.

Nous sommes plus que jamais convaincus que seule l'union des forces ouvrières et démocratiques peut assurer à notre peuple un avenir heureux. Seul un programme hardi et novateur, au contenu social avancé, peut permettre le progrès sur tous les plans et donner à notre pays une économie saine et dynamique. Un tel programme, s'inscrivant dans un plan de développement démocratiquement établi, rendant la nation maîtresse des principaux secteurs de production et du contrôle du crédit, donnerait à la France les moyens de sa prospérité.

Le parti communiste français et son groupe parlementaire continueront le combat pour la démocratie, pour le progrès social et pour la liberté. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Michel Habib-Deloncle. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, à mon sens l'homme politique doit accueillir la défaite avec élégance et faire preuve dans la victoire de modération. Ce n'est pas parce que des exposés de M. Fabre et de M. Ballanger je n'ai pas retiré le sentiment de la première de ces qualités que je me départirai de la seconde.

En effet, il n'est pas bien de maudire le suffrage universel, ni même une loi électorale dont il convient de se souvenir qu'en 1936 elle donnait la victoire à une majorité de Front populaire, ce qui ne lui valut pas à l'époque, je crois, les critiques qu'elle soulève aujourd'hui. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

De même, je n'estime pas non plus qu'il vaille d'informer M. Fabre, que je croyais plus au fait des questions politiques, qu'entre les dates de 1959 et de 1962 qu'il a citées et auxquelles MM. Debré et Pompidou demandaient un vote de confiance à l'Assemblée et l'époque où ils n'ont plus agi ainsi, il s'est produit un événement qui est peut-être passé inaperçu à ses yeux, mais qui a quelque importance: l'élection du Président de la République au suffrage universel, laquelle a modifié considérablement l'équilibre des pouvoirs, comme chacun sait.

Monsieur le Premier ministre, votre ministère, on vous l'a dit, est le ministère de la continuité. Cela signifie, contrairement à ce que certains ont voulu croire ou espérer, qu'il n'existe pas dans le gaullisme de coteries et que s'il est normal que les ministres de M. Couve de Murville soient les mêmes que ceux de M. Pompidou, c'est que les uns et les autres sont, avant tout, des ministres du général de Gaulle.

Cela dit sur les questions purement politiques, je voudrais en arriver aux problèmes que vous avez posés dans votre déclaration. Vous avez mis en exergue la participation, je la mettrai également en exergue après vous. Je ne songe pas à être exhaustif. D'autres débats permettront d'ailleurs à chacun, dans les semaines à venir, de préciser sa pensée. Je voudrais simplement, sur quatre grands sujets: l'éducation nationale, les entreprises, les collectivités locales et l'Europe, apporter quelques remarques.

L'éducation nationale d'abord. Il est vrai de dire qu'elle était quelque peu fermée sur elle-même. D'une expérience gouvernementale aux côtés du ministre de l'éducation nationale de l'époque, mon ami M. Christian Fouchet, j'ai retiré le souvenir de quelques séances solennelles de rentrée universitaire où il n'y avait pas d'étudiants, et de lycées techniques qui formaient avec beaucoup de compétence et de talent des jeunes gens pour l'exercice de professions sans détachés sur le plan régional.

Consciente de sa supériorité intellectuelle, l'Université faisait comme si elle négligeait le phénomène économique, comme si l'opposition classique entre l'activité désintéressée des uns et la société mercantile au milieu de laquelle elle se développait pouvait être contemporaine de l'organisation d'un enseignement de masse.

Chacun a reconnu une valeur certaine à nombre d'études entreprises à l'occasion de la crise de mai, même si la grande majorité a blâmé les excès et les violences dont cette crise a été l'occasion. Mais il ne faudrait pas désormais commettre une nouvelle erreur sur la base de ces études, celle de substituer un dialogue fermé au monologue universitaire aujourd'hui condamné. Un dialogue fermé, ce serait celui qui laisserait l'Université à la charge unique des étudiants et des enseignants, enfermés dans une sorte d'isolement à deux.

Le Gouvernement a déjà mis l'accent, à plusieurs reprises, sur la présence nécessaire de l'Etat, mais je vous ai entendu avec plaisir tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, souligner également la nécessité des relations avec les activités économiques et sociales. Ces relations, je voudrais que, comme dans certains pays qui nous entourent ou d'autres que nous

connaissons bien, elles aillent jusqu'à une certaine osmose. C'est réalisable, peut-être pas à l'échelon national, mais dans le cadre régional.

L'Université, l'éducation nationale peuvent et doivent mettre l'accent sur les disciplines où un emploi attend les étudiants, car on ne peut pas demander à la fois que la culture soit intégralement désintéressée et que tous les étudiants trouvent une insertion dans la société.

La différenciation des enseignements sur le plan régional, la spécialisation des universités, l'orientation en fonction des goûts et des aptitudes, mais aussi des disponibilités sont autant de fondements nécessaires à la réorganisation interne que nous attendons impatiemment.

Mais il faut aller plus loin. Il faut qu'à l'échelon du Gouvernement l'Université, les activités économiques et sociales soient associées. Il faut aussi établir des liaisons entre les bureaux d'études des entreprises et les laboratoires des facultés. Pourquoi ces laboratoires ne feraient-ils qu'un travail de recherche abstrait? Pourquoi n'aideraient-ils pas les entreprises à résoudre les problèmes que leur pose la vie moderne et que nécessairement elles ne peuvent pas résoudre maintenant avec les moyens d'autrefois? L'Université ne pourrait que gagner à remplir pleinement son rôle de conseiller de l'économie.

Oui, il faut certes, sous l'angle de la participation, que les étudiants participent à l'Université. Mais est-ce que notre mission n'est pas surtout, plus encore que l'Université, de participer à la nation?

Quant aux entreprises, c'est à leur propos que la notion de participation prend son sens le plus précis. L'idée lancée par le général de Gaulle suscite un grand intérêt et rencontre une large adhésion dans son principe. Après l'avoir brocardée, mon prédécesseur à cette tribune était forcé de reconnaître que cette idée n'était quand même pas dénuée d'intérêt.

Quant aux modalités, plusieurs ont été proposées. De hautes personnalités, dont certaines font partie du Gouvernement, ont suggéré des formules qui ont, suivant les cas, séduit ou inquiété.

Nous savons, monsieur le Premier ministre, que votre empirisme ne se laissera diriger par aucun apriorisme doctrinal, que vous rechercherez les formules les meilleures au cours de consultations les plus amples possibles avec tous les intéressés. Ceux-ci doivent, si vous me permettez cette répétition, participer à l'établissement de la participation, la décision finale appartenant bien entendu à la loi.

A cet égard, il faudrait distinguer deux angles d'approche. Pour certains, la participation, c'est d'abord la participation aux résultats; pour d'autres, la participation, c'est, avant tout, la participation aux responsabilités.

Si l'on se réfère à ce que disait à ce sujet le général de Gaulle dans son interview télévisée, ou a tendance à penser que ce deuxième aspect est peut-être plus important que le premier. Il a parlé, en effet, de « changer profondément ce qui est, notamment en ce qui concerne la dignité et la condition ouvrières ».

Sous ce dernier aspect, monsieur le Premier ministre, il ne faudrait pas, à mon sens, sous-estimer la gravité du malaise qui s'est fait jour dans les entreprises nationalisées et qui met en question toute la philosophie des nationalisations.

Est-ce un hasard si les grèves ont commencé à Sud-Aviation et chez Renault et si elles ont duré, dans ces entreprises, probablement plus longtemps qu'ailleurs? Or dans ces entreprises nationalisées, les charges salariales supplémentaires et autres résultant des accords conclus après les grèves ne peuvent être compensées par la diminution d'un profit capitaliste qui, par définition, est inexistant. Elles doivent donc se répercuter sur les prix, ce qui implique une concurrence accrue sur les marchés extérieurs et même sur le marché intérieur puisque, au même moment, nous avons consenti au désarmement douanier: d'où la diminution possible de la vente, donc de la production et, à la fin, le chômage!

Si les charges salariales et autres ne se répercutent pas sur les prix, elles doivent alors provoquer un abattement sur les investissements, ce qui entraîne à terme la non-compétitivité, donc les mêmes conséquences que celles que je signalais à l'instant.

Il est à craindre que, dans ces entreprises, les travailleurs ne s'aperçoivent un jour qu'ils ont agi contre leurs propres intérêts. Mais ils n'en sont pas intégralement responsables car, pour eux, la direction de l'entreprise leur était étrangère: c'était un patron; un patron comme les autres; un patron chez Renault comme il en existe chez Citroën ou chez Peugeot! Autrement dit, ils n'ont pas fait la distinction entre l'appropriation privée et l'appropriation collective de l'entreprise.

Eh bien, monsieur le Premier ministre, pourquoi l'Etat ne prendrait-il pas ce problème à bras-le-corps ? Pourquoi l'Etat, qui est le plus grand patron, hésiterait-il à donner l'exemple de la participation en transformant d'abord et de fond en comble ses propres entreprises ? Cela aurait un énorme retentissement dans le pays et sur tout le patronat privé. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

C'est une mesure au demeurant nécessaire, car on n'imagine pas une société où, demain, la loi imposerait la participation aux dirigeants et aux travailleurs du secteur privé pendant que le secteur public maintiendrait les ouvriers dans la situation d'aliénation où ils ont le sentiment de se trouver maintenant.

Il faut donc prendre l'initiative. Résoudre, même dans les entreprises nationales, le délicat problème de la participation aux résultats n'est pas impossible, mais instituer la participation aux responsabilités s'impose, je dirai même s'impose de façon prioritaire et également, à mon sens, de façon exemplaire.

Il fut un temps où l'un des membres du Gouvernement parlait, à propos de l'intéressement, de « mythe diabolique ». Je crois que vous exorciseriez ce démon si vous faisiez l'expérience vous-même dans les entreprises de l'Etat.

Quant aux collectivités locales, un Parisien peut-il en parler ? C'est un problème qui nous apparaît plus lointain qu'à nos collègues de province, mais je crois que c'est précisément parce qu'il nous touche moins personnellement que nous pouvons l'aborder de façon désintéressée.

Les problèmes qui se posent à une collectivité locale sont à l'échelle humaine. Il est par conséquent impossible de s'en tenir, en ce qui les concerne, à des solutions étudiées dans les bureaux, en air confiné, et imposées par voie d'autorité. Je crois que c'est particulièrement vrai sur le plan régional et je me trouve, cette fois-ci, particulièrement à l'aise, en tant que Parisien, pour en parler sans cependant rappeler certaines tensions en présence de solutions technocratiques imaginées par des personnalités, d'ailleurs remarquables, mais qui ne tenaient pas suffisamment compte de l'humain parce qu'elle ne tenaient pas non plus assez grand compte de l'avis des élus.

Mais il faudrait quand même se garder de faire des collectivités locales les citadelles du conservatisme. Les collectivités locales ne justifieront leur action qu'en étant les cellules vivantes d'un organisme en expansion.

C'est pourquoi je souhaite profondément que vous fassiez venir en discussion le projet de réforme communale, car la France ne peut pas se payer plus longtemps le luxe d'être le seul pays de sa dimension qui compte 36.000 communes alors que ses voisins en ont un chiffre bien inférieur.

Je souhaite également qu'à l'échelon départemental, cet échelon qu'il faut sans doute conserver tout en le dépassant, nous regardions d'un peu plus près ce que sont nos conseils généraux.

Trop d'inégalités dans la représentation entre les différents cantons font que ces assemblées donnent malheureusement trop souvent une image de la France d'hier plus qu'une image de la France d'aujourd'hui ou qu'une perspective de la France de demain.

Ce n'est que lorsque l'échelon communal et l'échelon départemental auront été réformés que pourront être accrus leurs responsabilités propres et leur poids dans l'organisation de la région.

La région ? La création d'une assemblée régionale élue a donné lieu à un débat entre les deux tendances qui se partagent notre pays depuis la Révolution française : les Jacobins et les Girondins, et je crois qu'elles existent au sein même du Gouvernement. Peut-être existent-elles au sein de chacun d'entre nous ? Chacun est un peu Jacobin d'un côté et Girondin de l'autre suivant l'angle sous lequel il considère le problème. Pour ma part, j'aurais plutôt des sympathies girondines. Je ne dis pas cela parce que j'interviens sous l'œil de M. le président de l'Assemblée nationale ! (*Sourires.*)

Bien que j'aie plutôt des sympathies girondines, je crois qu'il faut se garder en ce domaine de tout excès. Si l'on examine ce qui se passe à l'étranger, autour de nous, dans les Etats fédéraux, aussi bien dans les Laender allemands que dans les cantons suisses — où la construction des autoroutes est arrêtée parce que d'un canton à l'autre le financement n'est pas accordé — on peut en déduire qu'il convient d'aller assez prudemment dans la voie de la création d'assemblées régionales élues.

On peut aussi imaginer ce que seraient, sur le plan politique, les tentations d'une assemblée de la région parisienne élue au suffrage direct et quel serait son poids au regard de la représentation nationale.

La solution serait plutôt d'accroître le nombre et les responsabilités des représentants élus dans les Coder et au sein du conseil d'administration du district de la région de Paris, et d'accroître corrélativement les pouvoirs et les attributions de ces Coder et du conseil d'administration du district.

Enfin, sur le plan national, vous avez fait une allusion, monsieur le Premier ministre — et je ne fais que vous suivre — en souhaitant que soit rajeunie la représentation des collectivités locales, que cette représentation associe ces collectivités aux activités économiques et sociales, et que soit organisée la participation des unes et des autres à une assemblée qui, du fait qu'elle serait différente de l'assemblée élue au suffrage direct, n'aurait pas cependant pour objectif d'aller systématiquement à l'encontre des vœux du suffrage universel.

Enfin, monsieur le Premier ministre, je parlerai brièvement de l'Europe. C'est un sujet que vous possédez infiniment mieux que moi, mais vous connaissez aussi le procès de tendance qui nous est fait. Je dis : « nous » car ce procès en ce qui concerne l'Europe est fait aussi bien au Gouvernement qu'à la majorité, au dedans et au dehors de nos frontières.

On nous présente souvent comme des non-Européens ou des anti-Européens. Qu'il soit permis à celui qui, au rang de collaborateur, fut un témoin, de rendre un hommage personnel au grand Européen que vous êtes, monsieur le Premier ministre. Car l'Europe, vous ne l'avez pas rêvée, vous ne l'avez pas prêchée. Mais, jour après jour, vous l'avez construite. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Au surplus, quelle hypocrisie chez certains qui se disent Européens ! La crise estudiantine se déchaîne à Rome et à Berlin, à Bruxelles et à Milan, voire à Varsovie et à Prague, ou même à Berkeley et à Mexico. La crise de civilisation que nous avons peut-être ressentie plus que d'autres en raison de la rapidité des mutations que la construction européenne et l'évolution du monde exigeaient de nous, est tout de même une crise qui déborde, et de loin, nos frontières.

Pourtant, l'opposition a voulu en faire une crise de régime et la résoudre comme une crise de régime. A aucun moment elle n'est sortie de nos frontières. A aucun moment, elle n'a clarifié ses horizons à un phénomène qui nous dépasse. A aucun moment, non plus, elle ne s'est soucée des répercussions sur l'avenir de l'Europe des excès qu'elle encourageait et qu'elle couvrait.

Pourtant — il faut bien le dire et ceux qui ont voyagé à l'étranger ces dernières semaines le savent bien — l'Europe a tremblé. Ceux-là mêmes qui, parmi nos partenaires, voyaient souvent dans le gaullisme un obstacle à la construction de l'Europe, ont aperçu, dans l'abîme qui semblait se creuser là où auparavant était la France de De Gaulle, le risque mortel que courrait la construction et jusqu'à l'idée même de l'Europe.

Il faut en tirer les conséquences, monsieur le Premier ministre. Je vous félicite du choix que vous avez déjà fait avec le Gouvernement précédent et qui était d'honorer d'abord nos engagements malgré la crise. Mais je vous conjure d'aller plus loin.

Ne vous laissez plus voler l'Europe. On vous accuse d'être moins Européen que nos partenaires ; on vous accuse d'être moins Européen que certains en France. Mettez chacun au pied du mur en prenant l'offensive. Proposez-leur de faire l'Europe sociale, non seulement en passant immédiatement à l'harmonisation des fiscalités, à l'harmonisation des charges sociales, à des systèmes de sécurité sociale, de durée du travail, d'âge de la retraite, de prestation familiales et d'aide aux vieux qui soient comparables dans les six pays de la Communauté, mais encore et surtout en faisant de la participation une entreprise européenne.

C'est une idée qui rencontrera plus d'écho en dehors de nos frontières qu'on le croirait *a priori*. Il y a plusieurs années l'Allemagne s'est engagée sur cette voie pour certaines entreprises. Des systèmes de participation existent également aux Pays-Bas. Ce n'est pas un problème qui nous concerne seuls. Le général de Gaulle n'a-t-il pas dit que la grande question du siècle était : « Comment trouver un équilibre humain pour la civilisation, pour la société mécanique moderne » ?

Comment croire que la « grande question de ce siècle » se limite aux frontières de notre pays ? Et qui peut répondre sinon l'Europe ? C'est elle qui doit répondre à la question de ce siècle et qui doit, là aussi, donner une réponse exemplaire. Et elle doit le faire à l'initiative de la France.

On sait bien que pour répondre à cette question, le Président de la République a noté trois solutions possibles.

La solution communiste : elle s'incarne avant tout en U. R. S. S. La solution capitaliste : nous la voyons vivre sous nos yeux, avec leur tempérament, dans la société qui régit aux Etats-Unis. Qui mieux que la société européenne pourrait être la société humaniste dont nous rêvons ?

En ce temps d'œcuménisme, monsieur le Premier ministre, vous me pardonnerez certainement une citation romaine : « C'est un humanisme plénier qu'il faut promouvoir. Qu'est-ce à dire sinon le développement intégral de tout l'homme et de tous les hommes ? »

Ces mots, extraits de l'encyclique sur le développement des peuples, du pape Paul VI, sont sans doute une parole universelle. Mais qui peut lui donner vie mieux que l'Europe et qui donc, sinon la France, peut assumer la mission historique de montrer et d'ouvrir la voie ? (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. La parole est à M. Briot. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Louis Briot. Monsieur le Premier ministre, j'ai écouté très attentivement vos propos et singulièrement ceux concernant l'agriculture et le Marché commun.

Hier, mes amis m'ont demandé d'intervenir sur ces deux points en vous posant plusieurs questions.

En effet, les événements qui se sont déroulés aux mois de mai et juin 1968 ont, dans ce domaine particulier, causé des dégâts et il est bon aujourd'hui de les apprécier à leur juste valeur.

Vous avez déclaré, après d'autres, que la France respecterait ses échéances. Mais encore faut-il qu'elles puissent être honorées par ceux qui exercent une activité dans notre pays, notamment par les agriculteurs.

Au cours des négociations dites de « Grenelle » et de « Varenne », furent prises des décisions qui touchèrent l'économie, particulièrement l'agriculture, directement et indirectement.

Depuis lors, dans le précédent gouvernement, vous avez pris des dispositions d'ordre social que j'approuve ; leur incidence financière se concrétisera dans le prochain collectif budgétaire.

Aucun autre débat ne nous permettant de faire entendre notre voix, vous m'excuserez, sans sortir du sujet, de soulever devant vous certains problèmes sur lesquels, mes amis et moi, aimerions entendre votre réponse.

Les dispositions que vous avez prises dernièrement sont uniquement d'ordre social. La liste en est longue, leur incidence financière sera lourde. Cependant, non seulement nous vous en félicitons, mais nous vous approuvons. Elles revêtent différents aspects.

Au surplus, vous avez augmenté notablement les crédits en faveur de l'aménagement rural. Vous avez également approuvé un peu plus largement — je dirai même très largement — le F. O. R. M. A. ce qui va se traduire par une note très lourde pour le budget général.

Monsieur le Premier ministre, si au cours des récents événements la masse rurale est restée calme, étonnée même de la violence de cette révolution, elle n'est pas pour autant inattentive aux décisions que vous allez prendre.

Tout à l'heure, vous parliez d'examiner les conditions dans lesquelles se trouve l'économie ; vous vous proposiez d'intervenir en faveur des entreprises ; vous entendiez défendre leur faculté de compétition, de même que vous entendiez défendre la monnaie. Je vous assure que l'agriculture est aux premières loges. Elle est attentive à ce que vous comptez faire.

En effet, si maintenant les décisions concernant l'Europe verte sont prises à Bruxelles, c'est ici que l'on détermine les coûts de production. A Bruxelles, il y a quelques semaines, les prix de certains produits agricoles ont déjà été augmentés.

Il était certes nécessaire d'accroître le revenu des agriculteurs mais, sur le plan intérieur, les mesures que vous allez prendre pèseront particulièrement lourd sur les coûts de production. Elles risquent d'entraîner des difficultés pour la trésorerie des agriculteurs et parfois son assèchement total car leurs charges nouvelles dépasseront sans doute le bénéfice qui résultera des nouveaux prix de vente.

J'accepte l'incidence de la hausse des prix que vous avez tolérée pour certaines entreprises car je comprends fort bien qu'elles bénéficient d'un régime de faveur pour subsister. Mais je constate que les produits nécessaires à l'agriculture ont augmenté, selon les cas, de 3, 4, 5, 7 ou 9 p. 100 et parfois même un peu plus. Si cette charge doit se répercuter quelquefois à plus longue échéance, elle sera immédiate dans certains cas et ne manquera pas de causer de très sérieux ennuis aux cultivateurs.

De plus, monsieur le Premier ministre, votre marge d'action est faible pour y remédier. Par exemple, les agriculteurs seront les premiers touchés par l'élévation du taux de l'escompte que les événements vous ont conduit à décider pour arrêter l'évasion des capitaux. Cette hausse se répercutera en effet sur les avances pour financement de récolte ou sur les prêts destinés aux achats de bétail qui passent à 5,10 p. 100, marquant une progression

brutale de 0,85 p. 100 ; ou encore sur les prêts à court terme, majorés de 0,50 p. 100, et sur les prêts à moyen terme, renchérissés de 0,40 p. 100.

Les prix de revient agricoles souffrent donc un double facteur de hausse : et des prix des fournitures et des taux d'intérêt. Alors que les prix de vente sont plafonnés — et vous n'y pouvez rien — je vous donne à penser que lorsque viendront les brouillards d'octobre, certaines réactions risquent de se produire si vous n'y prenez garde.

Que faut-il faire, me direz-vous ? Il conviendrait de veiller à ce que certaines mesures soient prises.

Tout à l'heure mon ami M. Habib-Deloncle vous a fait des compliments au sujet de l'Europe, et je m'y associe. Comme vous êtes orfèvre en la matière, point n'est besoin que je m'explique longuement. Vous n'ignorez pas que nos associés européens s'inquiètent du montant des sommes qui sont maintenant allouées au F. E. O. G. A. et qui s'élèvent à plus de mille milliards d'anciens francs, qu'elles proviennent de la clef de répartition s'appliquant aux six Etats ou des prélèvements versés dans la proportion de 90 p. 100 par les Etats membres.

J'arrive maintenant au cœur du problème en vous parlant de la gestion des fonds. C'est la commission de Bruxelles qui en est responsable. C'est elle qui juge de l'opportunité de faire intervenir le F. E. O. G. A. dans une mesure plus ou moins large. Si la conjoncture est facile pour la vente des produits, la charge sera moins lourde ; si elle reste difficile, comme cette année, la charge sera plus lourde.

Que faire, monsieur le Premier ministre, pour limiter ces charges, sinon prendre des dispositions afin que les cours se rapprochent plus du prix d'orientation que du prix d'intervention. Pour la viande, par exemple, le coût fixé n'a jamais été pratiqué. Quant au prix du lait, vous savez combien l'opinion agricole y est attentive, et vous n'ignorez pas les remous qu'une baisse pourrait provoquer dans cette masse de petits agriculteurs qui ont eu l'attitude digne d'éloges que vous connaissez et qui, mieux encore, nous ont aidés à venir dans cette Assemblée. C'est pourquoi j'insiste encore.

Il est un aspect de la question qui doit vous préoccuper peut-être plus qu'un autre et qui découle des décisions du Kennedy Round auxquelles vous avez participé, à savoir la fourniture par l'Europe, mais surtout par la France, des fameux dix millions trente-cinq mille quintaux de céréales que l'on doit livrer à certains pays sous-développés.

En d'autres termes, si vous voulez compenser la charge plus lourde que vous faites peser sur l'agriculture, il faut exercer une surveillance accrue, d'une part, sur la gestion de la commission de Bruxelles afin d'éviter l'engorgement du marché et, d'autre part, sur les prix, afin que les hausses justifiées que vous avez consenties à certaines entreprises ne pèsent pas trop, en retour, sur d'autres catégories économiques et sociales.

J'irai même plus loin : dans la défense du marché de la viande, il vous appartient de veiller au maniement du taux d'intervention par la commission de Bruxelles, soit de 98 p. 100, soit de 93 p. 100. Autrement dit, puisque vous ne pouvez ni peser sur les prix de vente ni toucher aux coûts de production, vous devez intervenir sur de nombreux détails afin d'éponger la charge imposée aux producteurs par les événements récents car l'absence de rentabilité de leurs entreprises les inciterait à manifester dans la rue.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, les observations que je voulais présenter sur ce sujet.

A mes yeux, le problème est d'autant plus important qu'une contraction de l'emploi se produit actuellement, les entreprises ayant tendance, devant la hausse des coûts et des charges, à limiter le nombre de leurs employés. J'insiste donc pour que le Gouvernement y prenne garde et, mieux encore, pour qu'il renonce à cet aspect d'une politique dirigiste qui porte en elle le germe de création d'emplois mais qui augmente considérablement le coût des services de l'Etat.

Dans cet examen d'ensemble de toutes les charges de la nation, il convient de ne pas aggraver l'endettement considérable de 4.200 milliards environ supporté par nos producteurs, car une aggravation de cette charge risquerait de provoquer des troubles.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, vous êtes en face d'un redoutable dilemme. J'espère que mes modestes suggestions — qui sont aussi celles de mes amis — vous serviront à aider nos agriculteurs qui risquent d'être trop durement touchés, alors que nous assistons déjà, avec beaucoup d'inquiétude, à un exode rural trop important.

Telles sont nos préoccupations, monsieur le Premier ministre. Certes, l'échéance du 1^{er} juillet a été reportée au 29 juillet, mais nous voyons déjà apparaître sur les marchés les conséquences de la situation dont j'ai fait état. C'est dans les deux mois qui viennent, d'ici à la prochaine réunion du Parlement, que les

effets des mesures que vous prendrez se manifesteront. Je souhaite que ces mesures l'assent disparaître ce qu'il peut y avoir de désagréable ou de choquant dans la politique suivie. Nous pourrions alors revenir ici avec l'accord et non l'opprobre de ceux dont nous défendons les intérêts avec raison, car ils méritent de l'être.

Monsieur le Premier ministre, nous vous faisons confiance, certains que vos mesures nous permettront d'affronter la tête haute le regard de nos mandants, puisque eux aussi, de leur côté, ils nous ont fait confiance. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. La parole est à M. Neuwirth. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ainsi nous y voilà ! Après avoir frôlé la séparation de corps et la dilapidation des biens, la nation et l'Etat se sont retrouvés. Mais, comme le rappelait M. Duhamel, pour quoi faire ?

On a parlé de prise de conscience du corps électoral. Celui-ci a compris, en effet, l'impérieuse nécessité de désigner, ainsi que cela se fait dans toutes les grandes démocraties modernes, une majorité qui assume pleinement les responsabilités du pouvoir, sans l'excuse des contraintes inévitables dues au dosage des régimes d'Assemblée.

Ce dont nous sommes persuadés, monsieur le Premier ministre, après vous avoir entendu, c'est qu'une prise de conscience s'est produite également du côté du Gouvernement de façon à inter-préter très exactement la signification profonde du vote émis.

En vérité, c'est pour choisir, pour agir et pour imposer l'exécution des décisions prises que vous êtes en place.

Choisir, non sur l'avis glacé d'une administration outrageusement centralisée, mais au contraire après avoir procédé à des consultations larges, ouvertes et intelligentes auprès des organisations qui représentent la matière vivante de notre pays, en appréciant aussi à leur réelle mesure les avis de ceux que notre peuple a désignés pour le représenter auprès de vous.

Agir et imposer les décisions prises, c'est-à-dire sur le champ les conséquences des choix sans tergiverser ni renvoyer l'application des lois à de problématiques décrets d'application, car ceux-ci ne sont souvent que des faux-fuyants ou des paravents derrière lesquels s'abrite une administration hostile qui voit là le moyen d'étouffer ou de détourner de son objet un texte qui n'a pas eu l'heur de lui plaire. Dans ce domaine, les exemples abondent, malheureusement.

Pour nous, la priorité absolue revient à l'économie, car elle est le pain quotidien. La crise de mai est partie de l'Université angoissée par le problème des débouchés, c'est-à-dire de l'emploi.

Or, l'emploi, c'est d'abord la relance et l'expansion obtenues par l'aide directe et par l'aménagement de la fiscalité applicable à nos entreprises. Mais ce sont aussi des mesures spécifiques imposées par la conjoncture.

A conjoncture exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Notre rôle est de contrôler, mais aussi de proposer. Je me permets donc de vous faire quelques propositions.

D'abord, il convient de régler la question des cumuls. Il est indécent de voir des titulaires de retraites élevées occuper un emploi dont peut être privé un jeune ou un chef de famille. C'est aussi un non-sens économique, car le pensionné est déjà meublé, équipé, nanti, alors que le jeune chef de famille devra à son tour installer sa famille, améliorer ses conditions de vie et remettre fatalement dans le circuit commercial une large partie de son salaire.

C'est une première mesure.

Dans le cadre des retraites, il en est d'autres qui concernent à la fois le côté social et les impératifs de l'emploi. Par exemple, pourquoi imposer aux mutilés du travail de plus de 50 p. 100 l'obligation d'aller jusqu'à 65 ans ? Alors que depuis plus de vingt ans le législateur a décidé de permettre aux ouvriers exerçant une profession pénible de s'arrêter à 60 ans, pourquoi a-t-on confié à l'administration le soin de dresser la liste de ces professions, tâche qu'elle a été incapable d'accomplir, sans doute parce qu'elle ne se sent pas directement concernée ?

Par ailleurs, n'est-il pas possible d'abaisser l'âge du service militaire et d'aménager les conditions de devancement d'appel ?

Cependant, à notre avis, l'emploi commence par la formation professionnelle et nous assistons à une injuste, voire à une scandaleuse discrimination entre cette formation et l'enseignement supérieur ou secondaire. Cela est dû d'abord à notre mentalité qui, pour beaucoup d'entre nous, reste encore celle des hommes du début du *xx*^e siècle. On a fait du baccalauréat un symbole de réussite et de promotion sociale. C'est pourquoi l'on voit tant de

familles consentir des sacrifices inouïs pour amener, en les tirant et en les poussant, des enfants jusqu'au baccalauréat, examen auquel un grand nombre d'entre eux échouent alors qu'ils auraient probablement faits d'excellents professionnels.

Il convient désormais de changer tout cela. Un jeune issu d'une famille ouvrière n'a le choix qu'entre deux voies. Ou bien il choisit d'apprendre « sur le tas », comme on dit, ce qui est, qu'on le veuille ou non, une bonne école pour devenir un professionnel ou un ouvrier qualifié, mais il est alors contraint de n'accepter que l'indemnité ridicule des apprentis, ou bien il choisit d'être un « smigard », c'est-à-dire de percevoir un salaire qui lui donnera l'impression d'être indépendant tout de suite, mais qui en fait le condamnera à demeurer un manœuvre sans spécialité pendant toute sa vie. Le jeune ouvrier a pleine conscience de cet état de choses et l'on comprend son amertume.

De plus en plus, la spécialisation s'impose. Alors, il nous paraît normal que tout « producteur » bénéficie de bourses d'apprentissage ou de pré-salaires comparables à ceux que perçoivent les étudiants. Une telle disposition devrait figurer dans les mesures nouvelles qui seront prises.

Bref, aux dispositions d'ordre économique doivent s'ajouter des mesures spécifiques et conjoncturelles portant sur l'emploi.

C'est dans cette voie que nous souhaitons voir s'engager en priorité le Gouvernement. Notre peuple, dans ses profondeurs, nous a donné un mandat qui jusqu'à présent est unique dans toute la longue et tumultueuse histoire de la France.

Nous, députés de la majorité, avons en dépôt cette confiance avec toutes les responsabilités et les comptes à rendre qu'elle implique. Nous vous aiderons dans votre mission, monsieur le Premier ministre, sans arrière-pensée mais sans faiblesse, puisque nous sommes prisonniers d'une situation dont nous sortirons ensemble, une fois de plus, car dans notre pays « il n'est de fileuse qui ne filerait pour payer la rançon », à condition que ce fût celle du progrès, de la solidarité et de l'espoir. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. La parole est à M. Rivierez. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Hector Rivierez. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, il n'est pas paradoxal, dans un débat de politique générale, de parler des départements d'outre-mer, car ceux-ci posent des problèmes particuliers.

Cela est si vrai, monsieur le Premier ministre, qu'un secrétaire d'Etat dépendant directement de vous est spécialement chargé des départements et territoires d'outre-mer. Nous sommes très à l'aise aujourd'hui pour vous parler de ces départements. Deux faits, en effet, se sont produits qui ont, eux aussi, apporté une démythification. D'une part, les événements de mai ont été ressentis dans ces départements avec calme et sérieux et ils n'ont donné lieu à aucune manifestation. On peut donc dire que les populations des départements d'outre-mer ont prouvé, par leur attitude, qu'elles entendaient rester totalement dans la République.

D'autre part, il y a le fait de notre élection. Nous, députés des départements d'outre-mer, membres de la majorité, avons été pour la plupart élus dans des conditions encore plus faciles qu'en 1967. C'est donc la preuve, ici encore, que nos départements d'outre-mer entendent demeurer des départements. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Ces deux faits ont exorcisé le mythe « autonomie-indépendance » et je pense que maintenant, même dans certaines avenues du pouvoir, on va nous entendre avec beaucoup plus de bienveillance et moins de scepticisme qu'il y a quelques mois.

Je comprends d'ailleurs ce scepticisme d'antan ; il y avait tellement de procureurs pour faire le procès des départements d'outre-mer et l'on entendait si peu la voix des avocats qui disaient que ces populations voulaient demeurer totalement au sein de la République !

Ces deux faits importants étant rappelés, voyons les problèmes, puisqu'il y en a.

Examinons d'abord ce qui existe.

Vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre, de décider la nomination d'un secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer qui dépendrait directement de vous. Mes amis et moi estimons que c'est nécessaire. En effet, pendant longtemps encore, il faudra qu'un ministre joue le rôle d'incitateur, de contrôleur, d'aiguillon auprès des ministères techniques, auprès de leurs administrations. Aussi nous approuvons votre décision de maintenir ce secrétariat aux départements et territoires d'outre-mer.

Mais ce qu'il faudrait, c'est que ce secrétariat d'Etat soit un véritable état-major et ne constitue pas un écran. D'ailleurs, il n'en constitue plus un depuis longtemps.

Ensuite, il ne faut pas qu'il y ait trop de relais entre ces départements et le pouvoir central. Or, bien souvent, il y a le relais de la région, celui du ministère; il y a, dans les ministères techniques, le relais d'un fonctionnaire, puis, l'on arrive à la direction qualifiée avant d'aboutir enfin au ministre chargé de régler les problèmes.

Et, même si nous devons rendre hommage à ces fonctionnaires des ministères techniques plus spécialement chargés des questions intéressant les départements d'outre-mer, car ils ont foi en leur mission et ils ont bien plaidé notre cause, nous ne devons pas juger le système d'après les hommes, mais juger le système en soi, c'est-à-dire veiller à ce que ces relais disparaissent.

Mais il y a encore autre chose à maintenir.

Vous savez, monsieur le Premier ministre, que les départements d'outre-mer n'ont pas accès au fonds de développement économique et social de la nation.

Nous avons notre fonds propre, le F. I. D. O. M. Evidemment, ce F. I. D. O. M. a une vocation, celle de nous permettre — car nous avons été longtemps oubliés, non pas sur le plan affectif, mais sur le plan matériel — de rattraper notre retard. Le F. I. D. O. M. est un fonds de rattrapage, destiné à permettre à nos collectivités locales de faire ce qu'elles doivent faire, alors qu'elles n'en ont pas les moyens par elles-mêmes, à permettre des investissements en sus de ceux financés maintenant par les crédits des ministères techniques.

A cet égard, une tentation peut surgir et je vous demande instamment, monsieur le Premier ministre, d'y résister. Vous serez sans doute amené à faire des économies. Ne les faites pas sur ce chapitre, parce que le fossé qui nous sépare des départements de la métropole serait encore élargi. Il ne faut pas toucher au F. I. D. O. M. Il faut au contraire le réajuster pour tenir compte de l'augmentation des prix. Aussi nous vous demandons instamment de ne pas faire d'économies sur le F. I. D. O. M. D'abord, ce ne serait pas bien; ensuite, ce serait préjudiciable à la République tout entière, puisque préjudiciable à une partie de celle-ci.

Nous avons vu ce qu'il fallait maintenir. Parlons aussi, comme vous l'avez fait — avec quel talent et quelle force — de ce qu'il faut changer. Parlons donc aussi des mutations. Vous allez faire une révolution, avez-vous dit. Cette mutation est en effet une révolution. Or il faut qu'elle se fasse chez nous aussi. Il faut que chez nous aussi toutes les couches sociales, les élus, les chambres de commerce, chambres des métiers, chambres économiques, syndicats, professions libérales, soient associés à ce que vous allez construire sur le plan de la région.

Dès lors, permettez-moi d'attirer votre attention sur deux points importants. Les départements d'outre-mer ne se ressemblent nullement. Or, depuis 1946, on légifère de la même façon pour tous ces départements. C'est ainsi qu'il arrive que des mesures prises pour freiner la poussée démographique à la Martinique soient appliquées à la Guyane où nous avons besoin d'enfants. Il arrive aussi qu'un texte qui incite la Martinique et la Réunion à l'industrialisation soit également appliqué à la Guyane où l'industrie est embryonnaire, mais où la forêt doit être exploitée.

Par conséquent, il ne faut pas oublier que les départements d'outre-mer ont une originalité. La Guyane française est une petite partie de l'Amazonie. Elle n'a rien de commun avec les îles souriantes que sont la Martinique et la Guadeloupe ou avec la Réunion. Lorsque vous créerez des régions, il faudra vous garder de réunir en une seule région les départements d'outre-mer. Ce serait une erreur. Constituez quatre régions. Baptisez-les « départements-régions ». Il serait d'ailleurs préférable de trouver une dénomination plus originale. Élargissez les pouvoirs du préfet, qui, à l'heure présente, est encore obligé de téléphoner trop souvent à Paris, même lorsqu'il ne s'agit que de sommes d'un faible montant.

Faites en sorte également qu'une assemblée soit créée dans chacune de ces « régions-départements ». En métropole, ce sera la Coder. Une appellation différente peut être trouvée en ce qui concerne les départements d'outre-mer. De toute façon, cette assemblée devra être semblable à celles que vous envisagez de créer en France, en tenant compte cependant des problèmes très particuliers qui se posent dans nos territoires lointains.

Pensez également au rôle particulier que nous jouons dans la nation et, de ce fait, dotez ces « Coder » des « départements-régions » d'outre-mer de pouvoirs plus étendus. N'avons-nous pas notre mot à dire en matière de domaines, de mines, de concessions forestières ou autres? Ainsi, comme vous le désirez avec raison, le dialogue et la concertation seront encore plus intimes.

C'est une exigence des temps modernes. Nous avons la chance de vous avoir pour guide et pour soutien. Il convient que les

départements d'outre-mer s'engagent résolument avec vous, monsieur le Premier ministre, dans cette mutation qui est la marque de notre véritable entrée dans la deuxième partie du xx^e siècle.

Telles sont les observations que je désirais vous présenter concernant les mesures à prendre sur le plan organique.

D'autres problèmes graves doivent être résolus. Et l'on comprend parfaitement que les services administratifs qui se penchent sur nos problèmes soient parfois pris de vertige.

D'abord, nous ne nous insérons dans aucun cadre établi et il est de fait que maintenant on adore la série. Le temps de l'artisanat est passé, il faut être standardisé. Or nous demandons pour l'instant un costume particulier, car j'espère bien que nous aurons le même vêtement lorsque le Gouvernement de législature aura pris fin, c'est-à-dire dans cinq ans. Nous avons, en effet, des problèmes spécifiques.

Parlons de l'économie, voulez-vous. Cette économie, que vous allez repenser avec les organismes que vous mettez en place, est difficile. Pourquoi? Parce que tout ce que nous produisons est grevé de frais de transports. Nous sommes loin et nos prix de revient sont plus élevés que ceux des pays voisins sous-développés, car nous avons la chance de vivre sur le pied des pays industrialisés. Une telle situation à pour conséquence la nécessité de soutenir nos produits et de ne pas considérer que les voyages maritimes entre Le Havre et la Réunion, ou du Havre à la Martinique, à la Guyane et à la Guadeloupe — pour n'oublier personne — doivent être payés, comme on nous le demande, au prix international que l'on assortit de petits correctifs pour être aimable. Le prix du voyage maritime, de même que celui du voyage aérien, doit être calculé compte tenu d'une péréquation des charges sur le plan national. Il faut fixer un prix intérieur et non international.

Ces problèmes économiques difficiles appellent donc la réflexion et exigent une étude, déjà en cours d'ailleurs. Ne disons pas que tout cela n'a pas été entrepris et qu'il faut faire du nouveau. Ce serait injuste envers ceux qui vous ont précédé et qui ont agi.

Mais, alors que nous vivons une période de grandes mutations et que les problèmes vont être repensés, un progrès reste à faire aussi dans ce domaine.

Il en est de même pour ce qui est du Marché commun. Je sais que vous avez lutté pour faire bénéficier le sucre des dispositions communautaires. Un combat doit être encore mené en faveur de la banane et des essences produites à la Réunion. Ce n'est pas fini; d'ailleurs, la tâche est toujours inachevée.

J'en arrive au problème grave de l'emploi. On n'a pas dit qu'une des causes de la révolution de mai a été précisément l'angoisse de la perte de l'emploi, laquelle est apparue tout d'un coup, il y a six ou huit mois. On avait connu l'euphorie d'une vie qui avait l'air facile pour beaucoup, encore qu'elle fût malheureuse pour certains, mais il en a toujours été ainsi. Cependant, on avait l'assurance de l'emploi et voilà que, soudain, on eut le sentiment d'être devant un gouffre, convaincu que l'emploi n'allait plus être assuré.

Peut-être ceux qui écrivront demain l'histoire du mois de mai évoqueront-ils cet aspect de la question. En tout cas, le problème du sous-emploi se pose chez nous, aux Antilles et à la Réunion, de façon dramatique. Il en résulte que nombre de nos compatriotes viennent travailler dans la métropole où ils sont d'ailleurs bien reçus, où la solidarité nationale joue à plein. Mais c'est là un moyen, non une fin.

Il faut donc là encore, me semble-t-il, établir un plan de mise en valeur de ces départements d'outre-mer pour éviter cette émigration et pour faire en sorte que ces départements, grâce à l'aide de la mère-patrie dont ils sont aussi les fils, puissent vivre et garder chez eux leurs enfants.

Voilà, monsieur le Premier ministre, le but que nous devons tous nous fixer. On parle de plus en plus d'une émigration des Antillais et des Réunionnais en Guyane que j'ai l'honneur de représenter ici. Certes, la Guyane est un grand pays qui peut recevoir les populations sœurs de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Mais prenons garde de connaître de nouveaux désastres. L'émigration ne peut se faire sans qu'ait été posé le problème de la Guyane, sans qu'ait été envisagé d'une façon plus générale le problème des départements d'outre-mer, sans qu'ait été mis en place en Guyane des structures d'accueil. Sinon, l'on commettrait une erreur et, loin de rendre les émigrés heureux en Guyane, on en ferait des désespérés. Les mois de mai se multiplieraient alors dans ce département, et nous n'en avons nul besoin. Il y a donc là matière à réflexion, monsieur le Premier ministre.

Vous avez indiqué dans votre déclaration que des résultats de votre action devaient être obtenus dans dix-huit mois. Je n'ai pas l'impression qu'il en sera ainsi pour nos départements d'outre-

mer. Je ne vous le demande d'ailleurs pas. Ce serait se montrer bien exigeant, car les problèmes sont difficiles et leur solution peut réclamer un plus long délai.

Mais, avant que ces problèmes ne soient résolus, il importe d'éviter que ne se creuse le fossé qui nous sépare de la métropole. Or ce fossé va s'élargissant dans le domaine social. Depuis 1946, nous attendons toujours, dans le secteur privé, les allocations familiales en vigueur dans la métropole, et les progrès réalisés en cette matière sociale ne font toujours pas sentir chez nous leurs effets. Une augmentation de l'aide sociale ou des allocations familiales est-elle décidée ? Il nous faut attendre plusieurs mois pour en bénéficier, et il arrive même que la répercussion ne se fasse pas !

Il y a donc là, monsieur le Premier ministre, un processus à reconsidérer, une étude à faire. Il en va de même pour le S. M. I. G. Le Gouvernement a décidé d'augmenter le S. M. I. G. de 35 p. 100, en ajoutant qu'il serait, en principe, identique dans les départements d'outre-mer, après la suppression de l'abattement de zone. Or l'augmentation du S. M. I. G. atteint seulement 15 p. 100 outre-mer, sans que le Gouvernement ait pris soin de préciser que cette augmentation n'était qu'une première étape et que d'autres suivraient.

Nous devons donc, au sujet de ces problèmes sociaux, vous demander encore, ainsi qu'à vos ministres, un effort d'harmonisation.

Il faut rompre avec une attitude que nous n'aimons pas.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, nous vous disons notre souhait très profond d'être totalement intégrés de la fin de cette législature. Nous vous garderions une très grande reconnaissance si, grâce à vous, cette intégration totale au sein de la mère-patrie venait à se réaliser. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Offroy. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Raymond Offroy. Monsieur le Premier ministre, vous avez dit tout à l'heure, dans votre déclaration de politique générale, que la participation était comme un besoin de l'époque et vous la définissiez comme le concours de tous les intéressés pour adapter la France au monde moderne.

Depuis quelques semaines, le mot de participation a pris une valeur presque magique, et pour ma part je serais tenté de lui appliquer la définition que Napoléon donnait de l'amour : « Comme dans les auberges espagnoles, on n'y trouve que ce que l'on y apporte ».

Que pouvons-nous donc apporter dans la corbeille de mariage de la participation avec l'autorité légitime ? Je répondrai : d'abord, de l'information ; ensuite, de l'information et toujours de l'information. C'est d'ailleurs à ce titre que l'instauration de la participation constitue, comme vous l'avez fort bien souligné, une réponse adéquate aux graves événements que nous venons de vivre.

En effet, à bien des égards, la crise du printemps dernier a été une crise de communication durant laquelle le corps social était comme menacé de gangrène parce que l'information n'y circulait ni de bas en haut ni de haut en bas.

Dans l'Université, dans l'administration, dans les entreprises, les différents degrés de la pyramide ne se préoccupaient pas d'avoir une connaissance réelle de l'opinion de la base dans ses différentes composantes et dans ses variations.

D'autre part, ces mêmes degrés ne cherchaient ni à fournir à l'ensemble des éléments de base intéressés les données essentielles des problèmes fondamentaux qui les concernaient, ni à leur expliquer leurs décisions, leurs options, leurs problèmes, leurs craintes, leurs espoirs, ni, à plus forte raison, à les consulter ou à les convaincre.

Comme il s'y ajoutait, de la part des cadres dirigeants, dans le secteur public comme dans le secteur privé, une méconnaissance presque totale des techniques modernes de la communication et souvent une philosophie du commandement fondée sur la conception que la seule obligation est de rendre compte à l'autorité de son supérieur hiérarchique, sur le postulat de l'action qui doit s'imposer d'elle-même par son efficacité propre, il n'est pas étonnant que l'opinion de la base, consciente de n'avoir été ni jugée digne de l'explication, ni consultée, ni, à fortiori, prise en considération, ait été amenée à penser que la destruction brutale de certaines barrières était en fait le seul moyen pour elle de conquérir le droit de s'exprimer.

Si l'on veut empêcher le retour de ces violences, il faut, d'une part, affirmer solennellement le droit des citoyens à l'information, d'autre part, proclamer et organiser le devoir d'informer.

Parmi les textes dont vous nous avez annoncé, monsieur le Premier ministre, la préparation pour l'automne ou, en tout cas, pour la fin de l'année, je souhaite pour ma part qu'une loi-cadre affirme ce droit, précise son extension et ses limites, et définisse en outre l'obligation pour chaque détenteur de l'autorité, dans le secteur public comme dans le secteur privé, de promouvoir ce double courant de communication auquel je viens de faire allusion.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle conception de l'information, pour éviter que cet effort soit compromis par les polémiques et les conflits de doctrine, il est essentiel de bien préciser la part que le Gouvernement doit se réserver et celle qu'il a intérêt à confier à un organisme apolitique.

Il appartient au Gouvernement d'utiliser non seulement les moyens classiques, mais aussi les techniques modernes pour expliquer, commenter et justifier ses décisions, ses options, ses vues d'avenir, pour faire comprendre les difficultés auxquelles il se heurte, pour tenter de convaincre la masse des citoyens du bien-fondé de son action et lui demander son concours actif dans toute la mesure du possible.

En revanche, pour ce qui concerne les grands problèmes nationaux, ceux qui confrontent la collectivité tout entière, quelle que soit la tendance du Gouvernement en place, il est préférable d'en confier la diffusion à un organisme apolitique, à un conseil national composé d'un petit nombre de personnalités nommées pour une longue durée, et qui aurait, vis-à-vis de l'exécutif, une indépendance comparable à celle dont jouit le pouvoir judiciaire.

Le grand public, sceptique par nature, serait beaucoup plus enclin à croire à l'objectivité, à l'impartialité, à l'authenticité des nouvelles ou des arguments qui leur seraient donnés sous la responsabilité de ce conseil national.

Celui-ci pourrait reprendre progressivement, vis-à-vis de la presse, de la radio, de la télévision, le rôle exercé actuellement par le ministère de l'Information et assumer la responsabilité des relations publiques de l'Etat. Il favoriserait l'expression, par les corps intermédiaires et la masse inorganisée des citoyens, de leurs problèmes et de leurs aspirations. Il encouragerait l'élite de la population à participer activement à cette grande action par laquelle la nation s'informerait sur elle-même. Ainsi serait assurée, dans ce domaine capital, cette participation que vous appelez de vos vœux, monsieur le Premier ministre.

Tout en accomplissant une réforme, sans aucun doute conforme aux vœux de l'opinion, aux exigences de la situation actuelle et au programme du Gouvernement, les pouvoirs publics se donneraient aussi le moyen de faciliter leur tâche dans l'avenir.

Cette réforme pourrait en effet mener un jour à la suppression du ministère de l'Information. Le Gouvernement, se contentant de disposer d'un porte-parole qui rendrait compte de l'action gouvernementale, lui assurerait les moyens de diffusion dont elle a besoin et effectuerait la liaison avec le conseil national.

Pour tous les régimes, dans tous les temps et sous tous les cieux, chaque fois que le pouvoir veut qu'un département ministériel assume la tâche d'informer le public sur les grands problèmes nationaux, le Gouvernement est l'objet d'imputations gratuites et de procès d'intention. Si vous voulez lever cette hypothèque, monsieur le Premier ministre, réalisez la réforme qui supprimerait le cahier de doléances où les membres de l'opposition, et souvent même ceux de la majorité, trouvent toujours un arsenal de polémiques ou de récriminations. Rochefort dirait aujourd'hui que la France a cinquante millions de sujets. Vous pouvez, dans ce domaine, diminuer les sujets de mécontentement. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

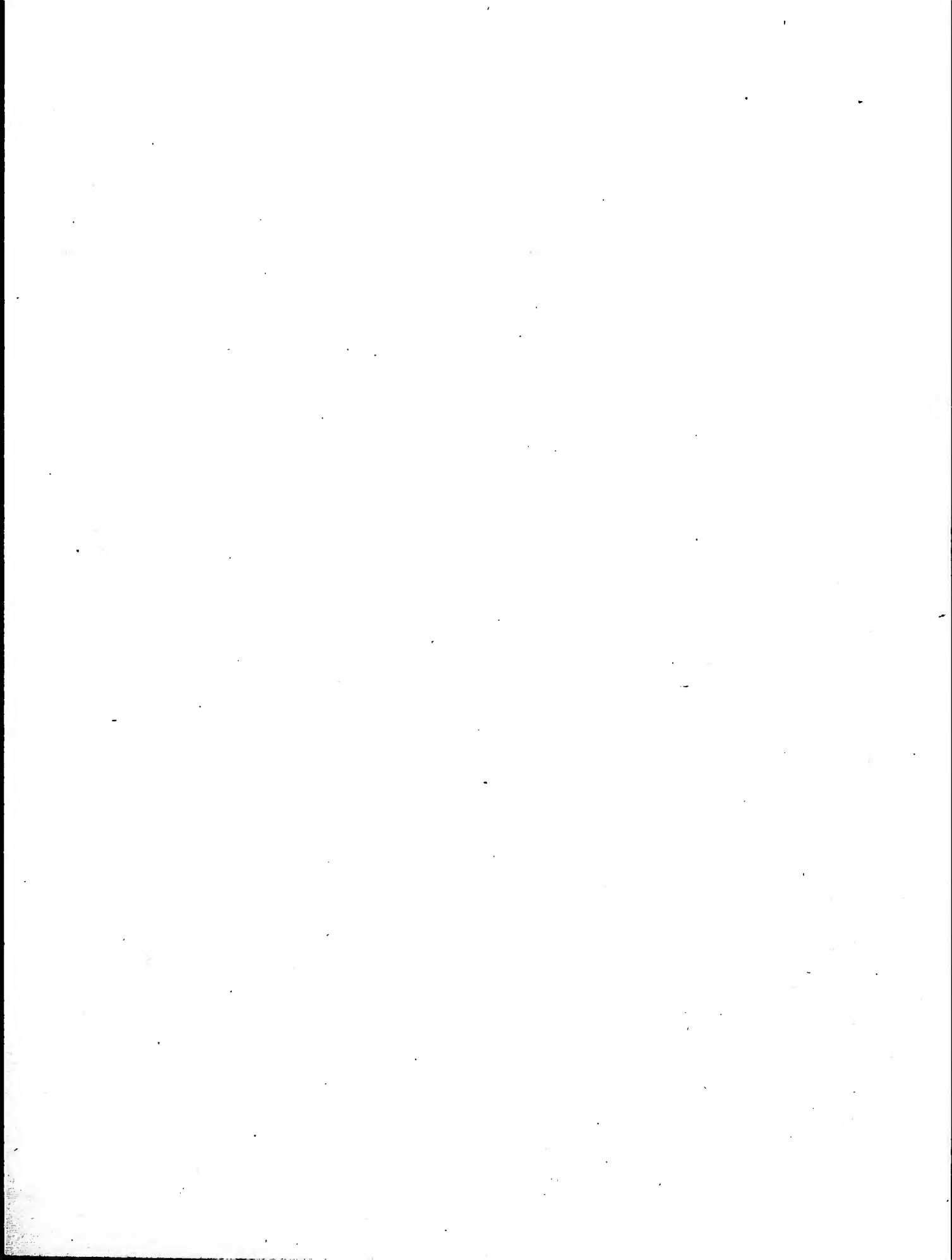
M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.



CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION

COMPTE RENDU INTEGRAL — 6^e SEANCE

2^e Séance du Mercredi 17 Juillet 1968.

SOMMAIRE

1. — Politique générale. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 2277).
MM. de Poulpiquet, Bouchacourt.
M. Couve de Murville, Premier ministre.
Clôture.
2. — Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 2280).
3. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 2280).
4. — Dépôt de rapports (p. 2280).
5. — Dépôt d'un avis (p. 2280).
6. — Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 2280).
7. — Dépôt d'une proposition de loi rejetée par le Sénat (p. 2280).
8. — Ordre du jour (p. 2280).

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTONIOZ, vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

POLITIQUE GENERALE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. de Poulpiquet. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Gabriel de Poulpiquet. Monsieur le Premier ministre, de nombreuses questions ont été traitées au cours de ce débat. Les observations essentielles, les unes sur le plan général les autres sur le plan agricole, ont été présentées respectivement par mes amis M. Poujade et M. Briot.

Je serai donc bref. Cependant, je crois de mon devoir d'insister sur certains points et d'attirer votre attention sur d'autres.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté votre déclaration sur la politique qu'entend suivre le Gouvernement. La façon dont vous avez conduit la politique étrangère de la France, depuis de nombreuses années, est de nature à nous inspirer confiance. Cependant, le meilleur service que je puisse rendre au Gouvernement, en tant que parlementaire appartenant à la

majorité, est de vous faire part des revendications et des exigences légitimes des populations que j'ai l'honneur de représenter, ainsi que des actions qu'elles attendent de votre Gouvernement.

L'expérience de ces dernières années, et surtout celle des dernières semaines, démontre, s'il en était besoin, qu'il est préférable pour un Gouvernement d'écouter les avertissements et les conseils de ses amis, plutôt que de céder à la pression des manifestations de la rue. C'est ce qui arrive si le pouvoir n'est pas informé ou n'écoute pas les mises en garde objectives que peuvent lui faire les parlementaires. Vous devez tirer la leçon de cette expérience.

Il faut que le Gouvernement sache que, si les Français approuvent les grandes lignes de la politique suivie par la V^e République, ce qu'ils viennent de démontrer très largement, il n'en reste pas moins qu'il règne dans certaines régions et chez certaines catégories de Français un grave malaise et un mécontentement parfois justifié.

Il faut remédier à cet état de choses, et pour cela en connaître les raisons.

Qu'attendent les populations ? Elles attendent d'abord que l'autorité de l'Etat soit rétablie avec rapidité et fermeté. La justice ne doit pas frapper uniquement les lampistes, mais aussi les meneurs et les organisateurs de troubles. Le Gouvernement dispose-t-il des textes législatifs qui lui permettent d'agir ? Je le crois. Sinon qu'il les propose à l'Assemblée qui, j'en suis sûr, les adoptera très rapidement. Les braves gens en ont assez de payer les pots cassés. Ils attendent que les perturbateurs soient frappés et que des dispositions soient prises qui les mettent désormais à l'abri de semblables événements.

L'Etat doit rechercher ce qui a permis à cette agitation de se développer, déterminer la part imputable au climat de mécontentement qui régnait au cours de ces derniers mois, et s'attaquer rapidement à ses causes.

Dans cette tâche je crois, monsieur le Premier ministre, que les parlementaires sont tout désignés pour vous aider. Vous éviterez que, sous l'influence de conseillers de bonne foi, certes, mais vivant hors des réalités, vos ministres ne prennent des dispositions maladroites ou vexatoires, voire nuisibles à l'économie du pays, ou encore, ce qui est tout aussi mauvais, qu'ils négligent de prendre les dispositions nécessaires pour faire face à certains besoins. Combien de bons textes législatifs sont restés sans suite faute de décrets d'application, ou ont perdu de leur efficacité en raison de décrets d'application qui en déforment l'esprit, ou encore de circulaires d'application prises à des niveaux inférieurs et qui révèlent au moins l'incompétence totale de leurs auteurs, sinon parfois une volonté déterminée de sabotage ?

Vous éviterez ces inconvénients si vos ministres et leurs services acceptent de collaborer avec les parlementaires qui sont en contact permanent avec les populations et que leur

charge d'élus locaux ou leur profession mettent en prise directe sur les réalités de la vie de chaque jour, difficultés qui échappent à vos brillants conseillers aussi bien qu'à certains de vos ministres.

Je n'entrerai pas dans le détail des problèmes agricoles mais je dois déplorer que les agriculteurs voient augmenter leurs charges dans de nombreux domaines alors que certaines de leurs récoltes ont été perdues pendant les grèves. Leur inquiétude est grande et leur situation souvent précaire. Les prix agricoles sont insuffisants et ne suivent plus les coûts de production. Les aides promises ou les subventions se font toujours trop attendre ou sont soumises à des formalités excessives, quand celles-ci ne les rendent pas impossibles.

Dans ce domaine, vous devrez agir vite, sous peine de troubles graves dans les semaines ou les mois à venir.

De nombreux commerçants, artisans ou petits entrepreneurs sont aux prises avec de grandes difficultés. Des mesures d'urgence en leur faveur s'imposent. Comment pourront-ils supporter les hausses de salaires brusquement accordées et exécuter des marchés ou des contrats dans lesquels la part de la main-d'œuvre entre pour 80 p. 100, si les prix fixés ne peuvent être révisés ?

Vous avez parlé de régionalisation. Certaines régions connaissent en effet des problèmes spécifiques que le Gouvernement doit étudier avec une attention particulière.

M. Bertrand Denis. Parfaitement !

M. Gabriel de Poulpique. Vos prédécesseurs s'en sont préoccupés, mais leur tâche n'est pas achevée.

Notre Bretagne, trop longtemps abandonnée, accuse un retard qu'elle doit rattraper. Elle compte sur votre aide, monsieur le Premier ministre, pour résoudre ses difficultés. Une population jeune et nombreuse, dans une très forte proportion agricole, attend du Gouvernement des mesures propres à soutenir son agriculture. Certes, elle en a conscience, les problèmes agricoles ne peuvent être résolus sans une industrialisation de la région, qui, en raison de la situation géographique de la Bretagne, ne pourra se faire que si des mesures sont prises de façon délibérée par le Gouvernement. Il faut permettre à l'extrême Ouest de jouer sa carte maritime et il faut résoudre le problème du coût de l'énergie dans ces régions afin d'atténuer le handicap des distances. C'est une nécessité vitale au moment où nous entrons dans l'Europe.

La solution de nos problèmes est urgente. Des pourparlers étaient en cours entre les élus bretons et votre prédécesseur. Certaines études étaient très avancées ; des engagements avaient été pris par le Gouvernement, qui permettaient de grands espoirs pour l'avenir.

Puis-je, au nom des nombreux élus de ma région, vous demander avec insistance de reprendre les contacts prématurément rompus afin que nos concitoyens ne soient pas de nouveau déçus, ce qui serait très grave de conséquences pour notre région ?

Si la situation actuelle soulève des difficultés pour le pays, celles-ci se feront sentir plus durement encore dans les régions où l'économie était déjà malade.

La Bretagne vient de démontrer très largement qu'elle reste toujours fidèle à la patrie dans les moments difficiles. Elle fait confiance à la V^e République, à son gouvernement, à la France. Vous ne la décevrez pas. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Bouchacourt, dernier orateur inscrit.

M. Jacques Bouchacourt. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, abordant pour la première fois cette tribune redoutable de l'Assemblée nationale, je me dois et je vous dois d'être bref et précis.

Le problème sans doute le plus important qui se pose à vous, monsieur le Premier ministre, à votre gouvernement et à nous tous, ne se situe pas dans le domaine politique ou diplomatique : vous l'avez implicitement reconnu tout à l'heure dans votre déclaration. Le problème fondamental est celui de savoir si, oui ou non, l'économie française sera compétitive, non seulement dans le cadre étroit et déjà largement dépassé de la petite Europe du Marché commun, mais sur le plan mondial.

Etre compétitif ou ne plus l'être, tel est le dilemme fondamental dont dépendent les solutions qui pourront et devront être apportées dans les différents domaines que vous avez évoqués tout à l'heure.

De toute évidence, par exemple, pour que les travailleurs participent plus largement à l'activité et aux résultats des entre-

prises — ce qui paraît très souhaitable — il importe, d'abord, que ces entreprises ne disparaissent pas sous les coups d'une concurrence internationale de jour en jour plus redoutable.

Monsieur le Premier ministre, votre carrière diplomatique vous a conduit souvent aux Etats-Unis. Vous pouvez donc, mieux que d'autres, juger du réalisme qui caractérise le libéralisme américain.

Lorsque, par le « Trade Expansion Act » du président Kennedy, en 1962, le Gouvernement américain affirma solennellement son intention d'abolir toutes les entraves aux échanges, il n'a pas jugé que cet acte fût contradictoire avec l'utilité de définir pour l'économie américaine des clauses de sauvegarde précises : possibilité de revenir temporairement sur le désarmement tarifaire consenti, insertion dans les accords commerciaux bilatéraux de clauses d'harmonisation des échanges, aide gouvernementale aux secteurs menacés par la concurrence étrangère, « American Selling Act », « Buy American Act », etc.

Une politique française d'expansion économique, orientée délibérément vers une libéralisation des échanges négociée avec soin, paraît inséparable de telles précautions élémentaires. Ce n'est pas le cas aujourd'hui dans le cadre du traité de Rome, et c'est regrettable.

Nous ne pouvons pas aujourd'hui avoir la prétention de nous montrer plus libéraux que les Américains, champions du libéralisme.

L'économie française ne peut pas non plus être compétitive dans tous les secteurs de ses activités. Des choix s'imposent, qui devront être le résultat d'une coopération étroite, d'une coparticipation des pouvoirs publics et des milieux professionnels intéressés.

Etre compétitifs, cela implique pour nous un immense effort d'équipe. L'exemple de cet effort doit être d'abord donné par les services publics et les sociétés nationalisées qui, au cours de la crise du mois de mai dernier, ont eu tendance, au contraire, à donner parfois un fâcheux exemple de subversion et d'anarchie.

Dans quelques services publics et dans certaines sociétés nationalisées, Renault notamment, de profonds changements s'imposent dans les personnels de responsabilité, qui ont trop souvent laissé se développer la grève politique, lorsqu'ils ne l'ont pas quelquefois même soutenue dans la coulisse, à l'abri du drapeau rouge ou du pavillon noir.

Eh bien ! ces torchons rouges ou noirs, nous ne voulons plus jamais les revoir !

Etre compétitif implique aussi que certaines ambitions personnelles cèdent désormais le pas à l'intérêt général et que soit assurée ainsi, au mieux, l'efficacité d'une équipe aussi large que possible, qui doit être celle de toute la nation française.

Au-delà du dirigisme technocratique comme d'un libéralisme hiberné qui apparaissent également dépassés par les faits, la concurrence internationale contribue à promouvoir aujourd'hui dans les grands pays industriels une philosophie économique nouvelle qu'on pourrait qualifier de libéralisme concerté : l'initiative privée, inséparable des notions liées de risque et de profit, demeure le moteur indispensable de l'activité économique. Le rôle de l'Etat n'est pas de se substituer à elle ; il est d'en soutenir les manifestations, de les orienter parfois et d'en enregistrer les résultats.

Il appartient également à l'Etat, arbitre mais aussi promoteur, de créer un climat de production dont les éléments sont la fiscalité, l'aide à la recherche, la politique sociale, etc., qui soit aussi favorable que possible à la compétitivité extérieure.

Il y a beaucoup à faire. Alors, mettons-nous sans tarder et tous ensemble au travail.

Monsieur le Premier ministre, je vous souhaite très sincèrement bon courage ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Maurice Couve de Murville, Premier ministre. Mesdames, messieurs, avant que s'achève ce débat, je voudrais répondre aux interventions qui ont eu lieu cet après-midi et ce soir, et préciser quelques points.

Des interventions ont porté sur des questions particulières, dont je parlerai d'abord, puis sur des problèmes généraux que je rappellerai ensuite. Enfin, je terminerai sur le problème qui a été très largement traité et qui paraît être la préoccupation principale de nos jours : celui des méthodes.

M. Rivierez a parlé des départements et des territoires d'outre-mer et des questions qui se posent à leur sujet. J'ai pris note de ses excellentes suggestions, soit pour ce qui ne doit pas être changé, c'est-à-dire l'existence du F. I. D. O. M. et la

présence d'un membre du Gouvernement chargé particulièrement de traiter les questions relatives à ces départements et territoires, soit pour ce qui peut être changé, au contraire, et j'ai noté particulièrement la question des pouvoirs des préfets. J'en avais déjà traité dans ma déclaration, et ce que j'ai dit à cette occasion s'applique également aux préfets des départements d'outre-mer. Il a enfin évoqué les problèmes économiques, que depuis pas mal d'années je connais bien, que j'ai suivis de plus près ou de plus loin et qui soulèvent en effet des difficultés, notamment en ce qui concerne l'emploi.

L'agriculture est une question qui a été évoquée par beaucoup d'orateurs, plus particulièrement par M. Briot dans son excellente intervention. Il est évident, je l'ai dit, que nos agriculteurs se posent actuellement des problèmes difficiles, dont on comprend aisément l'origine. C'est que sans avoir, en aucune façon, participé aux agitations, aux troubles et aux manifestations de ces derniers mois, les agriculteurs en subissent les conséquences, soit en ce qui concerne l'augmentation du S. M. A. G., soit en ce qui concerne l'augmentation des coûts de production. C'est, je dirais, plutôt ce qu'ils attendent ou ce qu'ils craignent que ce qu'ils ont déjà subi, dans une situation où, en effet, les prix à la production ne sont plus déterminés librement par les autorités françaises, mais font l'objet d'accords dans le cadre de la Communauté économique européenne. Il y a là une situation particulière, en ce sens que, du côté des pouvoirs publics, en France, on n'a plus une entière liberté d'action.

Ce qui m'a frappé dans l'intervention de M. Briot, c'est ce qu'il a dit du fonctionnement du F. E. O. G. A., c'est-à-dire du fonds européen d'intervention des marchés agricoles, et des possibilités de jeu ou de combinaisons éventuellement offertes par les différents prix existants.

Il y a là tout un système, prix d'orientation et prix d'intervention, dont j'ignore encore le détail, tant il est complexe, mais que je me propose d'étudier plus à fond. J'en parlerai notamment avec M. le ministre de l'agriculture qui doit se rendre à Bruxelles à la fin de ce mois.

M. de Poulpiquet a évoqué les problèmes particuliers de la Bretagne. Je les connais déjà assez bien — j'en donne l'assurance à M. de Poulpiquet. Comme mon prédécesseur, j'ai l'intention de m'y intéresser de très près. Je serai par conséquent toujours disposé à en discuter.

En ce qui concerne maintenant les grands problèmes, beaucoup de propos — au demeurant fort bons — ont été tenus sur l'éducation nationale, sur la participation dans les entreprises et sur les questions qui se posent aux collectivités locales et aux régions.

En particulier, j'ai retenu ce que M. Habib-Delonde a dit cet après-midi sur ces trois sujets. J'ai aussi pris bonne note des développements de M. Neuwirth sur l'enseignement professionnel.

J'ai remarqué que les orateurs étaient unanimes à reconnaître que tels étaient bien les grands problèmes qui se posent actuellement à notre pays et qu'il faut, en conséquence, les traiter par priorité.

C'est ce que j'ai indiqué moi-même dans ma déclaration de politique générale en prenant position le plus souvent sur le fond.

Je rappelle que nous aurons très prochainement à discuter de tous ces problèmes au cours de débats organisés. Je pense d'abord au débat sur l'éducation nationale, que le Gouvernement a demandé à la conférence des présidents d'insérer à l'ordre du jour de la semaine prochaine. Je pense aussi aux projets de loi que nous déposerons en grand nombre à la session d'automne. Tous ces problèmes viendront donc en discussion et feront l'objet d'un échange de vues entre l'Assemblée et le Gouvernement.

Je mentionnerai un dernier problème de caractère général, la politique européenne, qui a été évoqué par M. Fabre, M. Duhamel et M. Habib-Delonde, chacun, bien entendu, selon son thème.

A cet égard, je n'ai aucun complexe, car voilà maintenant plus de dix ans que je me suis attaché à ce problème avec, je crois, beaucoup d'activité et d'assiduité, et j'ai conscience d'avoir tout de même fait quelque chose de concret en ce qui concerne la construction européenne. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

J'ajoute, comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire, que si à ce jour une Europe politique n'existe pas, qui, disait M. Fabre, pourrait nous consoler des déboires du Marché commun, ce n'est vraiment pas la faute de la France qui l'a proposée bien souvent. Je le rappelle en passant.

De toute façon, je le répète, nous avons l'intention de continuer la politique européenne.

J'en viens maintenant au problème des méthodes. Tous les orateurs l'ont évoqué. C'est évidemment le sujet du jour, qu'on l'appelle le dialogue, la concertation ou la contestation, et j'y ajouterai, après MM. Poujade et Offroy, l'information.

Cette question des méthodes, c'est-à-dire en réalité des méthodes de gouvernement et des méthodes parlementaires, a été traitée plus systématiquement par M. Robert Poujade, M. Duhamel et M. Mondon.

Que M. Duhamel me permette de lui dire que si j'approuve certains de ses propos, je ne suis pas d'accord sur la manière dont il a abordé les problèmes, en disant qu'aujourd'hui tout a l'air de se dérouler comme si rien ne s'était passé.

Je n'ai pas l'impression que ce soit l'idée des Français en général. Il me semble plutôt que les gens sont convaincus que tout est aujourd'hui transformé, sinon bouleversé. Et d'abord ici même, dans cette Assemblée nationale, à s'en tenir aux résultats des élections ! (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Ce qui est plus important encore, c'est que tout le monde, en France, sait bien qu'aujourd'hui tous les grands problèmes sont posés, que si la crise est passée, rien n'est terminé, que ce qui est devant nous est plus important encore que ce qui est derrière nous.

Je crois aussi que l'on a généralement le sentiment que ces grands problèmes, que j'ai rappelés et que tous les orateurs ont mentionnés, il faut maintenant les régler, sous peine d'un désastre pour le pays.

J'entendais, au début de l'après-midi, M. Fabre, parlant au nom de la fédération, indiquer en substance que l'intérêt national, compte tenu de cette situation, voulait que le Gouvernement réussit dans son action, même s'il nous avait dit un peu avant que les élections, après tout, n'étaient pas tellement importantes puisque la majorité n'avait fait que gagner une bataille. Il n'a pas dit qu'elle n'avait pas gagné la guerre : c'eût été probablement se rapprocher par trop de la façon de parler de la majorité ! (Rires et applaudissements sur de nombreux bancs.)

Mais enfin M. Fabre a bien marqué que tous les problèmes sont posés. Je ne sais pas s'il se serait exprimé de la même façon sur les élections si l'opposition actuelle les avait gagnées ! Mais peu importe.

Donc le problème réside dans les méthodes du Gouvernement qui pour la première fois aujourd'hui s'exprime devant vous et que M. Duhamel — il voudra bien m'excuser de le citer encore — a cherché à qualifier en demandant s'il était un gouvernement de mutation ou un gouvernement de transition.

Je dirai très simplement ce que je pense à ce sujet : dans ce sens tout au moins, un gouvernement n'a pas besoin d'être qualifié. Le Gouvernement, dirai-je, c'est le Gouvernement, et son métier est de gouverner aussi longtemps que l'Assemblée nationale ne le censurera pas, et aussi longtemps qu'il gardera la confiance du Président de la République. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Le Gouvernement doit gouverner dans quelles conditions ? Je répondrai en rappelant ce que j'ai dit moi-même cet après-midi, non seulement quant au programme que le Gouvernement se propose de réaliser, mais aussi quant aux méthodes ou aux procédures qu'il entend adopter.

J'ai dit que, pour tous les grands problèmes, entre autres ceux de la participation, des collectivités locales, de l'Université, nous nous présenterions devant l'Assemblée nationale avec des textes.

On parle de dialogue, bien sûr ; de concertation, bien sûr. Il n'y a à cet égard aucune différence entre vous et nous.

J'ai dit aussi que les textes dont il s'agit seraient établis après de larges consultations. Ces consultations, bien entendu, sont ouvertes au Parlement, et d'abord aux groupes de la majorité. Je n'y mets, pour ce qui me concerne, qu'une réserve : s'il est bon de dialoguer, de se concerter, il faut aussi pouvoir agir, et agir signifie décider. En d'autres termes, il faut discuter, mais aussi conclure. J'entends par là, me référant à un terme à la mode, que la contestation ne peut pas être considérée comme une fin en soi. (Applaudissements sur de nombreux bancs.) En tout cas, ce n'est pas une méthode de gouvernement : c'est simplement une méthode pour discuter à la Sorbonne, au moins pour certains ! (Sourires.)

Je suis sûr, d'ailleurs, ce disant, que personne dans cette enceinte n'y fera objection. C'est dans cet esprit que je parlais à l'instant du dialogue ou de la discussion. Nous y sommes prêts, je le répète, et je n'ai, pour ce qui me concerne, qu'un souhait : pouvoir établir une collaboration étroite et confiante entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale, ce qui veut dire, naturellement, d'abord entre le Gouvernement et les groupes de la majorité.

Mesdames, messieurs, vous me trouverez toujours prêt à parler et il n'est aucunement dans ma nature, ni dans mon esprit, de chercher à forcer la main de quiconque.

En réalité, nous devons tous avoir le même objectif, qui est l'intérêt national; nous devons tous avoir le même souci, celui de l'efficacité.

Nous sommes, en effet — M. Mondon le disait cet après-midi — bénéficiaires d'une vaste majorité. Ce n'est pas une raison pour s'effrayer; ce n'est pas un motif pour se mortifier. C'est plutôt un motif de confiance.

M. Michel Habib-Deloncle. Très bien !

M. le Premier ministre. Nous avons devant nous, chacun le sait et tous les orateurs l'ont souligné, une lourde tâche dont beaucoup dépend, non seulement pour nous, ce qui est secondaire, mais pour le pays, et c'est ce qui compte. Pour la remplir, nous devons être unis, si nombreux que nous soyons, et même si nous devons être plus nombreux encore.

Telle sera, mesdames, messieurs, ma conclusion dans ce débat. Car c'est après tout l'avenir de la France qui est en jeu. *(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le président. Le débat est clos.

— 2 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Durafour une proposition de loi organique tendant à déclarer inéligibles, pour les élections à l'Assemblée nationale et au Sénat, les membres du Conseil constitutionnel.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 38, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de la constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Durafour une proposition de résolution tendant à modifier l'article 65 du règlement relatif au vote par scrutin public.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 37, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de la constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Rivain, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1968 modifié par le Sénat (n° 8).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 35 et distribué.

J'ai reçu de M. Rivain, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1968 (n° 3).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 41 et distribué.

J'ai reçu de M. Hébert, un rapport fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi relatif aux salaires des ouvriers et techniciens à statut ouvrier du ministère des armées (n° 7).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 42 et distribué.

— 5 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Hébert un avis présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1968 (n° 3).

L'avis sera imprimé sous le numéro 40 et distribué.

— 6 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi adopté par le Sénat relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai et juin 1968 et prorogeant divers délais.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 39, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de la constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 7 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI REJETEE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président du Sénat, le texte de la proposition de loi tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-7027 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments, adoptée par l'Assemblée nationale, et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en première lecture par le Sénat au cours de sa séance du 16 juillet 1968.

Le texte de la proposition de loi rejetée sera imprimé sous le numéro 36 distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 18 juillet, à quinze heures, première séance publique :

Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi n° 36 tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments.

Discussion en deuxième lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1968 n° 8 (rapport n° 35 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1968 n° 3 (rapports n° 41 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; n° 40 de M. Hébert au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :
Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures dix minutes.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.*

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Ribadeau Dumas a été nommé rapporteur du projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale, prises en application de la loi n° 67-482 du 22 juin 1967 autorisant le Gouvernement, par application de l'article 58 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social (n° 6).

M. Peyret a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 1968 (n° 3), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

M. Hébert a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 1968 (n° 3), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

M. Rivain a été nommé rapporteur du projet de loi de finances rectificative pour 1968 (n° 3).

M. Rivain a été nommé rapporteur du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 5).

M. Rivain a été nommé rapporteur du projet de loi de finances rectificative pour 1968, modifié par le Sénat (n° 8).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Limouzy a été nommé rapporteur du projet de loi portant amnistie (n° 4).

Démission de membres de commissions.

M. Poirier a donné sa démission de membre de la commission des affaires étrangères.

M. Tomasini a donné sa démission de membre de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Sprauer a donné sa démission de membre de la commission de la production et des échanges.

**Désignation, par suite de vacances,
de candidatures pour des commissions.**
(Application de l'article 25 du règlement.)

Le groupe d'union des démocrates pour la République a désigné :

1° **M. Tomasini** pour remplacer **M. Dechartre** à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

2° **MM. Poirier** et **Sprauer** pour remplacer **MM. Chalandon** et **Edgar Faure** à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

327. — 17 juillet 1968. — **M. Brugnon** expose à **M. le ministre de l'Agriculture** que la situation des producteurs de lait et de viande, particulièrement en Thiérache de l'Aisne, risque d'entraîner la disparition de la petite exploitation familiale, et se trouve à la base d'une vive émotion qui a entraîné des manifestations de mécontentement. Il lui demande s'il peut lui indiquer ce que le Gouvernement compte faire pour améliorer cette situation.

348. — 17 juillet 1968. — **M. Poudévigne** demande à **M. le ministre de l'Agriculture** s'il entend définir la politique viticole du nouveau Gouvernement et notamment : 1° s'il a l'intention de maintenir aux exportations de vins étrangers le caractère de complémentarité quantitative ; 2° s'il envisage de rapprocher la fiscalité viticole française de la fiscalité de nos partenaires européens, notamment en supprimant les droits de circulation et en abaissant le taux de la T. V. A. à 6 p. 100 comme pour l'ensemble des produits agricoles ;

2° s'il envisage d'abandonner la politique du cadastre viticole et d'accorder de nouveaux droits de plantation ; 4° quelle attitude il prendra vis-à-vis du problème du sucrage ou de celui de l'irrigation ; 5° quelles règles permanentes d'organisation du marché il entend adopter pour amener les cours au niveau prévu par la loi d'orientation agricole.

350. — 17 juillet 1968. — **M. Delorme** rappelle à **M. le ministre de l'Intérieur** le vote par le Parlement de la loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer. L'article 4, alinéa 3, de ce texte prévoyait qu'une loi distincte fixerait, en fonction des circonstances, le montant et les modalités d'une indemnisation, en cas de spoliation et de perte définitivement établies des biens appartenant aux personnes visées par ladite loi. Or, aucun projet n'a été déposé par les précédents gouvernements en application de cette disposition. Bien mieux, lorsque pour pallier la carence du gouvernement antérieur, des propositions d'origine parlementaire ont été déposées en ce sens, elles ont été jugées irrecevables. Il lui demande dans quel délai le nouveau Gouvernement a l'intention de respecter la loi et de déposer devant le Parlement le projet de loi prévu à l'article 4 susvisé et de tenir ainsi les promesses électorales de certains des candidats de la majorité.

351. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Berrot** expose à **M. le Premier ministre (Information)** qu'il serait nécessaire d'organiser dans le cadre des émissions de l'O. R. T. F. une tribune spéciale permettant d'évoquer l'ensemble des problèmes économiques et sociaux qui intéressent les Français. A cette tribune participeraient des délégués des organisations nationales représentatives des travailleurs et des employeurs et des organismes économiques qui seraient invités à faire connaître leur position en ce qui concerne la politique gouvernementale. Il lui demande s'il entend préciser ses intentions à l'égard de cette suggestion.

QUESTIONS ÉCRITES

Article 138 du règlement :

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois. »

326. — 17 juillet 1968. — **M. Tony Larue** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** le cas d'un ancien combattant qui s'est vu refuser l'attribution de la carte du combattant. La raison donnée est que, s'il a été effectivement prisonnier en Allemagne de juin 1940 à mai 1944, le 44^e dépôt d'infanterie auquel il a appartenu n'est pas reconnu unité combattante par le ministère des armées. En conséquence, il ne remplissait pas les conditions prévues par l'article R. 224 C du code des pensions militaires et sa demande a été rejetée. Il lui demande s'il n'estime pas prendre des mesures en vue d'accorder la carte du combattant aux prisonniers de guerre 1939-1945 qui, bien que n'appartenant pas à une unité combattante, n'en ont pas moins pour autant pris une part active à la guerre.

328. — 17 juillet 1968. — **M. Ollivro** rappelle à **M. le ministre de l'Agriculture** qu'en application de l'article 7 du décret n° 68-377 du 26 avril 1968, pour pouvoir postuler l'indemnité viagère de départ, le chef d'exploitation agricole à titre principal doit mettre en valeur, au moment de sa cessation d'activité, une surface minimum fixée à 3 hectares de surface agricole utile évaluée en polyculture. Avant la mise en vigueur de ces dispositions, dans le département des Côtes-du-Nord, la surface exigée pour l'ouverture du droit à l'indemnité viagère de départ était seulement de 1 hectare. Il se trouve un nombre important d'exploitants âgés n'ayant conservé que un ou deux hectares de terres qui ne pourront bénéficier de l'indemnité viagère de départ que s'ils peuvent rendre leur exploi-

tation disponible avant le 1^{er} août 1968, date fixée par l'article 24 du décret n° 68-377, comme marquant la limite d'application des dispositions des décrets antérieurs. Il leur sera très difficile avant le 1^{er} août prochain — c'est-à-dire dans un délai de quinze jours — soit de trouver un preneur répondant aux conditions réglementaires, soit, s'ils sont fermiers, de décider leur propriétaire à accepter une cession de bail dans une région où tous les baux arrivent à échéance le 20 septembre. Par ailleurs, les intéressés se demandent ce qu'il adviendra de leurs récoltes s'ils laissent leurs terres, fin juillet. Il lui demande s'il ne serait pas possible de décider que le délai accordé jusqu'au 1^{er} août 1968 pour les cessations d'exploitation ouvrant droit au bénéfice de l'indemnité viagère de départ, dans les conditions applicables antérieurement à la publication du décret n° 68-377 du 26 avril 1968, sera prolongé jusqu'au 1^{er} octobre 1968, cette dernière date correspondant, d'une part, à celle de l'échéance normale des baux, d'autre part, à une période où la terre est libérée des récoltes.

329. — 17 juillet 1968. — **M. Philibert** expose à **M. le ministre des transports** que six agents des services de météorologie employés à la station de Marignane se sont vus infliger un blâme pour avoir participé à des arrêts de travail pendant la période des fêtes de fin d'année 1967, en vue d'obtenir la compensation des heures de service effectuées les jours fériés et la nuit. Les organisations syndicales auxquelles ils appartenaient avaient pourtant régulièrement adressé le préavis qui est de règle. Le motif du blâme serait qu'ils n'auraient pas respecté un ordre de réquisition. En fait de réquisition, ils n'ont reçu qu'une note, sans timbre de référence, sans numéro, sans date et signée par un fonctionnaire subalterne. Il lui demande s'il peut lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour annuler les sanctions injustifiées infligées à ces agents de la météorologie.

330. — 17 juillet 1968. — **M. Longueue** demande à **M. le ministre de l'intérieur** s'il peut lui indiquer : 1° le nombre de candidats qui n'ont pas recueilli 5 p. 100 des voix au premier tour des élections législatives du 23 juin 1968 ; 2° leur répartition par appartenance politique ; 3° à combien se monte, par formation politique, les frais entraînés par la perte de la caution de 1.000 F et par le paiement de l'impression et de la distribution des affiches, des circulaires et des bulletins.

331. — 17 juillet 1968. — **M. Bizet** expose à **M. le Premier ministre (fonction publique)** la situation des sténodactylographes des administrations publiques. Ce personnel, qui est tenu de subir les épreuves d'un examen professionnel afin d'être intégré dans le cadre C, est recruté sur la base d'un C. A. P. dont le niveau est équivalent au B. E. P. C., diplôme exigé pour les adjoints administratifs et commis classés en échelle ES 3, alors que les sténodactylographes ne sont classés qu'en échelle ES 2. Compte tenu du diplôme, de la technicité exigée, des exigences de l'emploi, il lui demande s'il n'envisage pas le classement à parité des sténodactylographes avec les adjoints administratifs et commis.

332. — 17 juillet 1968. — **M. Bizet** expose à **M. le Premier ministre** la situation des adjoints administratifs et commis du ministère de l'équipement et du logement classés en indices 175 net, 245 net, alors que leurs homologues agents d'exploitation des P. T. T. et agents de constatation, d'assiette et de recouvrement des finances sont classés en échelle ES 4, indices 190 à 265 net, soit une différence de 15 points nets en début de carrière et de 20 points nets en fin de carrière. Ce décalage, qui n'était que de 10 points en début et fin de carrière lors du classement de 1948 ne peut être justifié par des changements d'attributions. Il lui signale par ailleurs que si un adjoint administratif ou un commis du ministère de l'équipement et du logement n'atteint le dernier échelon de l'échelle ES 3 (indice net 245) qu'en vingt-quatre ans, un agent des P. T. T. ou des finances atteint cet indice dans l'échelle ES 4 en sept ans. Les adjoints administratifs et commis subissent donc un préjudice extrêmement grave qui ne peut s'expliquer par le niveau du recrutement qui est identique, ni par les tâches accomplies. Il lui demande si le Gouvernement entend remédier à cette situation anormale, qui se traduit par une différence de traitement en fin de carrière de 101,38 F, en classant les adjoints administratifs et commis du ministère de l'équipement et du logement en échelle ES 4 avec débouché dans l'échelle ME 1.

333. — 17 juillet 1968. — **M. Fontaine** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, contrairement à ce qui s'est généralement passé en métropole où les dossiers scolaires des candidats au baccalauréat n'étaient consultés par les membres du jury qu'au moment

des délibérations, les candidats dans le département de la Réunion, à la session de juin 1968, devaient remettre eux-mêmes leurs dossiers aux examinateurs, qui en prenaient immédiatement connaissance. Une telle façon de faire paraît pour le moins de nature à orienter l'interrogation probatoire et, sans doute même, d'influencer l'appréciation de l'examinateur. Il lui demande s'il n'estime pas que des instructions précises devraient être données à cet égard afin que, pour la session de septembre 1968, les dossiers des candidats n'interviennent que lorsqu'il s'agit de délibérer sur les notes obtenues au cours des interrogations orales.

334. — 17 juillet 1968. — **M. Fontaine** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que la prochaine rentrée scolaire, dans le département de la Réunion, exige la création de 800 classes nouvelles pour l'accueil des nouveaux élèves dans l'enseignement du premier degré. Ce nombre d'ailleurs ne tient pas compte du retard à rattraper dans ce domaine. Il lui demande quelles mesures ont été envisagées et quels crédits ont été mis à la disposition des autorités locales afin que soit assurée une rentrée scolaire normale.

335. — 17 juillet 1968. — **M. Fontaine** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, dans le département de la Réunion, les candidats titulaires du brevet élémentaire, ayant subi avec succès le concours de recrutement des instituteurs remplaçants, se voient affectés à des postes d'instituteurs sans avoir reçu aucune préparation professionnelle. Il lui demande s'il envisage l'organisation d'un stage professionnel permettant à ces instituteurs, nouvellement recrutés, de se préparer à affronter avec efficacité les tâches qui les attendent. Faute de la mise en place d'un tel stage pédagogique, c'est toute une génération de jeunes qui risquent de pâtir d'un enseignement dispensé, sinon au rabais, du moins dans des conditions anormales.

336. — 17 juillet 1968. — **M. Fontaine** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'actuellement dans le département de la Réunion 825 postes de l'enseignement du premier degré sont vacants. Or, en 1967, le vice-rectorat a pris la décision de supprimer la deuxième session du certificat d'aptitude pédagogique. Il lui demande s'il envisage le rétablissement de cette seconde session à la fois dans l'intérêt de l'enseignement en général et dans le dessein de permettre que soient pourvus les emplois actuellement vacants.

337. — 17 juillet 1968. — **M. Hébert** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation actuelle de l'école nationale supérieure de chimie de Caen. Cette école nationale d'ingénieurs s'est toujours attachée à promouvoir une formation qui permette d'intéressants débouchés à bon nombre d'étudiants de Haute-Normandie. Lorsque l'Institut de chimie fut transformé en école nationale supérieure d'ingénieurs, le recrutement traditionnel parmi les étudiants des premiers cycles de la faculté des sciences dû être suspendu momentanément. Or, simultanément, toutes les écoles de chimie connaissent une crise de recrutement sur le plan national, si bien que les effectifs des deux dernières promotions de l'école de Caen furent ramenés de vingt-cinq à douze environ. Il est évidemment souhaitable que puisse être atteint le plus rapidement possible l'objectif consistant à avoir des promotions annuelles de vingt à vingt-cinq étudiants. Malgré l'insuffisance du concours national, cet objectif doit pouvoir être atteint grâce à un recrutement local parmi les étudiants ayant obtenu le diplôme universitaire d'études scientifiques (section physique-chimie) qui sanctionne le premier cycle d'études en faculté. L'expérience a montré les possibilités de ce recrutement, c'est pourquoi il lui demande s'il compte prendre toutes dispositions permettant d'y avoir recours. Une décision prise à cet égard, afin que ce problème puisse être réglé avant le mois d'octobre, correspondrait aux intérêts les plus légitimes des étudiants de la faculté des sciences de Caen, lesquels pourraient bénéficier au mieux des possibilités de formation professionnelle offertes par l'école nationale supérieure de chimie de Caen. Les mesures ainsi prises, en matière de recrutement, concerneraient directement les candidats de Caen et ceux du Mans. Par ailleurs, le même établissement d'enseignement supérieur n'a pu obtenir aucun poste d'enseignement en propre, alors que l'autre école nationale supérieure d'ingénieurs de Caen s'est vu attribuer deux maîtres de conférence et deux assistants. La notoriété internationale des laboratoires de l'E. N. S. C. C. suffit à montrer la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, mais pour que les enseignements technologiques puissent revêtir toute l'importance que l'on peut souhaiter pour une école d'ingénieurs, il serait souhaitable que lui soit attribués des postes d'enseignants. Il lui demande également quelle est son intention à cet égard.

338. — 17 juillet 1968. — **M. Hébert** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'aux termes de la circulaire du 16 janvier 1968 émanant de la direction des bibliothèques et de la lecture publique, les achats de livres effectués par les directions des bibliothèques centrales de prêt devront obligatoirement être faits par un organisme centralisateur de commandes, cette mesure devant prendre effet à dater du 1^{er} mars 1968. Certes, cette centralisation des commandes, destinée à permettre la réalisation de conditions économiques d'achat, devrait entraîner en contrepartie une augmentation du nombre et de la qualité des livres offerts aux lecteurs, la liberté du choix des commandes passées au groupement d'achats prévu par la circulaire précitée étant « en principe » laissée aux directeurs de bibliothèques centrales de prêt. Il apparaît, cependant, que de la centralisation ainsi prévue, résulte la disparition des relations entre les bibliothécaires et les libraires locaux, relations qui présentent de multiples avantages tant pour les bibliothèques centrales de prêt, informées par les libraires de la parution des nouveautés, et obtenant la fourniture rapide de commandes d'importance diverse, et ce avec des réductions pouvant atteindre 15 p. 100 du prix d'achat, que pour les libraires qui étaient assurés d'une clientèle relativement importante et régulière. Il lui fait remarquer en outre que la centralisation des commandes de livres est contraire aux intérêts de la décentralisation économique et risque, au surplus, de freiner le développement de la vie culturelle régionale dont les bibliothécaires et libraires sont un élément essentiel. Les conséquences ainsi entraînées par les dispositions résultant de la circulaire du 16 janvier 1968 précitée paraissent particulièrement regrettables, les économies espérées en contrepartie demeurant douteuses, compte tenu de la mise en place d'une procédure administrative considérablement alourdie, il lui demande s'il n'estime pas devoir rétablir les libertés des bibliothèques centrales de prêt en matière de commandes de livres, par l'annulation pure et simple de la décision prise, étant précisé que ladite décision ne doit en aucun cas être étendue aux bibliothèques municipales ou départementales, bénéficiant ou non de subventions de l'Etat.

339. — 17 juillet 1968. — **M. Mainguy** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, lors du déroulement des dernières épreuves du baccalauréat les candidats se présentaient devant chaque examinateur avec leur livret scolaire. Dans certains cas, les candidats ou les candidates qui avaient fait leurs études dans un établissement privé, ont eu l'impression que les notes qui leur étaient données dépendaient plus de la nature de l'établissement d'où ils venaient que de l'étendue des connaissances qu'ils pouvaient avoir. Afin d'éviter que de pareils errements ne se renouvelent en septembre, il lui demande s'il n'envisage pas de ne communiquer les livrets scolaires au jury qu'en fin de séance, les épreuves se déroulant sans que l'examineur connaisse la nature de l'établissement où se sont déroulées les études.

340. — 17 juillet 1968. — **M. Rivière** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la crise qui sévit depuis plusieurs années déjà dans l'industrie de la soierie et du coton de la région de Charlieu et de Fleurs dans la Loire. Cette crise qui atteint particulièrement les petites entreprises, souvent artisanales, travaillant à façon, s'est aggravée cette année dans des proportions catastrophiques. De plus les derniers événements viennent, du fait de l'augmentation des salaires, de porter un coup très grave à la marche normale de ces petites entreprises. Les patentes dans les communes rurales où sont implantées ces entreprises sont malheureusement lourdes, du fait de l'absence d'autres ressources communales, et il est plus que certain que la plupart des redevables seront dans l'impossibilité financière d'y faire face. Il lui demande s'il envisage de faire procéder à une étude de cette question afin que l'aide de l'Etat permette le maintien des ressources des communes concernées et que les entreprises textiles de ces régions puissent bénéficier des indispensables mesures de dégrèvement. Si de telles mesures de dégrèvement ne pouvaient être envisagées, les lourdes impositions, vraiment disproportionnées avec les résultats de l'exploitation, achèveraient de décourager les petits industriels ou artisans en cause, les incitant aux fermetures ou aux licenciements. Le problème de l'emploi déjà posé dans la région qui compte des chômeurs en serait singulièrement aggravé.

341. — 17 juillet 1968. — **M. de Sarnez** rappelle à **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** que les articles 6 et 7 du décret du 1^{er} août 1936 fixant certaines modalités d'application de la loi du 20 juin 1936 sur les congés payés ont pour objet d'interdire aux salariés de travailler pendant la durée de ces congés. La grève de longue durée qui vient d'affecter la plupart des entreprises fran-

çaises aura pour effet, si aucune mesure n'est prévue pour rattraper le temps de travail ainsi perdu, de diminuer la production en 1968 de 5 à 6 p. 100. Une telle diminution aurait des effets très graves aussi bien sur le plan de nos exportations qu'en ce qui concerne l'augmentation du coût de la vie. Il serait donc souhaitable que des dispositions soient prises pour que dans la mesure où les employeurs et les salariés en manifestent le désir, les entreprises puissent atteindre, autant que possible, le niveau de production prévu pour l'année 1968. Cet effet pourrait résulter de l'abrogation, pour l'année en cours, des mesures précitées. Il lui demande s'il envisage la publication d'un décret permettant aux travailleurs, qui disposent tous d'un congé annuel de trois semaines et même généralement de quatre semaines, de travailler au maximum pendant une des semaines de ce congé. Le décret en cause devrait prévoir des modalités permettant de contrôler qu'une telle décision est prise par une entreprise en plein accord entre l'employeur et chacun des salariés.

342. — 17 juillet 1968. — **M. Tomasini** rappelle à **M. le ministre de l'économie et des finances** que les dispositions législatives prises au cours des années passées se sont efforcées de tempérer les effets de la dépréciation monétaire sur les rentes viagères de l'Etat, lesquelles, en raison de l'absence ou de l'insuffisance des régimes sociaux d'assurance vieillesse, avaient autrefois, très souvent, un caractère de pension alimentaire. Cet effort, sans être négligeable, est encore insuffisant. C'est ainsi qu'une rente souscrite en août 1914 est majorée de 10,95 fois la rente initiale, alors que depuis cette date, les produits les plus courants ont subi une augmentation de prix de l'ordre de 4 à 500 fois. De même, une rente souscrite en septembre 1940 est majorée de 7,30 fois la rente initiale, alors que les prix des mêmes produits ont été multipliés par 50 environ. Les rentes souscrites avant 1952 sont restées telles qu'elles ont été déterminées par la loi du 23 décembre 1964. Il serait indispensable de procéder à une nouvelle révision des rentes viagères, c'est pourquoi il lui demande si le projet de budget pour 1969 comportera des dispositions tendant à majorer les rentes viagères de l'Etat.

343. — 17 juillet 1968. — **M. Bonhomme** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation des adjoints d'éducation qui, bien que titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'éducation — prévu par l'arrêté du 19 avril 1963 (*Journal officiel* du 3 mai 1963) — et délivré après un stage organisé au lycée de jeunes filles de Versailles, sont affectés dans des établissements où ils sont employés uniquement à des fonctions de surveillance. Il lui rappelle à cet égard la circulaire du 25 octobre 1962 portant création des adjoints d'éducation, lesquels sont destinés à l'encadrement des élèves et ont à cet effet suivi des cours de psychopédagogie, effectué un stage de formation, puis satisfait à un examen comportant, outre une épreuve concernant le stage lui-même et une autre concernant les cours enseignés, une épreuve pratique sur l'organisation administrative de l'internat. Or, la circulaire précitée du 25 octobre 1962 mentionne expressément la parution d'un statut, lequel n'est pas encore intervenu. Compte tenu du préjudice certain subi par les adjoints d'éducation qui, malgré des titres conférés par le certificat d'aptitude précité et remplissant *ipso facto* les conditions figurant dans la circulaire du 25 octobre 1963 (âgés de plus de trente ans, en fonctions dans l'enseignement public ou dans des œuvres péri ou post-scolaires avec plus de cinq ans d'ancienneté). Il lui demande : 1° quelles mesures il compte prendre afin de permettre aux intéressés d'exercer le métier pour lequel ils ont été formés ; 2° si le statut prévu par la circulaire du 25 octobre 1962 a été élaboré par ses services et, dans l'affirmative, les raisons ayant retardé sa parution ; 3° dans la négative, s'il n'estime pas devoir prescrire d'urgence la mise en œuvre de ce statut, indispensable pour l'intégration effective des adjoints d'éducation formés pour une mission précise et non pour un simple rôle de surveillance comme cela arrive le plus fréquemment à l'heure actuelle.

344. — 17 juillet 1968. — **M. André Lebon** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** sur la discrimination faite à propos du relèvement des prix de journée des hôpitaux. Alors que les hôpitaux parisiens obtiennent une majoration de l'ordre de 23 p. 100, selon les informations de presse, les hôpitaux de province ne sont autorisés à majorer les prix que de 14 p. 100. Il lui signale que cette majoration de 14 p. 100 ne permettra pas d'absorber les dépenses supplémentaires consécutives aux récents accords Gnuvernement-personnel hospitalier. Il lui demande : 1° pourquoi les hôpitaux de Paris bénéficient d'un taux plus élevé, alors que les tarifs sont déjà supérieurs à ceux de la province ; 2° sur quels critères s'est fondée son administration pour arrêter le taux de 14 p. 100.

345. — 17 juillet 1968. — **M. Montalat** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les prix très bas des produits animaux, notamment du veau, baisse non répercutée au stade de la consommation, et regrette que les prix d'intervention pratiqués par la S. I. B. E. V. sur le marché du veau se fassent à un taux extrêmement bas, ne tenant pas compte de la qualité traditionnelle du veau corrézien. Il lui demande s'il ne serait pas possible que le niveau d'intervention soit situé au prix minimum de 6,50 francs le kilogramme net.

346. — 17 juillet 1968. — **M. Georges Calliau** expose à **M. le ministre des postes et télécommunications** combien semblerait nécessaire de prévoir l'édification d'un centre de tri postal à Agen, qui décongestionnerait le centre de tri de Toulouse, par le rattachement des activités du département du Gers à celles d'Agen, en accélérant les liaisons. La position géographique d'Agen, l'accord de la Société nationale des chemins de fer français pour céder un emplacement aux postes et télécommunications, et le principe même de cette création envisagée dans le VI^e Plan militent pour cette inscription qui devrait bénéficier d'un rang prioritaire dans le cadre d'un meilleur travail et de l'amélioration des relations postales. Par la même occasion cette édification d'un centre de tri à Agen permettrait de créer des emplois en une région par trop défavorisée, notamment par l'adjonction des services du Gers, ce qui n'est nullement inconcevable puisque déjà les contributions directes et la délégation du Crédit foncier de France ont réalisé des administrations communes au Gers et au Lot-et-Garonne.

347. — 17 juillet 1968. — **M. Paul Callaud** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que le personnel des services communaux a récemment obtenu un substantiel relèvement de son classement indiciaire mais que les cadres supérieurs de l'administration locale n'ont bénéficié d'aucune majoration de traitement de sorte que l'ancienne parité entre les secrétaires généraux et les chefs de division de préfecture, d'une part, et les secrétaires généraux, secrétaires généraux adjoints et chefs de bureau d'administration communale, d'autre part, a fait place dans les villes de 20.000 à 40.000 habitants à une différence d'indice de 70 points, les premiers terminant à l'indice net 610 et les seconds à l'indice net 540 seulement. Il lui demande s'il n'estime pas que toutes dispositions utiles devraient être prises d'urgence pour que soit donné satisfaction tant à l'équité en la matière qu'aux légitimes aspirations des cadres supérieurs de l'administration communale.

349. — 17 juillet 1968. — **M. Santoni** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la situation catastrophique actuelle des producteurs de fruits et légumes et particulièrement de pommes de terre, tomates, pêches, poires, abricots. Il lui demande s'il ne lui semblerait pas opportun de décider d'urgence : 1^o la dotation en capital des pommes de terre et abricots ; 2^o la fixation du prix d'achat de la poire et publication de l'arrêté sur la qualité ; 3^o les aides au marché de la pêche et de la poire, indispensables pour obtenir la parité avec la concurrence italienne.

352. — 17 juillet 1968. — **M. Maujolan du Gasset** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que le collectif budgétaire prévoit la majorité du tarif des vignettes pour grosses cylindrées, le prix de ces vignettes devant doubler. Or, si l'achat d'une voiture de grosse cylindrée est un indice de « disponibilités financières » lorsque la voiture est neuve, par contre lorsque cette voiture vieillit, elle se dévalue rapidement. Elle devient plus ou moins « voiture d'affaires » et, dans le monde rural, elle est utilisée comme « commerciale ». Il lui demande s'il n'envisage pas qu'après le délai de cinq ans le tarif des grosses cylindrées soit réduit des trois quarts au lieu d'être réduit seulement de moitié.

353. — 17 juillet 1968. — **M. Georges Calliau** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la crise très grave qui sévit chez les producteurs de fruits dans le Sud-Ouest, et notamment dans le Lot-et-Garonne, cette crise affectant actuellement la pêche, mais pouvant concerner très prochainement d'autres fruits ou légumes. Les retraits ont commencé. Les destructions de fruits prévues par ces retraits ont lieu, mais la crise continue... Il convient de savoir que l'année 1968 est une année de forte production, la récolte étant estimée en Lot-et-Garonne à 450.000 quintaux, pour 324.000 quintaux en 1967, et que la période de pointe, notamment pour la pêche à

chair jaune, s'est déplacée vers le 25 juillet - 1^{er} août en raison des circonstances atmosphériques. Treize groupements de producteurs reconnus emmercialisent la pêche, pour 236.000 quintaux (sur 450.000 quintaux) soit 50 p. 100, et la capacité frigorifique du département est suffisante. Les stations sont équipées de chaînes de conditionnement satisfaisantes, ce qui prouve l'effort local réalisé en tous domaines. La crise est provoquée par l'effondrement des cours et la concurrence étrangère, notamment italienne, le producteur Italien recevant une subvention bien supérieure à celle que perçoit, pour exporter, le producteur français (0,33 F le kilogramme contre 0,15 F selon la circulaire du 19 juin 1968, prime de restitution à l'exportation accordée par le F. O. R. M. A. pour pêches normalisées exportées vers les pays tiers, et portée à 0,25 F par kilogramme à compter du 10 juillet). Le producteur italien bénéficie en outre de tarifs préférentiels de la part de la S. N. C. F. pour traverser le pays, et d'une manière générale le tarif des transports pour fruits est inférieur de 8 centimes au kilogramme aux tarifs français. De plus, le producteur français est pénalisé par une vignette constituant une « garantie de qualité » (égale à 0,10 franc par plateau de pêches) qui, initialement justifiée par un timbre, ne l'est plus depuis qu'elle a été établie par bordereau récapitulatif. En outre l'augmentation du S. M. I. G. a accru les charges de conditionnement (emballage : + 14 p. 100 ; main-d'œuvre : + 30 p. 100 ; charges fixes : + 5 p. 100) soit une augmentation moyenne de 14,36 p. 100 (1967 : conditionnement = 39,56 francs le kilogramme ; juillet 1968 = 45,24 francs le kilogramme). C'est à ce moment que les cours ont passé de 1,80 franc (15 juin) à 1,30 franc peu après, pour chuter entre 0,55 franc le 9 juillet (pêches blanches) ou 0,50-0,80 franc (pêches jaunes). Le 10 juillet les pêches n'étaient pas cotées au marché d'Agen. Les retraits du F. O. R. M. A. débutaient et certains incidents — inévitables et dus au mécontentement — eurent lieu, provoquant même un accident mortel. Compte tenu de ces cours catastrophiques et du fait que le prix de revient moyen normal se situe aux environs de 1,595 franc le kilogramme, il convient de prendre d'urgentes mesures pour l'immédiat et d'en envisager d'autres pour l'avenir. Les solutions immédiates pourraient être les suivantes : 1^o abolition de la vignette qui ne se justifie plus ; 2^o création d'une aide compensatrice à l'augmentation des charges provoquées par le S. M. A. G. ; 3^o tarifs préférentiels pour les transports ; 4^o augmentation du régime d'aide à l'exportation au même titre que le taux italien (0,33 franc) ; 5^o aides pour l'emploi de wagons frigorifiques ; 6^o suppression immédiate de l'obligation faite de conditionner les fruits destinés au retrait (0,15 franc par kilogramme dépensés inutilement : en effet, pourquoi conditionner pour détruire ; 7^o contrôle de la normalisation et des prix de vente chez les détaillants ; 8^o marges à vérifier. Il attire également son attention sur le fait que l'arrêt de l'activité de trois S. I. C. A. agenaises provoque une crise sociale avec licenciement des employés, non-paiement des emballages et reconversion très difficile. Les mesures à long terme souhaitables pourraient être les suivantes : 1^o établissement d'un statut fruitier avec office de fruit (semblable à l'O. N. I. C. ou à la S. I. B. E. V.) ; 2^o ajustement de l'offre à la demande ; 3^o organisation de la commercialisation ; 4^o pool de vente à l'étranger avec comptoirs organisés ; 5^o implantation d'industries de transformation après avoir déterminé les conditions de vente (sur 600.000 tonnes de pêches, nécessité de prévoir 100.000 tonnes en fruits au sirop au minimum) ; 6^o fusion des comités économiques Aquitaine et Midi-Pyrénées permettant une concertation des départements producteurs de fruits et légumes ; 7^o révision des règlements communautaires en matière de fruits ; 8^o reconnaissance des groupements de producteurs organisés ; 9^o contrôles de normalisation ; 10^o classement de l'ensemble du Sud-Ouest en zone de rénovation rurale. Il lui demande en outre s'il estime pouvoir appliquer rapidement l'établissement du cadastre fruitier, prévu par la loi, et si en ce qui concerne le Sud-Ouest l'étude sur la transformation des excédents, effectués il y a un an, a donné lieu à des conclusions quant à la possibilité de créer une nouvelle usine de forte capacité ; si cette solution n'est pas rentable, ne peut-on étudier un plan de travail pour les petites unités déjà en place. Il attire enfin son attention sur le fait que le problème de la pêche est inséparable de celui de la pomme, du pruneau, du melon, de la tomate, etc.

354. — 17 juillet 1968. — **M. Michel Durafour** demande à **M. le ministre de l'intérieur** à quelle date il compte fixer les différentes opérations électorales concernant le renouvellement triennal du Sénat.

355. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'il faut considérer dans tous les ordres d'enseignement la nécessité impérieuse de voir figurer les activités physiques et sportives comme partie intégrante de l'éducation natio-

nale. Les disciplines physiques et sportives doivent prendre une place de même nature et de même importance que les disciplines intellectuelles afin que la jeunesse scolaire puisse, dans une université moderne, concilier les nécessaires exigences de l'esprit et du corps. Il lui demande s'il pense tenir compte de cette exigence dans les réformes à intervenir.

356. — 17 juillet 1968. — **M. Majoüan du Gasset** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que le tarif des vignettes automobiles change lorsque la voiture a cinq ans d'âge (réduction de moitié) pour disparaître à vingt ans. Il lui demande s'il n'envisage pas de réduire des trois quarts lorsque la voiture atteint dix ans, la charge des réparations se faisant largement sentir à cet âge-là.

357. — 17 juillet 1968. — **M. Majoüan du Gasset** expose à **M. le ministre des armées** que les jeunes soldats ayant combattu en leur temps en Algérie, Tunisie et Maroc dans les opérations dites de « maintien de l'ordre » n'ont jamais compris, ni admis, que leur soit refusée la reconnaissance légale de leur dévouement et ils ont nié une action incessante près des pouvoirs publics pour l'obtention du titre « d'ancien combattant ». Un premier résultat a été obtenu, c'est le « titre de reconnaissance de la nation ». Juste récompense pour ceux qui sont allés combattre là où les gouvernants leur en donnaient l'ordre, et pour défendre ce qui apparaissait comme les intérêts vitaux de la nation. Récompense qui ne devrait être considérée que comme un premier pas vers la reconnaissance du titre « d'ancien combattant ». La nation, si elle est vraiment reconnaissante, ne peut tolérer que ceux qui sont revenus infirmes ou handicapés n'aient pas les mêmes droits aux avantages de l'office des anciens combattants. Il lui demande où en sont les modalités de remise du « titre de reconnaissance de la nation » et si les règlements d'administration publique ont été pris, permettant à l'office de donner suite aux demandes.

358. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si des dispositions transitoires ont été prévues pour tenir compte de la situation des internes en médecine du centre hospitalier régional de Nice. Dans la négative, il attire son attention sur la nécessité de ne pas procéder à des réformes axées uniquement sur la théorie sans tenir compte des solutions basées sur le concret de telle façon que ces solutions respectent et l'intérêt des malades et l'intérêt des étudiants. Il lui demande s'il a l'intention d'attendre encore de nombreuses années avant d'ouvrir l'école de médecine de Nice.

359. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** demande à **M. le Premier ministre** quelles mesures le Gouvernement français envisage de prendre, seul ou de concert avec d'autres gouvernements, pour venir en aide aux populations bafraises menacées d'être décimées par la faim.

360. — 17 juillet 1968. — **M. Chazalon**, se référant aux dispositions de l'article 4 du décret n° 68-351 du 19 avril 1968 relatif à l'assurance volontaire maladie et maternité gérée par le régime général de la sécurité sociale, attire l'attention de **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** sur la situation des personnes âgées qui ne disposent que de l'allocation vieillesse et de l'allocation supplémentaire, soit 2.500 francs par an. Il serait anormal de soumettre ces personnes au paiement d'une cotisation assise sur la base de 7.200 francs par an, c'est-à-dire sur une somme trois fois plus élevée que leurs ressources réelles. Le recours au service de l'aide médicale pour le paiement de tout ou partie de la cotisation exigible ne constitue pas une solution satisfaisante. Il lui demande si, pour les assurés sociaux volontaires incapables de se livrer à un travail quelconque et ne disposant que du minimum de ressources de 2.500 francs par an, il ne serait pas normal de limiter la cotisation trimestrielle pour le risque maladie, maternité, décès, à 14,10 p. 100 de leurs ressources, c'est-à-dire 84,60 francs par trimestre.

361. — 17 juillet 1968. — **M. Poudevigne** expose à **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** le cas d'un rapatrié d'Algérie qui a travaillé en qualité d'ajusteur à la Compagnie des tramways d'Oran de 1932 à 1962 et qui a été affilié pendant toute cette période à la caisse autonome mutuelle de retraite (C. A. M. R.) et à la caisse interprofessionnelle de prévoyance et de retraite d'Algérie (C. I. P. R. A.). Rentré en France en 1962, l'intéressé a travaillé

pendant cinq ans au réseau autobus de Nancy. Ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans en janvier 1967, il a sollicité la liquidation de sa pension de retraite auprès de la C. A. M. R. et de sa retraite complémentaire auprès de la caisse autonome de retraite complémentaire et de prévoyance du transport (C. A. R. C. E. P. T.). Ce dernier organisme lui a signalé que, par l'application combinée des dispositions du décret n° 64-1141 du 16 novembre 1964 et de celles du décret n° 65-400 du 24 mai 1965, et étant donné que la pension servie par la C. A. M. R. a été liquidée postérieurement au 1^{er} juillet 1966, il ne pourrait prétendre au bénéfice d'une retraite complémentaire que lorsqu'il atteindrait l'âge de soixante-cinq ans, son emploi étant considéré par la C. A. R. C. E. P. T. comme un service sédentaire. Ainsi, pendant dix ans, cet assuré dont le compte de points de retraite au litre de la C. I. P. R. A. a été arrêté au 31 décembre 1962, et qui est actuellement dans l'incapacité de travailler en raison de son état physique, devra se contenter de la seule pension servie par la C. A. M. R. alors que, d'après les statuts de la C. I. P. R. A., il devait percevoir sa retraite complémentaire à l'âge de cinquante-cinq ans en même temps que sa pension de la C. A. M. R. Il lui demande s'il n'estime pas conforme à la plus stricte équité de modifier une réglementation qui aboutit à une situation aussi anormale.

362. — 17 juillet 1968. — **M. Poudevigne** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'en application de l'article 8-IV de la loi de finances pour 1968, le taux de la T. V. A. applicable aux opérations concourant à la production ou à la livraison d'immeubles affectés à l'habitation pour les trois quarts au moins de leur superficie totale est fixé, à compter du 1^{er} janvier 1968, à 12 p. 100 (soit 13,666 p. 100 du prix de revient hors taxe) alors que, jusqu'au 31 décembre 1967, le taux sur les livraisons à soi-même est de 10 p. 100 (soit 11,111 p. 100 du prix de revient hors taxe). La taxation se trouve ainsi augmentée de 2,555 p. 100 du prix de revient hors taxe. Un grand nombre d'opérations de construction, dont le permis de construire a été délivré avant le 31 décembre 1967, seront achevées dans le premier semestre 1968 et le récépissé de déclaration d'achèvement sera obtenu au cours de cette période. Ces opérations devront supporter la T. V. A. de livraison à soi-même au taux de 13,666 p. 100. Or, les prix de revient initiaux ont été établis en tenant compte du taux en vigueur antérieurement au 1^{er} janvier 1968 et les contrats de cession des lots de copropriété ou de parts sociales ont été assortis d'une clause prévoyant un supplément de prix ou d'appel de fonds dans le cas de modification (en plus ou en moins) du taux de la T. V. A. sur les livraisons à soi-même. Il en résulte que les acquéreurs ou souscripteurs subiront une majoration du prix initialement prévu de 2,55 p. 100. Il lui demande s'il ne serait pas possible de prévoir, au titre des dispositions transitoires, que le taux de 10 p. 100 ou de 11,111 p. 100 du prix de revient hors taxe sera appliqué aux livraisons à soi-même liquidées sur tous les immeubles ayant obtenu le récépissé d'achèvement avant le 30 juin 1968.

363. — 17 juillet 1968. — **M. Fouchier** expose à **M. le ministre de la justice** le cas du propriétaire d'un domaine rural, père de deux enfants handicapés (déficits mentaux) âgés respectivement de vingt-sept et dix-huit ans qui, pour assurer une certaine sécurité matérielle à ces enfants, désire reprendre une parcelle de moins de 2 hectares de terre volante en prairies faisant partie d'une exploitation d'au moins 30 hectares donnée à bail à un fermier. Cette reprise ayant pour but d'entreprendre sur la parcelle des plantations pour permettre l'installation de l'un des enfants handicapés, âgé actuellement de dix-huit ans, qui apprend la profession de jardinier maraîcher. Il lui demande si, dans le cadre des dispositions de l'article 811 (2^e alinéa) du code rural, une telle reprise peut être effectuée à l'expiration d'une période triennale et, dans la négative, s'il ne lui semblerait pas possible et équitable que ce texte soit complété par une disposition prévoyant un droit de reprise spécial en faveur des parents d'enfants handicapés lorsqu'il s'agit d'assurer, pour l'avenir, la sécurité matérielle de ces enfants.

364. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** sur la situation dans laquelle se trouve l'hôpital maritime de Berck en ce qui concerne les effectifs du personnel. Alors qu'en période d'été, le nombre des malades tend à s'accroître, puisque l'hôpital reçoit les jeunes d'âge scolaire profitant des mois de vacances pour suivre un traitement, ainsi que les malades de certains services parisiens qui sont fermés pendant cette période et que, d'autre part, la durée hebdomadaire du travail a été ramenée à quarante-deux heures, l'administration de l'assistance publique a interdit tout recrutement de personnel supplémentaire, pour effectuer les rem-

placements des agents prenant leur congé annuel. Dans de telles conditions, il est à craindre que les malades ne reçoivent pas des soins suffisants. Il lui demande s'il n'envisage pas de prendre les initiatives nécessaires pour remédier à cette situation regrettable.

365. — 17 juillet 1968. — **M. Fouchier** expose à **M. le ministre de l'agriculture** le cas du propriétaire d'un domaine rural, père de deux enfants handicapés (débiles mentaux) âgés respectivement de vingt-sept et dix-huit ans qui, pour assurer une certaine sécurité matérielle à ses enfants, désirent reprendre une parcelle de moins de 2 hectares de terre volante en prairies faisant partie d'une exploitation d'au moins 30 hectares donnée à bail à un fermier — cette reprise ayant pour but d'entreprendre sur la parcelle des plantations pour permettre l'installation de l'un des enfants handicapés, âgé actuellement de dix-huit ans, qui apprend la profession de jardinier-maraîcher. Il lui demande si, dans le cadre des dispositions de l'article 811 (2^e alinéa) du code rural, une telle reprise peut être effectuée à l'expiration d'une période triennale et, dans la négative, s'il ne lui semblerait pas possible et équitable que ce texte soit complété par une disposition prévoyant un droit de reprise spécial en faveur des parents d'enfants handicapés lorsqu'il s'agit d'assurer, pour l'avenir, la sécurité matérielle de ces enfants.

366. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelles sont les raisons qui actuellement s'opposent au dépôt du projet de loi de ratification de la convention européenne des Droits de l'homme.

367. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** demande à **M. le ministre de l'agriculture** si, dans le cadre des projets actuellement à l'étude en vue d'étendre le bénéfice de l'indemnité viagère de départ à de nouvelles catégories d'exploitants agricoles, il n'envisage pas de prévoir la possibilité d'attribuer ladite indemnité aux veuves d'exploitants qui, lors du décès de leur mari, abandonnent l'exploitation au profit d'un de leurs descendants, même si elles n'ont jamais eu la qualité de chef d'exploitation, et même si elles n'ont pas atteint, au moment du décès, l'âge requis pour bénéficier d'un avantage de vieillesse, étant fait observer que ces veuves, en abandonnant la direction de l'exploitation à leur fils ou à leur gendre, favorisent un aménagement foncier en permettant l'installation d'un jeune exploitant.

368. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** qu'aucune solution n'a encore été apportée, malgré les études poursuivies depuis plus de quatre ans, aux problèmes posés par l'application des dispositions relatives à l'indemnité viagère de départ dans les cas où le fermier sortant, qui rend un domaine ou un ensemble de parcelles libres pour la restructuration, n'est pas remplacé par un cultivateur remplissant les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Il en est ainsi, notamment, lorsque le propriétaire ne relève pas l'exploitation, les raisons de cette non-location étant diverses, soit qu'il ne trouve pas un autre preneur, soit qu'il ait l'intention de vendre le domaine. Il en est ainsi, également, dans le cas où le propriétaire donne à bail l'exploitation devenue disponible à un fils de cultivateur qui avait la qualité d'aide familial de son père: ce fils est alors considéré comme exploitant non installé et la condition d'après laquelle la superficie de l'exploitation doit être au moins égale à la superficie minimum d'installation — c'est-à-dire au double de la superficie de référence (soit 16 hectares dans le département de la Haute-Loire) — est difficilement remplie. Il convient d'ailleurs de noter que, lorsqu'il y a location à un fils de cultivateur ayant la qualité d'aide familial, bien souvent il s'agit entre le père et le fils d'une exploitation unique, sous deux noms, mise en valeur en commun. Dans tous les cas signalés ci-dessus, le fermier sortant se voit refuser le bénéfice de l'I.V.D. alors que son sort est lié au bon vouloir du propriétaire et qu'il n'a, lui-même, aucune possibilité de concourir à la restructuration des superficies rendues disponibles par son départ, toute sous-location lui étant interdite par l'article 832 du code rural dont les dispositions sont d'ordre public. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour apporter à ces problèmes la solution qui s'avère indispensable si l'on veut éviter que s'accroisse le mécontentement des cultivateurs qui se voient refuser un avantage auquel ils pensaient pouvoir légitimement prétendre.

369. — 17 juillet 1968. — **M. Griotteray** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les industriels expropriés de la région parisienne à qui l'on demande pour leur réinstallation le versement de la taxe d'implantation qui est en réalité, dans leur cas, une taxe de réimplantation, de 100 francs par mètre carré. Ces industriels expropriés ne touchent pas d'indem-

unité de décentralisation, sous prétexte que leur indemnité d'expropriation en tient compte, ce qui est inexact puisque chacun sait que les expropriations sont toujours faites à des prix très inférieurs à ceux du marché. Ils sont donc doublement pénalisés du fait, d'une part, de l'expropriation et de toutes ses conséquences désastreuses pour la vie de leur entreprise, tant au point de vue financier que technique, et, d'autre part, par cette taxe d'autant plus injuste. Il lui demande: 1° si la taxe d'implantation ne pourrait porter que sur la fraction de mètres carrés supplémentaires utilisés éventuellement par les industriels dans leur nouvelle installation; 2° si cette mesure n'est pas applicable, s'il ne serait pas possible, au moins, de leur accorder des facilités de paiement étendues sur dix ans.

370. — 17 juillet 1968. — **M. Griotteray** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement et du logement** sur les industriels expropriés de la région parisienne à qui l'on demande pour leur réinstallation le versement de la taxe d'implantation qui est en réalité, dans leur cas, une taxe de réimplantation de 100 francs par mètre carré. Ces industriels expropriés ne touchent pas d'indemnité de décentralisation, sous prétexte que leur indemnité d'expropriation en tient compte, ce qui est inexact puisque chacun sait que les expropriations sont toujours faites à des prix très inférieurs à ceux du marché. Ils sont donc doublement pénalisés du fait, d'une part, de l'expropriation et de toutes ses conséquences désastreuses pour la vie de leur entreprise, tant au point de vue financier que technique, et, d'autre part, par cette taxe d'autant plus injuste. Il lui demande: 1° si la taxe d'implantation ne pourrait porter que sur la fraction de mètres carrés supplémentaires utilisés éventuellement par les industriels dans leur nouvelle installation; 2° si cette mesure n'est pas applicable, s'il ne serait pas possible, au moins, de leur accorder des facilités de paiement étendues sur dix ans.

371. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** expose à **M. le ministre des armées** qu'en raison de la nécessité, pour un grand nombre de jeunes agriculteurs, d'envisager une mutation professionnelle, en se préparant à l'exercice d'un métier autre que le métier agricole, il y aurait intérêt à profiter de la période pendant laquelle les intéressés accomplissent le service national pour mettre à leur disposition des possibilités de formation professionnelle. Il lui demande s'il n'envisage pas de prendre certaines dispositions particulières à cet effet.

372. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les dispositions de la circulaire n° 568-76 publiée au *Bulletin officiel* du 12 février 1968 supprimant les cours d'enseignement ménager dans les sections du brevet d'étude professionnelle des collèges d'enseignement technique préparé en deux ans à l'issue de la troisième. A l'heure actuelle, cet enseignement ménager est dispensé obligatoirement dans les sections traditionnelles des collèges d'enseignement technique issues des classes de fin d'étude qui préparent l'examen en trois ans. Par suite de la mise en place de la réforme de l'enseignement, ces sections, comprenant trois années de préparation, sont remplacées peu à peu par les sections préparant le B. E. P. en deux ans. Ainsi doit disparaître des collèges d'enseignement techniques un enseignement qui permettait aux élèves d'acquérir les qualités et connaissances nécessaires pour remplir leur futur rôle de maîtresse de maison et de travailleuse. Pour des raisons d'économie, la formation culturelle dont jouissaient les élèves des collèges d'enseignement technique se trouve donc sacrifiée aux besoins à court terme de l'industrie et du secteur tertiaire. Il lui demande s'il n'est pas possible de revenir sur de telles décisions et d'envisager: 1° le maintien des cours d'enseignement ménager dans toutes les sections de préparation au B. E. P., à raison de deux heures hebdomadaires au minimum; 2° l'organisation rapide de sections de préparation aux B. E. P. sociaux et l'ouverture de telles sections, aussi bien dans les collèges d'enseignement technique publics que dans les établissements privés, compte tenu des besoins importants en aides maternelles.

373. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** expose à **M. le ministre des postes et télécommunications** que le service des postes dont les attributions n'ont pas varié depuis longtemps s'est efforcé de moderniser et de développer ses installations et son équipement afin d'assurer de la façon la plus satisfaisante possible ses différentes activités: transport des messageries, transport du courrier, des fonds, distribution à domicile, tenue des comptes courants chèques postaux et caisse d'épargne. Ce service n'a rien de commun avec les grands services techniques: génie rural, ponts et chaussées, direction générale des impôts, enseignement, etc., qui requièrent de leur personnel des connaissances générales et spéciales, ce qui

Implique un recrutement d'un niveau élevé pour les agents du cadre A, et même pour certains agents du cadre B qui doivent être familiarisés avec les disciplines scientifiques. De telles exigences ne se présentent pas dans les services extérieurs des postes et télécommunications, où le travail peut fort bien être exécuté à tous les niveaux par des agents qui, dans leur grande majorité, ne sont titulaires ni du baccalauréat ni de la licence. Il lui demande si, dans ces conditions, il n'estime pas que : 1° le recrutement sur la base du B. E. P. C. ou du certificat d'études secondaires est souhaitable et suffisant pour les différents cadres et corps de ces services ; 2° il est indispensable de transformer la majorité des emplois du cadre A étant donné que la difficulté des tâches n'exige pas le recours à ce cadre, en vue d'augmenter le nombre des contrôleurs divisionnaires et de permettre ainsi, pour ces derniers, une promotion sociale équitable.

374. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** s'il peut lui indiquer : 1° quelles sont les conditions prévues en Grande-Bretagne et dans les cinq pays étrangers du Marché commun européen pour être autorisé à diriger un laboratoire d'analyses médicales ; 2° à partir de quelle date les étrangers appartenant aux pays du Marché commun européen pourront exercer la profession de directeur de laboratoire d'analyses médicales en France.

375. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** s'il envisage soit de prendre les mesures réglementaires nécessaires, soit de proposer les modifications législatives utiles afin : 1° de donner aux indices de traitement des fonctionnaires retraités des cadres locaux d'Indochine le bénéfice des révisions indiciaires dont ont bénéficié les fonctionnaires métropolitains ; 2° d'assimiler les catégories de fonctionnaires retraités des cadres locaux d'Indochine dissous avec les catégories existantes ; 3° d'assimiler aux retraités de la métropole les retraités tributaires des ex-caisses locales d'outre-mer et d'étendre aux fonctionnaires retraités des cadres locaux de la France d'outre-mer le bénéfice de la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 portant refonte du régime des pensions civiles et militaires de retraites. (*Journal officiel*, n° 304, du 30 décembre 1964).

376. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** demande à **M. le ministre de l'équipement et du logement** de lui indiquer : 1° comment sont répartis, suivant les départements, les crédits affectés au déneigement des routes ; 2° s'il est tenu compte, dans la fixation de ces crédits, de la rigueur plus ou moins grande de l'hiver ; 3° s'il n'envisage pas d'accroître le montant de ces crédits en raison, d'une part, de l'importance croissante prise par le ramassage scolaire, et, d'autre part, de la suppression de nombreuses lignes de chemins de fer.

377. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que la circulaire RAPS SS.c n° 3005-I. V. D. 38 du 22 janvier 1968, précisant la date à prendre en considération pour l'attribution de l'indemnité viagère de départ, semble avoir implicitement abrogé les dispositions de la circulaire du 12 août 1966, en vertu desquelles l'acte officiel de cession devait être réalisé dans un délai de quinze mois après la cessation d'activité, sauf dans quelques cas particuliers laissés à l'appréciation du comité permanent des structures. D'autre part, le paragraphe VI de la circulaire du 22 janvier 1968 prévoit que ses dispositions ne seront appliquées que pour les demandes qui n'auront pas fait l'objet de décision d'attribution à la date de parution. Ainsi les dossiers rejetés antérieurement à la parution de ladite circulaire, pour dépassement du délai de quinze mois, ne seraient pas révisés. Cependant, étant donné que ce délai avait été institué par une simple circulaire, qu'il était présenté alors comme une tolérance et que, d'autre part, les textes de base ne contenaient aucune disposition relative au délai de présentation des dossiers, il semblerait normal d'examiner à nouveau les demandes qui ont fait l'objet d'un refus, pour une seule question de délai, puisque celui-ci est maintenant supprimé. Si l'on ne prend pas une décision en ce sens, on aboutira à une situation paradoxale : c'est ainsi que de deux agriculteurs qui auraient cessé d'exploiter à la même date — le 25 mars 1964 par exemple — celui qui aurait déposé son dossier le 10 juillet 1966 ne pourrait percevoir l'I. V. D., ayant dépassé le délai de quinze mois, alors que celui qui l'aurait déposé le 1^{er} février 1968 verrait son dossier accepté. Il lui demande : 1° de lui préciser si le délai de quinze mois prévu par la circulaire du 12 août 1966 a effectivement été abrogé par la circulaire du 22 janvier 1968 et si, en conséquence, les requérants à l'I. V. D. ont désormais tout le temps qu'ils désirent pour régulariser leur situation ; 2° dans l'affirmative, s'il n'envisage pas d'étendre les nouvelles dispositions ne contenant plus des conditions de délai aux demandes qui ont fait l'objet d'une décision de rejet avant la parution de la circulaire, lorsque ce rejet avait pour seul motif le dépassement du délai de quinze mois ; 3° s'il n'estime pas opportun de donner toutes instructions utiles aux services compétents afin que soient revues systématiquement toutes les demandes qui ont été refusées par suite de dépassement de délai, même en l'absence d'une réclamation émanant des intéressés eux-mêmes.

378. — 17 juillet 1968. — **M. Jacques Barrot** demande à **M. le ministre de l'industrie** quelle est la rémunération mensuelle nette et indemnités comprises en 1960, 1965 et 1968 : 1° des médecins employés à plein temps dans le régime minier de la sécurité sociale ; 2° des pharmaciens gérants du régime minier de la sécurité sociale selon qu'ils dirigent ou non, effectivement, en plus de la pharmacie, un laboratoire d'analyses médicales.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances
du mercredi 17 juillet 1968.

1^{re} Séance : page 2257. — 2^e Séance : page 2277.

